



Mairie du 15^{ème} arrondissement

Direction Générale des Services

PV n°09/XV/2009

CONSEIL DU 15^{ème}
ARRONDISSEMENT

Lundi 16 novembre 2009

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac, José Baghdad, Claude Barrier, Catherine Bessis, Pascale Bladier-Chassaigne, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Grégory Canal, Sylvie Ceyrac, Pierre Charon, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Pascale de Zordi, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Louisa Ferhat, Vincent Flouquet, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Valérie Giovannucci, Anne Hidalgo, Jean-Manuel Hue, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Grégoire Lucas, Hélène Macé de Lépinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Philippe Mouricou, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Fabrice Rousseau, Isabelle Roy, Gérard Sarracani, Anne Tachène, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Mathieu Blin -pouvoir à Anne Hidalgo-, Jean-Marc Boulenger-de-Hauteclocque -pouvoir à Françoise Malassis-, Guy Coudert -pouvoir à Ghislène Fonlladosa-, Agnès de Fressenel -pouvoir à Marie Toubiana-.

Sont absentes :

Mesdames Joëlle Chérioux, Véronique Sandoval.

≈ ≈ ≈

Monsieur le Maire : Merci de vous installer les uns et les autres

1. Désignation des secrétaires de séance :

Anne-Charlotte Buffeteau et Philippe Mouricou.

≈ ≈ ≈

2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 21 septembre 2009.

Madame Fonlladosa.

Ghislène Fonlladosa : Page 64, il manque un paragraphe entier que j'ai pu reconstituer grâce à la vidéo. Il manque huit lignes dans l'intervention je ne vais pas vous les lire, je vous propose de vous les donner pour les réintroduire juste avant l'avant-dernier paragraphe puisque sinon, cela n'a aucun sens. La réponse que je fais à Madame Macé de Lépinay n'a aucun sens par rapport à ce qui manque dans son intervention. Donc je vous propose de vous donner le texte pour que vous puissiez l'insérer dans le PV.

Monsieur le Maire : Oui, on m'a dit qu'il y a eu un changement de cassette à ce moment-là donc effectivement merci de nous donner le texte.

Ghislène Fonlladosa : Deuxièmement, en bas de la page, ce n'est pas Jean-Marie Gros mais Jean-Marie Drot, donc en bas de la page 64. Et page 65, juste à la fin avant la délibération 27 et avant les deux dernières lignes de votre intervention, Monsieur le Maire, je souhaiterais qu'on change deux mots, c'est-à-dire « vous engage à voter la subvention qui vous est proposée et non pas faite » et « j'espère que toutes les remarques » à la place de « je dois dire que toutes les remarques ». Merci.

Monsieur le Maire : Très bien, il en sera tenu compte. Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Sur le compte rendu il est précisé que j'étais absente non excusée. En fait j'étais excusée puisque je représentais le Maire de Paris, donc les Parisiens et les habitants du 15^{ème} à une cérémonie et j'ai l'habitude de m'excuser lorsque je ne peux pas venir.

Monsieur le Maire : Si vous nous avez fait parvenir cette excuse, bien sûr, nous allons rectifier. D'autres interventions ?

Je mets aux voix le procès-verbal du 21 septembre 2009.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

≈ ≈ ≈

3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement en présence du CICA du 22 septembre 2009.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

≈ ≈ ≈

4. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 12 octobre 2009.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

≈ ≈ ≈

5. Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement en présence du CICA du 8 décembre 2009. Thème proposé : « Autolib' ».

Monsieur Sarracani.

Gérard Sarracani: Mes chers collègues, notre Maire a reçu deux nouvelles propositions d'ordre du jour de la part du bureau du CICA pour notre Conseil d'arrondissement en présence du CICA.

L'un porte sur l'installation d'un service de location de véhicules « Autolib' » et plus particulièrement sur son impact dans le 15^{ème}. Cette question est formulée ainsi : De quel type de véhicule s'agira-t-il, électrique ou traditionnel ? Combien de places de stationnement sur la voirie devront être supprimées pour libérer l'espace ? Quelle sera leur situation, sachant qu'il y a déjà beaucoup de stations « Vélib' » ? Existera-t-il des stations en souterrain et à ce propos qu'en est-il d'un projet de parking souterrain rue Frémicourt ? Quel sera le coût pour la Ville, pour l'arrondissement, pour l'utilisateur ? La décision est-elle déjà prise et dans quels délais sera-t-elle mise en œuvre ?

La seconde question concerne le projet de création d'un service minibus dans notre arrondissement et est ainsi formulée : Ce projet serait fort utile aux

personnes qui ne conduisent pas. Il serait assez facile à mettre en place et sans doute moins onéreux.

Enfin, je vous rappelle que l'association Information Action Retraite avait posé une question à notre Maire sur les nouvelles structures d'accueil pour les personnes âgées et retraitées de notre arrondissement.

Notre Maire vous propose de retenir la question concernant « Autolib' » parce qu'elle est la plus d'actualité et de reporter l'examen des deux autres questions au premier semestre 2010 dans la mesure du possible lorsque nous disposerons de tous les éléments d'information nécessaires pour la tenue de ce CA CICA.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Oui Monsieur le Maire, chers collègues. La question « Autolib' » est évidemment une question tout à fait intéressante. Je n'ai pas saisi, dans l'intervention de Monsieur Sarracani, qui était l'auteur de cette question ?

Gérard Sarracani : Ce sont les trois membres du bureau du CICA. J'ai le courrier sous les yeux, il est signé par trois personnes. Je vais vous donner leurs noms : Madame Barry, Madame Meurin et Monsieur Angouillant, secrétaires du CICA.

Claude Dargent : Moi il me semblait que dans les textes qui régissaient ces choses-là, la question devait émaner explicitement d'une association mais bon si la forme juridique que vous évoquez est recevable, pourquoi pas, malgré tout je voudrais rappeler que l'association que préside Madame Claude Philippe, l'IDAR (Information Défense Action Retraite), a déjà posé, vous a déjà fait parvenir, Monsieur le Maire, la question sur les modes d'hébergement des personnes âgées dépendantes en octobre 2008. Nous sommes maintenant en novembre 2009. Je pense qu'on sera tous d'accord ici pour considérer que la question de savoir quelles seront les modes d'hébergement de ces personnes dans notre arrondissement dans l'avenir est une question essentielle. Donc, je ne crois pas qu'il faille la différer éternellement. Cette question vous avait déjà été posée en octobre 2008 dans le CICA qui se réunit en présence du Conseil d'arrondissement.

Monsieur le Maire : Si Monsieur Sarracani m'autorise à répondre rapidement mais je lui passerai la parole bien sûr s'il la demande, c'est que bien sûr il ne s'agit pas du tout de reporter éternellement, comme vous le dites, ce sujet qui est fort important. L'hébergement des seniors dans le 15^{ème} doit être développé et nous y veillons les uns et les autres.

Ce que je pense, c'est que premièrement il nous faut aussi, et je pense que ça a été dans les motivations du CICA, parer aux questions les plus urgentes. Il se trouve que nous avons averti le CICA et d'autres instances d'ailleurs, les conseils de quartier notamment, que Madame Lepetit me demandait à moi en tant que Maire d'arrondissement mon avis sur « Autolib' » et sur l'implantation des stations dans le 15^{ème}. Elle me demandait mon avis dans le courant du mois de novembre. C'est la raison pour laquelle, au niveau des conseils de quartier il a été proposé -et les conseils de quartier l'ont retenu- que la question de l'implantation des stations « Autolib' » puisse être inscrite à l'ordre du jour des conseils de quartier qui se tiennent en ce moment et je pense que c'est ce qu'a souhaité aussi le CICA pour pouvoir s'exprimer sur « Autolib' » qui est un sujet important alors que si ce sujet est différé, il ne pourra plus être à l'ordre du jour de façon opportune et efficace. Il en va de même de certains CICA que nous avons tenus ces derniers mois, celui sur la vidéo-protection par exemple, là aussi il y avait des délais, le Préfet de Police nous demandait de nous prononcer rapidement. Je pense que c'est aussi une des raisons pour lesquelles nous avons inscrit à l'ordre du jour, de façon prioritaire, cette question au CICA comme celle de la construction et de la rénovation de Necker. Cette question des personnes âgées est très importante et nous souhaitons qu'elle puisse figurer à l'ordre du jour, je pense que c'est ce qui va se passer à la demande du CICA très prochainement. En tout cas personne ne s'y oppose ici. Et donc, on peut même leur proposer. Monsieur Sarracani.

Gérard Sarracani : Monsieur le Maire, je voudrais apporter une précision à Monsieur Dargent concernant les modalités de la saisine. Il a parfaitement raison, effectivement, Madame Hidalgo l'a précisé, nous aurions dû être saisis par une association. J'ai interrogé Madame Meurin, Madame Barry ici présente et Monsieur Angouillant, pour savoir quelle était l'association qui avait posé la question concernant « Autolib' » et celle relative au minibus et très franchement, je parle sous le contrôle de Madame Barry, aucune personne présente, aucun des membres du bureau ne s'est souvenu du nom de l'association qui avait posé la question. C'est la raison pour laquelle nous avons été saisis dans ces conditions.

Monsieur le Maire : Bien. Nous allons mettre aux voix maintenant. Monsieur Dargent, à nouveau.

Claude Dargent : Vous m'accorderez, Monsieur le Maire, que tout ça est quand même singulièrement flou et que la fonction quand même du CICA ça n'est pas ce qui semble se dessiner là ; c'est un rassemblement d'associations qui vous

transmettent des questions précises provenant d'une association clairement identifiée.

J'ai souvent l'impression que dans le 15^{ème} arrondissement ça marche dans l'autre sens, c'est-à-dire qu'on pose en CICA les questions que le Maire d'arrondissement veut voir poser. Ce qui est la négation même de la fonction de cette institution. On est tout à fait persuadé de l'intérêt de la question « Autolib' ». Je note que les explications de Monsieur Sarracani ajoutent encore au doute que j'ai exprimé quant à la parfaite conformité de la procédure de saisine de ce Conseil d'arrondissement par rapport au CICA et nous souhaitons que les choses soient clarifiées et soient plus conformes aux textes dans les mois à venir.

Nous voterons néanmoins pour l'étude du dossier « Autolib' » qui est un dossier tout à fait important.

Monsieur le Maire : Permettez moi de vous répondre que vous tombez mal parce que, justement, le fonctionnement de ce CICA est donné souvent en exemple dans les autres arrondissements parisiens qui, bien souvent, n'organisent pas de CICA de cette façon-là et que c'est justement le Maire de l'arrondissement qui décide de la question. Ici nous avons un CICA et vous pouvez contester la légitimité du bureau du CICA, de laquelle je ne me mêle pas d'ailleurs et je n'ai jamais interféré dans leur organisation. Ils s'organisent justement de façon très libre et très indépendante. Je pense qu'avoir une question qui est posée par l'ensemble des membres du bureau du CICA n'affaiblit pas la légitimité de la question et justement nous avons souhaité ici qu'il y ait un CICA qui puisse se déterminer, travailler normalement et régulièrement en toute indépendance.

Vous avez vu d'ailleurs, et vous l'avez vous-même souligné, je vous en remercie, que nous avons fait évoluer aussi le mode de réunion du CICA, ce qui est une bonne chose. Maintenant, qu'il y ait encore des progrès à faire, c'est évident. D'ailleurs, j'appelle et nous pouvons les uns et les autres renouveler notre appel, à ce qu'il y ait plus d'associations qui adhèrent au CICA parce qu'il est vrai que bien souvent les réunions du CICA, et c'est ça le fond du problème, ne comprennent pas beaucoup d'associations et ne sont malheureusement pas très fréquentées. Donc je lance un appel général pour qu'on assigne vraiment les associations, non seulement à adhérer au CICA, mais à y participer.

Donc nous allons mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

≈ ≈ ≈

6. XV 2009 206 - Désignation des conseillers d'arrondissement appelés à siéger au sein du conseil de la Maison des Associations du 15^{ème} arrondissement.

Monsieur Sarracani.

Gérard Sarracani : Monsieur le Maire, chers collègues. Notre conseil a adopté, lors de sa séance du 30 mars dernier, les conditions particulières d'utilisation de la Maison des Associations du 15^{ème} arrondissement, ainsi que la composition et le mode de désignation du conseil de maison. Je vous rappelle que ce conseil consultatif est composé de cinq élus du conseil d'arrondissement, dont quatre conseillers de la majorité et un conseiller de l'opposition, de dix représentants d'associations inscrites qui seront désignés bientôt par tirage au sort, après appel à candidature, de la Directrice de la MDA et du Directeur Général des Services de la mairie d'arrondissement.

Il appartient donc à notre conseil de désigner les cinq élus à siéger au conseil de maison en application de l'article L 2511 19 du code général des collectivités territoriales. Cinq membres de notre conseil ont fait acte de candidature. Je vous donne leurs noms : Sylvie Ceyrac, Pascale de Zordi, Jean-Baptiste Menguy, Catherine Bessis et moi même. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Monsieur le Maire : Je suis obligé de poser la question de savoir si vous souhaitez un vote à bulletin secret ou si on peut voter en levant la main.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

≈ ≈ ≈

7. XV 2009 188 - Adoption de l'Etat Spécial d'arrondissement pour 2010.

Monsieur Destrem.

Alain Destrem : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il nous est aujourd'hui proposé de délibérer sur le Budget Primitif de l'Etat Spécial de notre arrondissement pour l'année 2010.

C'est un acte toujours assez majeur puisque c'est l'acte qui doit engager la stratégie d'investissement, d'animation locale, de gestion locale de notre arrondissement pour l'année prochaine et donc cela nous permet en même temps

de faire un peu le point sur là où nous en sommes et ce que nous devons faire ainsi que ce que nous espérons.

Je vous rappelle que les montants de ces trois dotations ont été signifiés au Maire du 15^{ème} par une note de Monsieur Bernard Gaudillère, adjoint au Maire de Paris chargé des Finances, le 21 octobre 2009. Il ressort de cette dernière les éléments suivants : la dotation d'animation locale s'élève à un peu plus de 983.000 euros, la dotation de gestion locale à 10.335.000 euros seulement, à un montant de 9.318.754 euros, la dotation d'investissement s'élevant elle à 486.965 euros.

Le total des crédits alloués au 15^{ème} arrondissement, au titre de l'Etat Spécial 2010, s'élève donc à 9.805.719 euros contre 8.665.155 euros pour 2009, soit une augmentation de 13 %.

Donc, mes chers collègues, nous pourrions être satisfaits, heureux, en ne regardant rien que la présentation de ces tableaux par rapport aux comparaisons de Budget Primitif à Budget Primitif. Mais, malheureusement, les choses ne sont pas toujours aussi claires même si les chiffres tels que je vous les ai présentés sont ceux-là.

Les crédits qui nous sont proposés par la Mairie de Paris m'apparaissent en effet trompeurs et assez insuffisants au regard des dépenses constatées et des besoins que nous avons pour maintenir un service public de qualité. Une fois que le montant des dotations vous a été, Monsieur le Maire, signifié par la Mairie de Paris, nous nous sommes attelés à composer un budget 2010, le plus sincère possible, c'est-à-dire le plus juste possible, qu'il soit le moins modifiable possible pour cette année parce que nous avons maintenant une bonne expérience et nous savons exactement comment nous pouvons attribuer à chaque ligne les montants qui nous paraissent nécessaires à la réalisation de notre budget en fonction des demandes et des nécessités des arrondissements.

Prenons rapidement les dotations l'une après l'autre.

La dotation d'investissement. Depuis 2007, 2008, 2009 et 2010, son montant est toujours le même : 486.965 euros. On ne tient pas compte de l'inflation. C'est juste un investissement pour le 15^{ème} arrondissement qui ne change pas depuis quatre ans et si j'étais venu jusqu'à 2006 je ne sais pas si j'aurais trouvé le même chiffre mais en tout cas depuis 2007, 2008, 2009 et 2010 c'est toujours le même montant c'est-à-dire que c'est juste un report de ligne, ce qui, évidemment, pour notre arrondissement est totalement insuffisant. D'autant plus que si nous avons au Budget Primitif 2009 cette somme de 486.965 euros, avec

les crédits qui étaient ouverts au Budget Supplémentaire, nous avons la possibilité d'utiliser 1.059.000 euros.

Au 13 novembre 2009, nous avons déjà engagé 885.140 euros, c'est-à-dire nettement supérieur à ce que nous avons pour la proposition 2010. Nous pensons d'ailleurs terminer l'année avec un taux d'engagement qui approcherait les 95 %. Alors donc évidemment sur cette dotation d'investissement nous ne sommes pas franchement très heureux d'autant plus que les quelques indications qui nous sont données sur ce qui est appelé « les investissements localisés » et sur lesquels nous n'avons pas encore de réponse, et j'espère bien que nous l'aurons normalement d'ici la fin du mois parce que la session budgétaire ne va pas tarder à arriver, il semblerait que le 15^{ème} arrondissement ne sera doté l'année prochaine que de 4 millions d'euros c'est-à-dire la moitié de ce que nous avons eu l'année dernière puisque, en termes d'investissements localisés, la Mairie du 15^{ème} avait eu 8 millions d'euros qui avaient été affectés au titre de 2009. Enfin, attendons cette information et je laisse le Maire intervenir sur ce sujet s'il a des informations complémentaires à donner mais 50 % d'investissements localisés de moins avec une dotation normale d'investissement pour le 15^{ème} arrondissement, identique depuis quatre ans, ce n'est pas forcément bien.

Sur l'animation locale. Nous avons au Budget Primitif 2009 : 977.850 euros qui avaient été octroyés par la Mairie centrale et au Budget Primitif 2010 : 983.377 euros nous sont proposés alors que nous réclamions 1.222.830 euros et évidemment il nous manque, dans ce que nous réclamions, à peu près la somme de 140.000 euros ce qui n'était pas tellement énorme et c'était très réaliste et très défendable. Donc ce qui fait une augmentation en fait de 0,57 % par rapport à l'année dernière, évidemment sans tenir compte de l'inflation, sans tenir compte de la nouvelle méthode de travail de l'équipe municipale du 15^{ème}, sans tenir compte des demandes des habitants. On peut parler finalement d'une réelle stabilisation, voire d'une diminution, si l'on intègre l'augmentation du coût de la vie. Alors ce qui est intéressant, on en avait parlé le mois dernier lorsqu'il y avait le cadre de référence de la dotation d'animation locale qui avait été édicté par la Mairie de Paris, que j'avais trouvé toujours, d'une année sur l'autre, aussi complexe à comprendre, mais qu'on commence de mieux en mieux à comprendre, que la dotation d'animation locale se traduirait pour l'exercice 2010 par une majoration des crédits d'animation locale dans 16 arrondissements, augmentation moyenne de 4.16 %. C'est vrai que la majoration des crédits dans le 15^{ème} arrondissement existe puisqu'elle est de 0.57 % mais enfin c'est franchement peu quand on parle d'une majoration moyenne des crédits d'animation de 4.16 %. Je me demande d'ailleurs où en est le 15^{ème} arrondissement dans cette affaire parce qu'on doit être pratiquement dans les cinq derniers arrondissements de Paris en termes d'augmentation. Je suis heureux pour nos autres collègues des

autres arrondissements mais ça ne m'étonnerait pas que nous soyons parmi les plus mal lotis avec 0.57 % pour une augmentation moyenne de 4.16 %.

Je rappelle quand même que nous avons, Monsieur le Maire, 650.000 euros de travaux urgents qui sont nécessaires pour 2010. Le nombre d'établissements transférés, dans le 15^{ème} arrondissement, est de 170. Les crédits nécessaires à les maintenir en bon état de marche sont très élevés alors que, je le redis également, nous serons en difficulté puisque nous avons engagé 780.000 euros en 2009, déjà à ce jour alors que là dans ce budget nous n'avons comme proposition que 983.000 euros.

Pour 2010, les investissements, plus l'animation locale, les travaux urgents, finalement nous avons à peu près 5.000 euros d'écart, ce qui est pratiquement une stabilité la plus totale. Avec les investissements localisés qui nous seraient attribués pour 2010 : 4 millions contre 2 millions, ce n'est pas tout à fait sûr mais on attend la confirmation, notre seule issue sera de gérer la pénurie que nous impose dans ce domaine la Mairie centrale.

Il nous reste alors après l'animation locale, la gestion locale. En 2009 on nous avait attribué 7.200.000 euros, en 2010 on nous propose 8.335.000 euros alors que nous réclamions 8.670.000 euros pour faire fonctionner correctement les 170 équipements transférés dont nous avons la charge. Alors là c'est une augmentation réelle. Elle est de 15.76 %. Cette hausse, apparemment substantielle, est cependant due, entre autre, à l'intégration de deux nouvelles crèches de plus de 60 berceaux chacune et au transfert de charges indues sur l'Etat Spécial et qui étaient jusqu'à présent de la responsabilité des directions centrales. C'est un peu ce que fait toute entreprise, on délègue sur les budgets des directions ce qu'on ne peut pas gérer soi-même et on le « dispatche ».

Je vais vous montrer ce que nous a sorti la Mairie de Paris, qui sont à la fois des dépenses qui étaient à sa charge et qui nous ont été transférées de manière arbitraire sur ce budget qui est effectivement en augmentation.

Ces charges dites indues pour moi, apparaissent principalement :

- 50.000 euros que nous devons engager pour l'entretien des toilettes publiques des Parcs et Jardins que nous n'entretentions pas les années précédentes.
- 80.000 euros d'augmentation du coût du nettoyage des bibliothèques et des médiathèques.
- 11.000 euros pour la location des instruments de musique du Conservatoire, qui n'était pas à notre charge les années précédentes.
- 54.000 euros de plus pour l'arrosage des espaces verts, nous avons toute cette responsabilité maintenant qui nous est confiée.

- 95.000 euros de plus pour le nettoyage des crèches.

Nous en sommes déjà, au total, si je vous donnais toute la liste, à près de 400.000 euros de transfert de charges que nous impose la Mairie de Paris sans qu'aucune négociation n'ait eu lieu et sans qu'aucune explication ne nous ait été fournie. Alors évidemment je rajoute à cela les deux nouvelles crèches dont je parlais tout à l'heure pour leurs frais de fonctionnement, que la Direction des Finances estime à peu près à 100.000 euros en rythme actuel.

Donc finalement c'est presque 460.000 euros au minimum et qui devraient être déduits des 8.300.000 euros qu'on nous a inscrits au Budget Primitif 2010 et donc si on devait déjà faire une première comparaison, ce serait 7.900.000 euros contre 7.200.000 euros à charges égales.

Alors moi je ne veux pas non plus aller tellement plus loin là-dessus parce qu'on pourrait continuer en expliquant que rien n'a été pris en compte, en particulier sur l'augmentation du coût de la vie. Rien que l'augmentation du coût de la vie quand même nous emmènerait à une augmentation encore inférieure. Ensuite, finalement c'est un effet d'optique parce que l'augmentation de la dotation d'animation locale et de la dotation d'investissement sur le 15^{ème} arrondissement ne nous laisse absolument plus aucune capacité d'initiative, c'est ça qui est embêtant. On se défasse sur l'arrondissement et on dit : prenez mais par contre je vous augmente effectivement en général de façon inférieure à la réalité des dépenses.

Je vais terminer là-dessus, Monsieur le Maire, ce qui est grave, c'est qu'on ne peut plus tellement jouer avec les budgets et les chiffres, comme on le faisait les années précédentes. Pour être très simple, dans le budget précédent il y avait un budget primitif, il y avait un budget supplémentaire qui incluait les autorisations d'investissement au de dépenses qui avaient été données au Budget Primitif des années suivantes, c'est-à-dire tout ce qu'on n'avait pas pu dépenser ou tout ce qui avait été engagé mais non confirmé, tout cela nous amenait avec des reports de budget. Ce qui fait qu'effectivement il était assez classique que les uns et les autres, autant l'opposition municipale d'ici que la majorité d'ici, mais aussi la majorité municipale de l'Hôtel de Ville, s'étonnaient de la sous-consommation des crédits inscrits aux états spéciaux d'arrondissements parce que la méthode de gestion entre la Ville de Paris centrale et les arrondissements n'était pas bonne et donc les uns et les autres critiquaient l'incapacité des mairies à gérer correctement leur arrondissement, ce qui pouvait éventuellement arriver à des coupes sombres dans les crédits qui étaient octroyés.

Mais la réalité des faits est que, depuis un an et demi, en tout cas toute l'année dernière, on s'aperçoit que les taux d'engagement par rapport au Budget Supplémentaire, c'est-à-dire aux crédits ouverts pour l'année en question, c'est-à-dire l'année 2009, sont à un taux d'engagement absolument extraordinaire cette année.

Il faut en féliciter bien sûr l'impulsion du Maire, l'activité des adjoints, mais également, Monsieur le Directeur Général, l'activité des services car il y a encore beaucoup à faire entre les relations techniques et financières de paiement entre la Mairie du 15^{ème} et la Mairie de Paris mais on sent bien qu'il y a une efficacité réelle. Il faut bien reconnaître que manifestement il y a eu des efforts considérables qui ont été faits dans les engagements et c'est ça qui m'inquiète parce que lorsque l'on regarde les taux d'engagement que nous avons actuellement, à ce jour, sur la totalité des dotations dont je vous parlais, nous sommes, au 13 novembre, à 74.2 % d'engagement. Il reste six semaines d'engagement. Nous pensons terminer nettement au-dessus de 96 %, je ne dis pas qu'on arrivera à 98 % mais au minimum à 96 % d'engagement sur les crédits ouverts, c'est-à-dire budget primitif plus budget supplémentaire.

Je rappelle quand même qu'à la fin de l'année 2008 nous avons été assez désolés, les uns et les autres l'avaient éventuellement mis en avant, et nous avons terminé, en termes de taux d'engagement, fin 2008, à 84 %. Là nous allons terminer à plus de 95 % c'est-à-dire que nous n'aurons plus de réserve financière, c'est-à-dire que c'est là où les difficultés vont rester.

Je terminerai là-dessus en disant, puisque nous n'avons plus de reports financiers pour l'année prochaine, notre budget est dès maintenant tronqué. Budget Primitif 2009 : 8.666.000 euros, Budget Supplémentaire, crédits ouverts 2009 : 10.686.000 euros. Nous sommes déjà à 10.364.000 euros que nous avons engagés, c'est-à-dire 97 %. Entre 2009, pour un budget de 10.500.000, comparé à un budget 2010 de 9.806.000, nous aurons l'année prochaine près de 10 % de moins de moyens financiers pour pouvoir réaliser l'évolution que nous souhaitons pour le 15^{ème}.

Budget Primitif 2009 : en incluant les crédits ouverts, nous dépassions les 42 euros par habitant. Avec ce qui nous est proposé pour l'année prochaine, et en tenant compte du fait que nous aurons très peu de reports, nous atteindrons à peine 41 euros par habitant pour l'année prochaine.

Donc je considère que tout ceci nous amène en régression d'autant plus que quand je compare le tableau dont j'avais parlé le mois dernier sur l'évolution budgétaire et la règle de calcul qui avait été donnée pour ces différentes dotations, le 15^{ème} arrondissement se retrouve à la 17^{ème} position sur Paris, ce qui est absolument inacceptable pour nous tous.

Malgré tout, Monsieur le Maire, nous serons obligés de voter ce budget mais ceci dit, il faudra bien que nous disions à l'Hôtel de Ville, à Monsieur Gaudillère, à Monsieur le Maire de Paris, probablement également à sa première adjointe qui nous fait l'honneur d'être ici ce soir, que nous avons besoin de plus de dotation financière pour l'année prochaine que ce qui nous est proposé aujourd'hui car le 15^{ème} arrondissement qui va fêter l'année prochaine ses 150 ans mérite plus que ce que la Mairie de Paris lui accorde.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Destrem pour cet exposé exhaustif et néanmoins très significatif sur ce qui nous est accordé pour faire fonctionner, notamment 170 équipements de proximité.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Merci Monsieur le Maire. Je vous rassure, je serai plus court que Monsieur Destrem.

Je serai plus court que Monsieur Destrem et j'essaierai aussi d'être plus clair parce que parfois je dois avouer que sa démonstration nous est apparue comme singulièrement « emberlificotée », nous allons dire. Je dois dire qu'il n'hésite pas à manier le paradoxe à un point qui est étonnant parce qu'il a commencé à dire que le budget du 15^{ème} arrondissement augmentait de plus de 15 %, de presque 16 %, pour en arriver à la conclusion que, franchement, le sort qui est fait à notre arrondissement est tout à fait dramatique et injuste.

Je lui rappellerai que dans le contexte budgétaire actuel une augmentation de 15 %, en France, ça n'est quand même pas rien. Je lui rappellerai également qu'à la différence de l'Etat qui peut pratiquer des déficits abyssaux, les collectivités territoriales, elles, sont contraintes par la loi -et c'est très bien comme cela- d'équilibrer leurs comptes et que donc, dans ce contexte, plus 15 %, franchement, il n'y a vraiment pas de quoi se plaindre. Au demeurant, ce chiffre probablement fâchait suffisamment Monsieur Destrem pour qu'il en vienne à quelque chose qui n'est pas de l'ordre du jour, à savoir les investissements localisés et dont il s'inquiétait par avance d'une chute dramatique, alors que ce n'est pas la question que nous avons à étudier aujourd'hui, nous n'avons pas les arbitrages, nous n'avons pas les données.

Je rappellerai juste que les investissements localisés, c'est quand même très lié justement aux opérations localisées et que donc, d'une année sur l'autre ça varie parce qu'effectivement d'une année sur l'autre il y a parfois des opérations lourdes et parfois des opérations qui le sont moins, mais nous verrons quand cela viendra devant nous. Pour l'instant examinons la délibération qui nous est proposée.

Donc 15 % au total, d'un côté une dotation d'animation locale qui a une part « animation locale » et une part « travaux urgents », la dotation animation locale est assise sur les critères démographiques et sur les critères socio-économiques, me semble-t-il tout à fait objectifs et s'agissant de l'animation locale et culturelle, elle passe de 428.000 à 473.000 euros en proposition, ce qui ne me paraît pas de nature à déclencher une quelconque colère. S'agissant de la part « travaux urgents » l'enveloppe qui est affectée à l'arrondissement correspond à la moyenne des dépenses constatées aux comptes 2007 et 2008, affectée d'un taux d'inflation. Il y a effectivement une diminution simplement parce que cette enveloppe est calculée sur la base des travaux d'urgence qui ont été effectivement engagés et si la Mairie du 15^{ème} en avait engagés un peu plus, la dotation, cette part ci, n'aurait pas baissé. Donc ça c'est un indicateur qui reflète de fait l'activité des mairies d'arrondissement. Donc à votre place, je serais prudent quant aux commentaires qu'on pourrait en faire.

S'agissant de la dotation de gestion locale. Pas d'inquiétude, on le répète chaque année mais tout ce qui est les dépenses liées aux fluides, etc, ce sera forcément ajusté donc il n'y a pas matière à inquiétude. Je note que de toute façon cette dotation de gestion locale augmente de presque 16 %. Je sais bien, la demande de la mairie d'arrondissement c'était plus 30 %. Il faut rappeler que c'est sur ce chapitre que sont inscrits les frais de réception des élus du 15^{ème} arrondissement et que ce sujet est un sujet sur lequel je dirai que la mairie du 15^{ème} arrondissement n'a pas grand-chose, là, à envier à l'Elysée en matière de rythme d'augmentation et que l'activité ...

Monsieur le Maire : L'Elysée sous Mitterrand ?

Claude Dargent : ... et que l'activité « bling-bling » du sommet de l'Etat a sa petite équivalence au niveau du 15^{ème} arrondissement.

Monsieur le Maire : Restons dans le 15^{ème}, s'il vous plaît.

Claude Dargent : Mais nous aurons l'occasion de présenter devant les électeurs l'usage que le Maire de l'arrondissement fait des impôts des Parisiens. Donc, voilà un certain nombre de remarques.

Pour terminer, je rebondirai sur ce que vous venez de dire, Monsieur le Maire, restons-en au 15^{ème}. Moi je note une chose. Evidemment le Maire de Paris souhaiterait donner davantage aux mairies d'arrondissement. Maintenant il y a une situation budgétaire qu'on connaît, il y a un Etat qui doit au jour d'aujourd'hui 312 millions d'euros à la Ville de Paris et quand Monsieur le Maire, et cela vaut aussi pour Monsieur Lamour, vous nous dites restons-en au niveau du 15^{ème} arrondissement, moi je voudrais qu'au moins le cumul que vous pratiquez, le cumul d'un exécutif local et d'une fonction parlementaire serve à quelque chose. J'ai ouï dire qu'il n'y a pas que les élus de gauche qui sont inquiets par la politique budgétaire de l'Etat à l'encontre des collectivités territoriales. J'ai ouï dire qu'il y a une taxe professionnelle, dont la suppression programmée sans remplacement suscite des inquiétudes et pas seulement à gauche. J'ai même cru comprendre que dans ce contexte le Président de la République avait renoncé à aller devant le Congrès des Maires de France tellement il savait la teneur de l'accueil qui lui serait réservé.

Monsieur le Maire : Restons dans le 15^{ème}, vous l'avez demandé, restez-y.

Claude Dargent : Je reste dans le 15^{ème}, Monsieur le Maire, pour vous demander qu'en tant que Parlementaire vous défendiez un peu plus les intérêts des collectivités territoriales parce que vous votez la loi, donc vous êtes responsable des 312 millions d'euros de manque à gagner de la Ville de Paris, vous êtes responsable de la suppression de la taxe professionnelle, vous êtes responsable, coresponsable, de cet avenir budgétaire. Rectifiez-le, obtenez de l'Etat qu'au lieu d'assécher les collectivités territoriales, il remplisse son rôle d'Etat régalién, d'Etat qui fait en sorte d'alimenter la démocratie locale, jouez votre rôle, que le cumul serve à quelque chose et à ce moment-là, je vous le dis, l'ensemble des Parisiens et notamment les habitants du 15^{ème}, si vous obtenez que les conditions budgétaires qui sont faites aux collectivités territoriales soient rétablies, l'ensemble des habitants de Paris, comme du 15^{ème}, vous en saura gré. Aujourd'hui ce n'est pas le cas. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Cela m'amène quand même à faire un certain nombre de réponses pour dire que les chiffres rappelés par Monsieur Destrem sont particulièrement clairs. Ce sont les chiffres qui circulent aussi bien à l'Hôtel de Ville qu'à la Mairie du 15^{ème} puisque nous avons évidemment les mêmes mais que simplement il faut, je crois, comprendre ces chiffres.

Pourtant il me semblait que l'exposé de Monsieur Destrem avait été très compréhensible et montrant que cette augmentation, dont vous vous glorifiez, de 13 et quelques %, est une augmentation en trompe l'œil. Bien sûr que nous avons une augmentation mais comment n'aurions-nous pas une augmentation à partir du moment où nous avons un certain nombre d'équipements transférés supplémentaires qui doivent évidemment faire l'objet de dotations supplémentaires à la dotation générale de fonctionnement. Deux crèches supplémentaires, c'est 100.000 euros en année pleine, minimum. Donc forcément la Ville de Paris ne peut nous transférer et ouvrir deux crèches supplémentaires, ce dont on se réjouit, sans nous donner les moyens de fonctionnement correspondants.

Je voudrais, Monsieur Dargent, si vous étiez parfaitement honnête et sincère sur le plan budgétaire -et je parle de la sincérité budgétaire- vous devriez raisonner à périmètre constant. Alors oui, là, votre raisonnement aurait de la valeur. Et de quoi se rend-on compte si on raisonne à périmètre constant, c'est que cette augmentation de la DGL, qui est de 15 %, en réalité se réduit à peu de chagrin lorsqu'on raisonne à périmètre constant. Monsieur Destrem -je ne vais pas vous refaire la démonstration et l'énumération puisqu'il les a déjà faites- vous a indiqué qu'avec les équipements transférés et les dépenses nouvelles, qui nous ont été imposées sans aucune concertation par la Mairie de Paris, que nous devons payer sans avoir à donner notre avis, nous descendons déjà à moins de 10 %. Si de surcroît nous prenons en compte le fait que notre DGL avait été diminuée -parce qu'il faut s'en souvenir, mes chers collègues, de plus de 2 % l'année dernière, et que donc la Ville, peut-être de bonne foi ou pas je n'en sais rien, avait sous-estimé les dépenses et elle les remonte aujourd'hui considérablement, nous ne sommes plus qu'à moins de 7 %.

Enfin, si on prend le taux de l'inflation cumulée et l'estimation de 1 % en 2009, l'augmentation réelle n'est plus de 15 et quelques % mais elle est de moins de 3 %, ce qui, effectivement, va rendre les choses extrêmement difficiles à partir du moment -et comme vous l'avez souhaité d'ailleurs mais c'est ce que nous souhaitons tous ici- nous avons consommé les reports qui avaient été laissés notamment par mon prédécesseur qui n'avait pas consommé suffisamment de crédits. Alain Destrem a eu raison d'en féliciter aussi bien les services que les élus qui ont voulu exécuter le budget tel qu'il avait été décidé, ce qui donne qu'aujourd'hui, alors que nous ne sommes pas encore à la fin de l'année, on est le 15 novembre, donc il reste encore un mois et demi d'exercice budgétaire, nous sommes -et je le redis pour que ce soit parfaitement clair- à près de 95 % d'engagement des crédits ouverts pour la dotation d'investissement, à 90 % pour la dotation d'animation locale et à 94 % pour la dotation de gestion locale.

Par exemple, sur la dotation d'animation locale, pour les travaux, cela veut dire qu'il ne nous reste que 4 ou 5.000 euros pour finir l'année.

L'année prochaine, j'attire l'attention des hiérarques qui sont ici présents et qui jouent un rôle important à l'Hôtel de Ville en disant que si on ne rétablit pas les choses, comme nous n'aurons plus de reports, ou pratiquement plus, cela entrainera des diminutions réelles au niveau des crédits ouverts de 10 à 20 ou 30 %, ce qui est énorme, selon les postes budgétaires. Donc nous ne pourrons plus fonctionner parce que si nous avons pu fonctionner encore, vaille que vaille, à peu près ces deux dernières années, c'est grâce à ces reports, les dotations initiales de la Mairie de Paris étant totalement insuffisantes et des crédits ouverts supplémentaires étant ajoutés au budget supplémentaire et puis surtout, les reports étant davantage consommés.

Mais là nous sommes à la fin des reports, donc l'année prochaine -je le dis pour prendre date devant vous tous, mes chers collègues- c'est que nous ne pourrons plus faire fonctionner nos équipements s'il n'y a pas là une véritable augmentation réelle et importante, sans tenir compte des reports qui auront disparu de notre budget. Voilà ce que je voulais vous dire là-dessus.

Enfin, c'est vrai que le contexte budgétaire est difficile, personne ne le nie, aussi bien pour l'Etat que pour les collectivités locales. Mais je dois dire que quand on décide d'investir, par exemple 200 à 300 millions d'euros pour un stade, qui est sûrement important pour Paris mais qui n'est peut-être pas une priorité absolue, surtout en période de crise, quand on décide de financer, par exemple, je vois qu'il y a beaucoup de papiers dans la presse en ce moment sur le 104 Aubervilliers, il y a un changement d'équipe aussi là-bas, le budget de fonctionnement, mes chers collègues, du 104 Aubervilliers, qui est sûrement un superbe équipement et je me réjouis que Paris ait un équipement de cette dimension et de cette importance, son budget est le même que celui qui permet de faire fonctionner le 15^{ème} pendant une année, voyez, c'est un budget de fonctionnement exactement du même montant. Donc, je dis que là aussi il y a peut-être des possibilités d'économie.

Quant aux investissements localisés, je vous prends au mot, Monsieur Dargent, et je souhaite que nous ayons un débat sur les investissements localisés. Ce n'est pas le débat aujourd'hui, vous avez raison, ça nous fera gagner du temps d'ailleurs mais malheureusement il n'y a pas de débat prévu pour les investissements localisés par la procédure budgétaire.

Si vous en êtes tous d'accord, je souhaite, à ce moment-là, qu'à un moment dans l'année peut-être nous puissions organiser nous-mêmes ce débat sur les investissements localisés IL1, IL2, ce qui nous permettrait de voir -et je cite juste ce chiffre qui est quand même confondant- c'est que cette année tous les arrondissements d'ailleurs sont à la même « sauce » si je peux dire, il y a une baisse d'environ 50 % des investissements localisés N° 2, c'est-à-dire les engagements de moins de un million d'euros, ce qu'on appelait avant les grosses réparations. Donc on baisse de près de 50 % puisqu'on doit passer de 8 à 4. Là il ne s'agit pas d'arbitrage à rendre, c'est décidé, les arbitrages ce sera pour le PIPP -Plan d'Investissement Pluriannuel- là il y a encore quelques arbitrages à rendre et nous aurons, j'espère, des satisfactions mais là je veux parler des IL 2, attention pour que les choses soient bien précisées.

Donc, je pense qu'il faut dire quelle est la réalité des chiffres et franchement, Monsieur Dargent, je sais que vous n'avez pas beaucoup d'arguments pour contrer ce qu'a dit Monsieur Destrem, vous l'avez démontré à l'instant, mais parler des frais de réception, dont je rappelle d'ailleurs qu'à la Mairie du 15^{ème} ils concernent des activités que nous avons voulu nombreuses, en invitant, oui, c'est vrai, des personnes âgées à venir briser leur solitude dans notre mairie d'arrondissement et vous savez, cela ne va pas chercher loin au niveau des frais de réception, ou en organisant pour les associations qui le souhaitent des activités, des animations, moins bien sûr qu'à l'Hôtel de Ville et pour moins cher, ça c'est sûr. Il faut savoir de quoi nous parlons, mes chers collègues, le budget 2010 doit être d'environ 7.000 euros, je cite de mémoire, voilà ce qu'est ce budget réception !

Vous pourrez d'ailleurs méditer, Monsieur Dargent et vous pourrez vérifier ces chiffres bien sûr puisque la confiance règne mais simplement je vous invite à consulter le Compte Administratif de la Mairie de Paris tel qu'il est voté chaque année et il s'agit même des fonctions 020 : administration et 0209 : animation locale. Pour les arrondissements, figurez-vous que si je raisonne par habitant, ou même en valeur absolue, c'est le 15^{ème} qui, parmi les gros arrondissements parisiens, dépense le moins en matière de réceptions, on peut applaudir oui, je crois que c'est un effort important. Je vous donne les chiffres : dans le 13^{ème} par exemple, c'est 1,35 euro par habitant, dans le 18^{ème}, l'arrondissement du Maire de Paris, qui vient déjeuner aujourd'hui avec le Président de la République, c'est peut-être ça aussi qui fait augmenter les crédits de l'Elysée, 1,14 euros, le 20^{ème} 0,80 euros et le 15^{ème} est modestement à 0,51 euro par habitant. Il est donc l'arrondissement qui dépense le moins par habitant par les frais de réception.

Je n'en dirai pas plus et maintenant je pense qu'il y a peut-être d'autres interventions. Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Juste un mot, Monsieur le Maire. D'abord vous avez reparlé des investissements localisés en donnant des chiffres et des choses qui seraient arrêtés et vous avez pris soin de dire que le plan d'investissement pour Paris, c'est-à-dire le PIPP, lui, n'était pas totalement arbitré. Attendez les arbitrages pour pouvoir évoquer les augmentations ou les diminutions pour que les choses soient parfaitement claires. Vous avez fait référence aux factures, vous avez dit « sur les investissements localisés, il faudrait qu'on ait un débat », moi je vous invite aussi à faire un jour un débat, à comptes ouverts, sur les dépenses de la Mairie du 15^{ème} pour ses frais de fonctionnement, comme cela la transparence sera totale ...

Monsieur le Maire : C'est ce que nous faisons aujourd'hui, pour les comptes administratifs, donc ça c'est prévu,

Anne Hidalgo : On peut le faire aussi.

Monsieur le Maire : C'est ce qui se passe actuellement.

Anne Hidalgo : En tout les cas il me semble que plutôt que d'égrainer des chiffres que vous avez établis vous-même ...

Monsieur le Maire : ... pas du tout, ce sont des chiffres de la Mairie de Paris.

Anne Hidalgo : ... nous pourrions effectivement jouer la transparence si vous estimez que cette transparence, comme nous, est nécessaire au débat public.

Dernière remarque, je vous trouve vraiment, extrêmement offensif à considérer qu'une augmentation de 15,76 % de la dotation de gestion locale c'est une régression. Bon, je pense que vous êtes peut-être un peu fâché avec les chiffres et les principes des mathématiques mais que ne vous entendons-nous pas sur un sujet qui, pourtant, va peser très lourdement sur notre vie collective, nous Mairie du 15^{ème}, Mairie de Paris et toutes les collectivités, à savoir la suppression de la taxe professionnelle. J'aimerais vous entendre avec autant ...

Monsieur le Maire : Restons dans le 15^{ème}, Madame, nous sommes dans le 15^{ème}. Quand vous serez parlementaire vous pourrez en parler.

Anne Hidalgo : Mais justement, comme je ne le suis pas, j'ai la chance ...

Monsieur le Maire : Oui, vous avez été battue à chaque fois,

Anne Hidalgo : Voilà, avec beaucoup d'élégance, comme toujours. Comme j'ai la chance d'avoir un parlementaire ici, je le renvoie à une de ses responsabilités qui est notamment, au niveau du Parlement, également, de défendre ses concitoyens. Et je ne crois pas qu'en adoptant la position vraiment qui est une position de complaisance totale, alors que beaucoup d'élus UMP de la région parisienne ou d'ailleurs sont montés au créneau et qu'aujourd'hui même je déjeunais avec le Président Pélissard ...

Monsieur le Maire : Ça déjeune beaucoup aujourd'hui ! ...

Anne Hidalgo : ... parce que demain il y a un rendez-vous très important qui s'appelle le Congrès des Maires de France et Monsieur Pélissard, Maire de Lons le Saunier, est aussi le Président de l'association des Maires de France, lui-même, au nom de toutes les collectivités, et je crois qu'on ne cachera à personne que Monsieur Pélissard est UMP, il porte, à juste titre, et je crois que c'est utile pour tous nos concitoyens, il porte une critique forte et des demandes de modifications profondes de cette réforme de la taxe professionnelle qui, vous le savez, va priver nos collectivités, dont le 15^{ème} arrondissement, des moyens qui sont les moyens qui permettent aujourd'hui à une collectivité comme la nôtre d'avoir un niveau de service public particulièrement performant, un niveau d'investissement et une gestion qui continuent à être considérés comme une des gestions rigoureuses et totalement sincères que nous avons en France puisque je vous le redis la Ville de Paris continue à avoir ses notations de triple A et continue à se situer dans un rang de collectivité au niveau de sa gestion qui reste particulièrement bien noté au niveau national. Donc, essayez de vous faire entendre un peu plus sur des choses qui touchent la vie quotidienne de nos concitoyens, très directement, les habitants du 15^{ème} sont aussi concernés par la suppression de la taxe professionnelle que vous soutenez à l'Assemblée Nationale.

Monsieur le Maire : Bien. Je vois qu'il n'y a pas grand-chose à dire sur nos observations concernant le budget du 15^{ème}, puisque là on dérive sur des sujets qui relèvent du Gouvernement et du Parlement. Simplement, vous parlez de transparence des chiffres, Madame, mais les chiffres que j'ai cités vous les obtiendrez aisément puisque c'est votre administration qui les élabore et vous les retrouverez sur le logiciel Alizé. Donc ce sont ces chiffres qui nous sont transmis par l'Hôtel de Ville. Vous savez, ici nous n'avons pas de service pour élaborer tout ça, malheureusement d'ailleurs, et nous dépendons des chiffres qui nous sont fournis par l'Hôtel de Ville et par le logiciel Alizé.

Deuxièmement, il vrai qu'il y a des difficultés budgétaires mais je crois que Monsieur Delanoë sans doute pour masquer par un écran de fumée ses augmentations massives et sans précédent d'impôts, dont les Parisiens se plaignent, prétexte une dette soit disant importante de la part de l'Etat. D'ailleurs, selon les interviews de Monsieur Delanoë cela oscille entre 200 et 312, maintenant c'est 312, ce chiffre évolue. Bien sûr. Je voudrais dire deux ou trois choses là-dessus à moins que des interventions soient en cours mais j'aurais beaucoup de choses à dire sur ce sujet. Nous reprendrons ce débat que nous avons déjà eu par voie de presse et l'opinion publique appréciera surtout l'augmentation des impôts à Paris. Monsieur Lamour.

Jean-François Lamour : Merci Monsieur le Maire. Oui, Madame Hidalgo, vous nous donnez des leçons de conduite à nous, Parlementaires, mais vous devriez vous appliquer ces mêmes leçons. Vous nous dites « défendez nos concitoyens » mais Madame Hidalgo défendez donc avant tout les Parisiennes et les Parisiens. Or cette hausse sans précédent, je dis bien sans précédent, des impôts locaux, taxe foncière augmentée de 35 % cette année et certainement « rebelote » en matière de hausse l'année prochaine. Taxe d'habitation, de même. 30 % sur la taxe sur les places de marchés, 18 % sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, 17 % sur les ordures non ménagères, 8 % sur la taxe de balayage, stationnement résidentiel : plus 30 %, ticket de stationnement : plus 20 %.

Vous voulez que je continue la liste, Madame Hidalgo, elle est très, très longue. Je pourrais vous citer les tarifs des piscines et des courts de tennis : plus 15 %, les frais funéraires : plus 7 % ; 62 % d'augmentation des dépenses de communication, 40 % de plus d'augmentation de frais de réception, vous les citiez pour le 15^{ème} et de personnel : 9.000 agents supplémentaires lors de la précédente mandature. Oui, aujourd'hui il faut les payer, alors vous créez une taxe foncière départementale de 3 %, vous augmentez la taxe d'habitation et vous nous annoncez à nouveau une hausse de ces impôts pour 2010. Voilà comment vous, vous défendez les intérêts des Parisiennes et des Parisiens. Alors, Madame Hidalgo, de grâce, arrêtez ces leçons, faites en sorte effectivement de révéler la transparence comme l'ont fait d'ailleurs très bien Alain Destrem et Philippe Goujon quant aux charges que vous augmentez pour le 15^{ème} arrondissement et le budget qui ne suit pas. Voilà la réalité.

Mais vous êtes dans une impasse et aujourd'hui ce sont les Parisiennes et les Parisiens qui payent la note et la facture de Monsieur Delanoë. Il a dépensé sans compter lors de la précédente mandature. Je rappelle un chiffre en matière de recettes. Il a touché, en particulier lors de 2008, 900 millions d'euros de droits de mutation, c'est-à-dire qu'il a bénéficié de la spéculation immobilière pour remplir les caisses de la Ville de Paris. Qu'en a-t-il fait ? Rien.

Il a dépensé sans compter et aujourd'hui ce sont les Parisiens qui paient la note. Alors, Madame Hidalgo, de grâce, pas de leçons, vous êtes dans une impasse et aujourd'hui vous la faites payer aux Parisiens et en particulier aux habitants du 15^{ème} arrondissement.

Monsieur le Maire : Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Chers collègues, je crois, Monsieur Lamour, que vous vous êtes trompé d'intervention. Le thème de la séance c'était « Il nous faut plus d'argent pour la Mairie du 15^{ème} » et là vous nous avez fait « Il ne faut pas augmenter les impôts ». Il faudrait savoir ce que vous voulez, soit vous voulez plus d'argent et à ce moment-là il faut augmenter les impôts, soit il faut moins d'argent et à ce moment-là on baisse les impôts.

Monsieur le Maire : Attendez, laissez parler Monsieur Mouricou s'il vous plait. Monsieur Mouricou a la parole et lui seul.

Philippe Mouricou : Merci Monsieur le Maire. Et puis je tiens à saluer l'effort de transparence entrepris par Monsieur Destrem qui nous a expliqué qu'avec les récentes évolutions dans les dotations budgétaires de la Ville de Paris il ne pourrait plus bricoler les chiffres. Donc je tiens vraiment à saluer cette forme d'aveu ou de confession. Merci cher collègue.

Monsieur le Maire : Bricoler ! Je n'ai pas très bien compris mais ce n'est pas grave. Bon, y a-t-il encore des interventions ? Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire, très rapidement, pour rebondir sur quelques points de l'intervention de Monsieur Lamour qui disait que les droits de mutation étaient de plus de 900 millions en 2008 pour Paris, c'est exact. Mais sachez que lors de la campagne municipale de 2008, fin 2007, Monsieur Delanoë avait annoncé avant d'obtenir cette augmentation qu'il y aurait de toute façon une augmentation des impôts. Donc il avait acté ... oui c'est une promesse tenue ...

Monsieur le Maire : Les parisiens s'en réjouissent sûrement, je crois qu'il n'y a que vous qui vous en réjouissez à Paris.

José Baghdad : C'est une promesse responsable tenue, tout comme la promesse précédente qui avait été de dire : nous n'augmenterons pas les impôts sur la mandature précédente, avait été tenue celle-là pendant cette année. Je n'entends jamais de votre côté que vous n'avez pas souligné que pendant cette année il n'y a eu aucune augmentation d'impôt à Paris.

Deuxièmement, vous dites, Monsieur le Maire, je reprends vos chiffres et votre découpage, sur la faible augmentation dont bénéficierait le 15^{ème}, si on enlève l'inflation à périmètre constant, etc, un plus de plus de 3 %, 4 %, peut-être 5 %, tout dépend de l'inflation qu'on estime à venir, 5 % d'augmentation même, tout dépend du taux d'inflation ...

Monsieur le Maire : On a pris 1 % pour 2009, c'est vraiment la fourchette basse.

José Baghdad : ... L'augmentation 3 %, 4 %, à périmètre constant, selon vos chiffres, je suis désolé de le souligner, je pense que beaucoup de Parisiens et de Parisiennes seraient contents de pouvoir l'obtenir avec l'inflation complémentaire, donc 7 %, comme vous le disiez, 7 % d'augmentation de mon pouvoir d'achat, je serais preneur aujourd'hui et je dirais « chiche » et je dirais « chiche » à Monsieur Sarkozy aussi s'il le faisait et donc la Mairie du 15^{ème} obtient au moins ça, un minimum et je pense qu'elle peut s'en féliciter, ce n'est pas le cas de beaucoup de Parisiennes et de Parisiens.

Enfin, Monsieur Lamour soulignait qu'il regrettait la création de 9.000 emplois à Paris. Moi, je suis heureux que Monsieur Delanoë crée 9.000 emplois à Paris.

Monsieur le Maire : Au moins c'est clair. Vous vous réjouissez du fait que les impôts des Parisiens augmentent parce que vous avez dû recruter 9.000 fonctionnaires.

Vous savez, lorsque vous parlez d'une augmentation de 2 à 3, imaginons, même peut-être plus, peu importe, il y a des explications aussi à cela. C'est parce qu'il y a des dépenses, et ça je ne l'ai pas dit parce que je voulais raisonner à périmètre constant, et être parfaitement sincère dans la présentation budgétaire, mais c'est qu'il y a des dépenses qui ont été sous-estimées, ce que je peux comprendre, je n'en rejette pas la responsabilité sur les services centraux mais il y a eu des dépenses qui ont été sous-estimées parce que le prix de l'énergie, le prix de l'eau, le prix de ceci, de cela n'a peut-être pas été prévu comme la réalité, malheureusement, l'a démontré et donc c'est ce qui a fait que quand on a une augmentation d'un poste « eau » sur tel chapitre, de 500 %, forcément il doit y avoir une augmentation des crédits y afférent. Mais je vous assure que ces 2 à 3 % d'augmentation à périmètre constant ne sont pas des crédits pour des dépenses somptuaires, c'est le moins qu'on puisse dire.

Monsieur Dargent veut encore intervenir, je vous en prie.

Claude Dargent : Juste pour remarquer deux choses. D'abord, Monsieur le Maire, vous, vous souhaitiez avoir davantage de crédits pour faire des provisions. Les budgets d'arrondissement ça n'est pas fait pour ça et là-dessus il y a dans votre démarche une façon d'aborder les choses qui n'est pas conforme aux règles budgétaires d'aujourd'hui et aux pratiques budgétaires d'aujourd'hui, ça c'est le premier point.

Le deuxième point. On a écouté Monsieur Lamour qui, en matière de démagogie, est impressionnant. Juste un mot en termes de réponse. Monsieur Lamour n'était pas dans cette assemblée ni au Conseil de Paris sous l'ancienne mandature, donc il a simplement retenu les recettes de la Ville de Paris mais pas les dépenses. Je prendrai un exemple d'un arrondissement qu'il ne connaissait pas à l'époque, qui est le 15^{ème} arrondissement. Sachez que les recettes de la Ville de Paris ont permis un certain nombre de choses dans le 15^{ème} arrondissement, dans votre circonscription, Monsieur Lamour, ça a permis de faire un tramway, ça a permis de faire une médiathèque, ça a permis de faire des crèches et des logements sociaux, évidemment, mais peut-être que là-dessus vous vous en félicitez moins, donc c'est pour ça que je ne citais pas les logements sociaux mais en l'occurrence, tout ça c'est immédiatement oublié, on pense aux recettes mais pas au reste, c'est le premier point.

Le deuxième point, par rapport à l'augmentation que vous avez évoquée, moi je me réfère à la situation des impôts par habitant aujourd'hui. La revue « Capital » dont vous savez la proximité vis-à-vis de cette municipalité de gauche de la Ville de Paris, la revue « Capital » fait chaque année un classement qui est un classement incontestable de l'effort d'impôt par habitant. Ce classement, après les augmentations intervenues cette année de l'effort d'impôt par habitant, de ce que paie chacun des ménages à Paris et dans les autres communes, ils prennent les 111 plus grandes villes de France. En classant par ordre décroissant, l'effort par habitant, sur les 111 villes, Paris est la 109^{ème}. Derrière on a uniquement, dans toute la France, Courbevoie par rapport à l'Etablissement Public de la Défense, mais je ne sais pas s'il faut rappeler cette institution dans cette assemblée, derrière on a Courbevoie et Colmar. Tant qu'on en est à cette situation-là, moi je pense que la politique fiscale menée par la Ville de Paris est une politique fiscale équilibrée, c'est une politique qui permet en l'occurrence ...

Monsieur le Maire : Laissez Monsieur Dargent développer parce que vraiment on boit du petit lait, c'est très intéressant. Allez-y.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, c'est gentil de demander de me laisser parler mais vous pouvez aussi vous dispenser du commentaire, vous le ferez après.

Monsieur le Maire : Je commenterai comme le Maire de Paris à la tribune du Conseil.

Claude Dargent : Là-dessus il y a eu une vidéo sur le petit journal vous concernant qui était assez triste, qui était en l'occurrence tout à fait édifiante quand on voit vos commentaires au Conseil de Paris. A votre place, je n'insisterai pas, avec Rachida il suffit, je le dis, de taper sur Google et l'on voit le Maire du 15^{ème} arrondissement dans ses œuvres.

Monsieur le Maire : Il ne vous aura pas échappé que ce ne sont pas les mots que j'ai prononcés mais qu'on a mis un texte sur ma bouche et que c'est d'ailleurs un procédé dont un certain nombre de journalistes sont habitués, évidemment.

Claude Dargent : Je vois que vous voyez tout de suite à quoi je fais ...

Monsieur le Maire : J'ai remarqué que Canal + filmait davantage les rangs de la droite que ceux de la gauche mais enfin un peu d'humour, Monsieur Dargent, ça ne nous fera pas de mal.

Claude Dargent : C'est moi qui vous ai rappelé cet épisode, Monsieur le Maire, donc je vois que ...

Monsieur le Maire : Ayez un peu d'humour ça vous fera du bien, Monsieur Dargent, ça fera du bien à tout le monde.

Claude Dargent : Je vois qu'en l'occurrence il vous a aussi plu. Moi je trouve qu'en l'occurrence il est à la fois amusant et édifiant quant à votre attitude en Conseil de Paris et qu'en l'occurrence de ce point de vue-là vous n'avez pas de leçon à nous donner. Donc, si vous me permettez de terminer cette intervention, j'observe donc que ...

Monsieur le Maire : On n'en sortira pas, vous le savez, si Monsieur Dargent ne peut pas terminer son intervention.

Claude Dargent : J'observe donc qu'il y a eu une politique fiscale qui a aboutit à la situation que j'ai décrite, de situer la Ville de Paris en termes d'efforts à la 109^{ème} place sur 111, elle montre et elle établit que ce qui est demandé aux Parisiens, c'est beaucoup, c'est toujours trop mais que compte tenu de la situation que nous ...

Monsieur le Maire : Allez-y Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Je souhaite conclure si vous voulez,

Monsieur le Maire : Allez-y alors, concluez,

Claude Dargent : Mais il ne faut pas non plus que ...

Monsieur le Maire : Nous aussi on souhaite que vous concluez.

Claude Dargent : Bon très bien, j'arrête là.

Monsieur le Maire : Bref, je voudrais simplement faire une petite rectification parce que tout ce pathos n'intéresse, je crois, pas grand monde et en tout cas pas les contribuables qui voient l'augmentation qui arrive sur leur feuille d'impôt mais ils apprécieront et ils jugeront les propos de Monsieur Dargent qui se suffisent à eux-mêmes d'ailleurs, je ne rajouterai pas un mot.

Je dirai simplement que pour ce qui concerne notre budget, parce que vous avez dit : vous voulez faire des provisions, Monsieur Dargent. D'abord, nous avons passé un bon moment, peut-être trop long selon vous, à expliquer que nous étions à une consommation de crédit aujourd'hui qui allait dépasser, sans doute ou qui allait en tout cas atteindre, parce qu'on ne peut pas les dépasser les 100 %, et que par exemple sur la dotation des travaux d'animation locale, je le répète pour la énième fois, il nous reste 5.000 euros pour finir l'année. Cela concerne tous les investissements du 15^{ème} et surtout, plus grave, Monsieur Dargent, et là, je fais appel à l'Hôtel de Ville, non seulement nous ne faisons pas de provision, mais aujourd'hui nous ne sommes pas en mesure de payer les fluides consommés par les 175 équipements de proximité du 15^{ème} pour le 4^{ème} trimestre parce qu'effectivement nous avons engagé les crédits que la Ville nous a octroyés et nous n'avons pas les crédits, aujourd'hui, pour engager les fluides, ce qui est important pour le 4^{ème} trimestre. Vous voyez, les provisions, on en est, malheureusement d'ailleurs, très loin. Je crois que la Ville devra modifier sa politique budgétaire.

On va s'acheminer vers la fin de ce débat. Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Merci Monsieur le Maire. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les élus de gauche de cet hémicycle répondre à l'excellent exposé d'Alain Destrem qui, pour le coup, était très clair. Qu'est-ce qu'on peut retenir ? Monsieur Dargent avait promis qu'il serait plus court et plus clair que Monsieur Destrem, ça c'est raté, maintenant il boude.

Madame Hidalgo s'était engagée à défendre les Parisiens et elle nous a fait grâce de son agenda personnel de fêtes et cérémonies, ce qui est quand même tout à fait de bon goût.

Je voudrais quand même relever quelque chose. Les seuls arguments de la gauche pour répondre à l'exposé sur le budget du 15^{ème} arrondissement, ce sont deux choses. C'est d'abord de dire qu'en gros nous sommes des escrocs et que les électeurs, en tout cas, se prononceront sur le manque de transparence, sur la gabegie, les frais pharaoniques, la façon dont on gère dans une totale opacité, etc, on a déjà eu les sous-entendus de Monsieur Dargent sur le CICA, que je trouve totalement inacceptables et là on nous ressert la même sauce qu'aux séances précédentes sur une suspicion qui est latente dans la gauche du 15^{ème} arrondissement. Je crois que ce que nous faisons est parfaitement transparent, il y a des règles que nous respectons et elles valent pour tout le monde.

Le second argument, c'est toujours et encore une espèce de radotage chez la gauche du 15^{ème}, c'est sur « les fêtes et cérémonies ». Alors là, on nous balance ça comme une tarte à la crème, tellement qu'on va bientôt ouvrir une boulangerie pâtisserie, parce que c'est vraiment le seul argument de la gauche, c'est de nous reprocher d'accueillir les personnes âgées les après-midi quand elles sont seules, c'est d'organiser des petits-déjeuners pour les SDF, de faire des fêtes et des cérémonies de commémoration et je tiens d'ailleurs à féliciter l'excellent travail de Jean-Manuel Hue qui, à chaque fois, organise -et les élus de gauche y participent et il ne me semble pas que ça les scandalise sur le moment d'y assister- des cérémonies d'une grande qualité avec un profond respect pour les combattants et les associations de combattants du 15^{ème}, je le sais, y sont très sensibles.

Alors, si ça c'est votre seul argument de fond sur le budget du 15^{ème}, avec grand plaisir nous nous retrouverons devant les électeurs, devant les habitants du 15^{ème} qui peuvent venir assister à l'ouverture de la Mairie à ses habitants et ça on le doit au Maire du 15^{ème} et je crois qu'on ne peut que s'en féliciter. Alors évidemment, qu'est-ce que Madame Hidalgo répond ? Elle nous répond sur la taxe professionnelle. Mais, Madame Hidalgo et Monsieur Dargent, qui nous reprochez de ne pas nous vanter de grand-chose, je ne vous entends pas vous vanter de l'état proprement scandaleux de certaines écoles du 15^{ème}, qu'il serait peut-être bon de rénover et sur lesquelles il serait peut-être bon de s'inquiéter. Je vois que Monsieur Dargent, ça l'intéresse énormément.

Monsieur le Maire : Dommage qu'il n'y ait pas Canal + pour filmer.

Jean-Baptiste Menguy : Je ne vous vois pas vous vanter des coupes sombres que vous portez aux subventions aux commerçants du 15^{ème} qui, à chaque fois, doivent pâtir de votre haine absolue du développement économique des entreprises parisiennes et je ne vous entends pas vous vanter, lorsque vous parlez des logements sociaux que nous votons à chaque fois dans ce Conseil d'arrondissement, je ne vous entends pas vous vanter de prendre des budgets pour assurer la propreté dans ces équipements sociaux, pour assurer la sécurité dans ces logements sociaux et pour assurer une réelle mixité et les services publics qui vont avec, c'est-à-dire par exemple l'ouverture des écoles. Je crois, mes chers collègues de gauche, qu'en la matière vous avez fait la démonstration de votre incompétence totale à comprendre et à quoi sert un budget dans un arrondissement aussi grand que le 15^{ème} arrondissement. Je trouve cela parfaitement inacceptable.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Menguy. Monsieur Destrem peut-être, non, s'il n'y a plus d'intervention ?

Alain Destrem : Monsieur le Maire, je crois que très sincèrement, en dehors de quelques dérapages, ce qui est tout à fait normal dans une discussion budgétaire, j'en tirerai trois petites choses.

La première des choses. Quand vous avez parlé de sincérité budgétaire, Monsieur Baghdad, ça ne veut pas dire qu'auparavant c'était non sincère. Il faut apprendre le français, de temps en temps, dans les règles budgétaires. Cela veut dire qu'on a pris le temps d'apporter à chaque ligne de crédit les bonnes dépenses. La deuxième chose, c'est qu'à travers ce budget qui nous est présenté aujourd'hui, on sent tous très bien qu'on n'est pas très loin -quand je dis pas très loin c'est pour être gentil et faire le consensus- des difficultés budgétaires qui seront les nôtres au milieu de l'année prochaine parce qu'effectivement il n'y a plus de provisions qui sont faites des reports de crédits des années précédentes dans le 15^{ème} arrondissement, dues à son dynamisme. Donc, je donne rendez-vous à l'ensemble du Conseil pour le budget supplémentaire 2010 qui, à mon sens, obligera la Mairie de Paris à nous donner des crédits supplémentaires et nous ne pourrons que nous en louer parce que nous l'avons indiqué depuis plusieurs mois et dont aujourd'hui dans notre débat.

Enfin, puisque Madame Hidalgo a dit que, sur les investissements localisés, le chiffre de 4 millions qui a été avancé n'était pas forcément le bon, tant mieux, si on en a plus, dont acte. N'oublions pas que l'année dernière, et nous les avons bien entendu dépensés, nous en avons eu le double, c'est-à-dire 8 millions. En tout cas, merci à tous pour cette intervention et à vous, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci. Voilà donc une conclusion ouverte sur l'avenir, qui satisfera, je pense, tout le monde.

Je vais mettre aux voix ce budget, cet Etat Spécial d'arrondissement 2010.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.
Merci.

≈ ≈ ≈

8. XV/2009/205 - Création d'un conseil de parents des établissements de la petite enfance du secteur est du 15^{ème} arrondissement.

Je propose de joindre à cette délibération un vœu qui nous a été transmis par le groupe La Gauche.

Vœu n° 31 au Maire du 15^{ème} arrondissement relatif à la mise en place de conseils de parents dans les établissements d'accueil de la petite enfance du 15^{ème} arrondissement présenté par la gauche.

Si vous le souhaitez, l'un d'entre vous peut le rapporter, ce qui fera une entrée en matière à notre débat. Madame Bessis.

Catherine Bessis : Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Quel heureux hasard ! Ce projet de délibération aurait pu être déposé après que vous ayez pris connaissance de notre vœu portant exactement sur le même sujet. Ceci confirmerait donc la pertinence de notre demande. Beaucoup le savaient, vous en conviendrez à présent vous-même.

La lecture de cette délibération nous amène à faire deux propositions qui, pour l'une, permettra un gain de temps et qui, pour l'autre, favorisera la démocratie locale participative à laquelle sont attachés la Mairie de Paris et un grand nombre d'habitants du 15^{ème}. En effet, vous proposez une expérimentation sur le secteur est de l'arrondissement. Or, nous pouvons nous épargner cette expérimentation. Des conseils de parents ont été mis en place pour la première fois dans le 19^{ème} en 2005 puis peu après dans le 20^{ème}. Ces expérimentations pourraient être mises à profit et bénéficier au 15^{ème} arrondissement, la Direction des Familles et de la Petite Enfance de la Mairie de Paris pouvant apporter connaissance, soutien et aide sur la mise en place et le fonctionnement de ces conseils.

D'autre part, afin de couvrir l'ensemble des établissements de la petite enfance, qui sont très nombreux dans le 15^{ème}, d'associer un maximum de parents à cette initiative et de la rendre ainsi crédible et efficace, nous proposons que soit créé un conseil de parents pour chaque quartier, défini selon le découpage établi pour les conseils de quartier. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Madame Bessis. Juste avant de passer la parole à l'adjointe, je voudrais simplement faire une réaction sur l'heureux hasard, comme vous l'avez exprimé. Je crois que nous sommes tous sur les mêmes thématiques et à peu près au même moment. Vous savez fort bien, sans doute, que la Mairie de Paris nous a saisis sur une demande de mise en place des conseils de parents. Vous savez sans doute, puisque vous participez aux commissions d'attribution, que moi-même d'ailleurs et l'adjointe également, au moins à une reprise, avons évoqué ce sujet avec les directrices de crèches -je crois même en votre présence, je ne me souviens plus- pour les consulter sur cette disposition importante qui consiste à créer des conseils de parents dans les établissements.

Donc, voilà, je crois qu'il n'y a pas de polémique à ce sujet. Je pense qu'il était opportun que vous déposiez ce vœu, très bien, mais vous ne pouvez pas nous faire le procès d'intention d'avoir saisi cette occasion à partir du moment où la Mairie de Paris nous a saisis, voilà quelques mois, je crois à la rentrée, de ce sujet. Vous auriez pu relever que nous sommes un des rares Conseil d'arrondissement, une des rares municipalité d'arrondissement à le proposer, parce que vous avez cité un ou deux exemples, évidemment, on ne peut pas en citer beaucoup plus puisque ce sont moins de cinq mairies d'arrondissement qui ont décidé de mettre ce dispositif en place alors qu'il y a vingt arrondissements, et pas seulement des arrondissements de droite. Donc il y a beaucoup d'arrondissements de gauche qui n'ont pas du tout évoqué ce dispositif. Nous-mêmes nous avons pris la décision de le mettre en place parce que nous pensons qu'il faut développer encore davantage la démocratie citoyenne dans cet arrondissement comme ailleurs et c'est la raison pour laquelle tant mieux si nos vœux vont dans le même sens et je pense que nous pourrions peut-être être consensuels sur le sujet.

Avant de donner la parole à l'adjointe, il y a d'autres interventions. Madame Bruno.

Catherine Bruno : Monsieur le Maire, mes chers collègues. La Mairie de Paris nous incite à installer des conseils de parents ou d'établissements. Pour le moment, que je sache, peu d'arrondissements les ont mis en place et il serait utile et instructif d'avoir le point de vue des professionnels de la petite enfance dans les 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements sur un bilan objectif de cette expérience.

En effet, avant de lancer sur tout Paris cette lourde machine, pour ne pas dire cette « usine à gaz », il serait intéressant de savoir où en sont certaines mesures préconisées par la mission d'information et d'évaluation sur la petite enfance, à laquelle j'ai participé activement et qui a travaillé de février à juillet dernier sur les améliorations à apporter en ce qui concerne l'offre d'accueil pour les enfants de moins de trois ans à Paris.

Où en est-on sur l'harmonisation des commissions d'admission de places en crèches dans tous les arrondissements ? Où en est-on sur le système de gestion LUCI dont tout le monde se plaint ? Où en est-on dans les crèches sur le personnel de remplacement en cas de maladie, de congés, de congés de maternité ? Je vous signale à ce sujet que la crèche Keller depuis la rentrée est obligée de regrouper des sections et de fermer plus tôt le soir par manque de personnel. Où en est-on sur l'accueil des enfants en situation de handicap ? Où en est-on des fermetures plus tardives, jusqu'à 19 heures au moins, dans les nouvelles crèches, comme Boucicaut ou prochainement à la crèche Convention ?

Mais je reviens à notre sujet de ce soir. On ne peut plus dire dans le 15^{ème} que la nouvelle municipalité ne tient pas compte de l'avis de ses habitants et ne les fait pas participer aux débats et aux décisions qui les concernent sur des sujets d'intérêt local. Après le CICA, les conseils de quartier, les commissions extramunicipales, le conseil local de la jeunesse, le conseil des résidents extracommunautaires, la commission d'attribution des logements, des places en crèches, des dérogations scolaires, vous proposez de mettre en place un conseil de parents dans les crèches, alors que rien, pour le moment, ne nous y oblige, mais c'est bien pour aller dans le sens d'un renforcement de la vie démocratique locale. Je pense que c'est une bonne chose et le choix que vous avez fait de proposer un conseil de parents plutôt qu'un conseil d'établissement me paraît tout à fait judicieux.

Je voudrais cependant insister sur le fait que cette expérimentation qui nous est présentée dans le secteur est de l'arrondissement devra donner lieu, au bout d'une année, à un bilan objectif, à une analyse des résultats et à corriger éventuellement les dispositions qui ne sont pas satisfaisantes avant de l'étendre sur l'ensemble de l'arrondissement. Le travail d'installation du conseil de parents va être une lourde charge pour les directrices et les directeurs, en plus de tout ce qu'on leur demande déjà, comme d'être référents pédagogiques, soutien au personnel, chargés de ressources humaines, gestionnaires administratifs, responsables de l'animation et de la communication, et j'en passe.

Il ne faut pas laisser croire aux parents qu'ils pourraient se substituer à ces professionnels de la petite enfance, ni laisser croire aux responsables d'établissements et à leurs équipes que les parents prendraient en main l'animation et la communication auprès des autres parents car le rôle essentiel des personnels dans les crèches est bien de créer un lien privilégié, un lien de confiance entre eux et les parents qui ont besoin d'écoute, de conseils, d'aide parfois et d'information sur leur enfant. Personne ne doit interférer dans cette relation et surtout pas une instance comme le conseil des parents. Mais si, ensemble, les responsables de crèches, les parents, les coordinatrices, les médecins de PMI peuvent travailler ensemble pour que ce service d'accueil soit encore plus performant, alors oui, ce sera bénéfique pour l'ensemble des familles parisiennes et pour les personnels de la petite enfance.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? Madame Malassis.

Françoise Malassis : Comme vous le disiez tout à l'heure, Monsieur le Maire, avant de mettre en place la création d'un conseil de parents dans les établissements, vous avez souhaité consulter tous les acteurs de la petite enfance du 15^{ème} arrondissement et c'est après plusieurs réunions de travail avec ceux-ci que vous avez décidé de le mettre en place. Je tiens d'ailleurs, avant tout, à remercier les directeurs, les directrices, les coordinatrices de crèches avec lesquels il m'est permis de travailler dans un climat positif et concret et qui ont immédiatement et spontanément accepté cette proposition malgré la charge supplémentaire de travail qui en résultera et aussi le manque de moyens et de personnel mis à leur disposition.

Comme le disait Catherine Bruno tout à l'heure, effectivement, les directrices de crèches travaillent dans des conditions extrêmement difficiles et elle le rappelait, nous avons une directrice de crèche qui, actuellement, travaille avec un manque de personnel. Elle est obligée de faire appel à des collègues qui sont dans des crèches aux alentours et on lui a répondu à la DFPE qu'elle n'aurait pas de personnel supplémentaire avant le mois de janvier. Vous avez d'ailleurs, à cette occasion, saisi Monsieur Najdovski pour lui demander s'il pouvait donner du personnel supplémentaire aux directrices.

Ensuite, Madame Bessis nous a demandé : pourquoi une expérimentation ? Parce que cela nous permettra de mettre en place un groupe de travail, un comité de suivi, pour en modifier les imperfections, qui permettra d'améliorer son fonctionnement et éventuellement de corriger le règlement intérieur. Parce que nous ne savons pas ce qui se fait dans les autres arrondissements et que nous voulons, nous, mettre à profit cette année pour vérifier et pour améliorer ce conseil de parents si c'est nécessaire.

Ensuite, parce qu'à l'issue de cette année expérimentale nous pourrions le proposer aux crèches associatives qui, pour l'instant, n'ont pas été sollicitées parce que la Ville ne nous l'a pas précisément demandé.

Pour la mise en œuvre de ce comité de suivi nous proposons qu'il soit composé d'élus à la proportionnelle et je propose d'ailleurs de solliciter les élus qui participent à la commission d'attribution des places en crèches car ils ont déjà une approche sur la question de la petite enfance, d'y associer les deux coordinatrices de crèches du 15^{ème}, un médecin de la PMI et les responsables des établissements concernés.

Maintenant, pourquoi deux secteurs ? Parce que tout simplement les crèches sont déjà réparties par le DFPE en deux secteurs administratifs placés chacun sous la responsabilité d'une coordinatrice de crèche. Nous avons d'ailleurs réclamé une troisième coordinatrice, la taille de l'arrondissement le nécessite. Les 13^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements en ont trois. Nous pourrions alors, si cela se justifie, passer peut-être à trois ou quatre conseils de parents.

Monsieur le Maire : Merci. Je crois qu'il y a des réponses aux différentes questions. Pour une explication de vote, Madame Bessis.

Catherine Bessis : Merci Monsieur le Maire. Pour une explication de vote. Nous allons maintenir notre vœu. Les propositions que nous faisons nous paraissent tout à fait légitimes, ne serait-ce que sur le découpage que vous proposez en deux conseils. Il est évident que la population du 15^{ème} arrondissement étant tellement importante, les parents étant tellement nombreux, nous craignons que les conseils de parents, juste répartis sur deux, fassent que les parents ne comprennent pas vraiment comment cela va fonctionner. Je pense qu'ils seront beaucoup plus concernés, et toujours notre souci de démocratie locale, participative, dans cet esprit-là, dans ce souci-là, je pense qu'il faut vraiment que les parents se sentent investis, concernés. Ils le seront plutôt dans des petites structures que dans des grandes structures, comme vous proposez le découpage de l'est et de l'ouest.

Ensuite, nous vous trouvons quand même, bien évidemment, assez timorés, très critiques sur cette mise en place mais assez incohérents aussi dans la mesure où vous voulez à tout prix quand même respecter cette démocratie.

Donc, pour l'explication de vote, nous maintenons notre vœu avec nos propositions. En ce qui concerne le vote pour la délibération, nous voterons pour mais nous resterons très, très vigilants sur la mise en place de ces conseils de parents. Merci.

Monsieur le Maire : Vous voulez ajouter un mot, Madame Malassis.

Françoise Malassis : Je voulais juste dire que c'est pour cela que nous le faisons, à titre expérimental, de façon à pouvoir, à l'issue de cette année, en corriger les imperfections et éventuellement, comme je l'ai dit, si cela se justifie à l'expérience, passer à trois, voire à quatre conseils de parents sur l'arrondissement.

Monsieur le Maire : Je voudrais dire qu'il y a un certain nombre de raisons objectives. D'abord, on a assez peu de retour d'expérience. C'est vrai que c'est quelque chose d'assez nouveau, notamment à Paris. Deuxièmement, vous le savez fort bien puisque c'est la ville qui nous a saisis d'une proposition, la Ville propose des conseils de parents comprenant huit à dix crèches, à peu près. Là, nous sommes à douze sur le secteur est.

De surcroît, vous savez que les crèches fonctionnent en binômes et c'est important de conserver le binôme et de ne pas l'interrompre. Et surtout, un argument majeur et c'est un petit peu pour ça aussi, Madame Malassis l'a fort bien dit, que nous voulons faire une expérimentation avec un groupe de suivi dans lequel vous figurerez, c'est ce que nous proposons, il y a une charge de travail des directeurs et des directrices de crèches qui est déjà assez colossale. Vous savez bien que les puéricultrices, les directrices de crèches, souvent, s'en vont en dehors de Paris parce qu'elles ne trouvent pas de logement, parce qu'on leur fait de meilleures conditions de travail ailleurs, etc, donc on a beaucoup de mal à garder le personnel, il ne faut pas trop charger la barque non plus.

Voyons ce que cela donne, nous ne sommes pas hostiles à votre proposition, sur le principe. Il y a actuellement deux secteurs de crèches : est et ouest, comme on l'a dit, tel que la DFPE l'a décidé. Voyons à l'expérience. Nous, on est aussi bien d'accord sur le vœu que vous êtes d'accord sur le projet de délibération. Si on est tous d'accord, mettons en place tout ça.

Allez-y, je vous en prie, Madame Bessis.

Catherine Bessis : C'est juste une précision par rapport à la position des directrices de crèches. Madame Malassis l'a dit très clairement, elles ont été immédiatement favorables à la mise en place de ces commissions.

Je pense que pour elles, elles trouvent aussi un avantage et puis peut-être un souci de transparence qui leur importe énormément et aussi peut-être un moyen de communiquer mieux avec les parents. C'était juste cette précision par rapport aux directrices de crèches. Donc, ne soyons pas timorés, ne soyons pas timides. Effectivement, peut-être, moi je suis d'accord, il faut vraiment voir les deux, le découpage de deux conseils me paraît trop limité. Vous le dites vous-même, Monsieur le Maire, souvent les parents inscrivent dans deux crèches, donc ce n'est pas la peine d'ouvrir à douze mais peut-être la crèche du quartier. Ce que je proposais, au découpage, par rapport aux conseils de quartier, serait quelque chose de beaucoup plus efficace. Merci.

Monsieur le Maire : Le problème, c'est qu'il y a une organisation administrative assez lourde et c'est important pour des enfants en bas âge. Nous demandons, nous, qu'il y ait trois secteurs de crèches. Vous le dites vous-même, deux secteurs, c'est des secteurs très importants dans le 15^{ème}. Donc nous demandons une troisième coordinatrice. Je pense qu'il est important qu'il y ait une coordinatrice qui soit amenée à animer et à coordonner tout ça parce que quand j'ai posé la question moi-même aux directrices de crèches, elles m'ont répondu, comme l'a dit Madame Malassis, spontanément qu'elles étaient d'accord, mais pour une expérimentation et voir ce que cela donnerait.

D'autant plus qu'il faut un tout petit peu aussi dépersonnaliser un certain nombre de relations qui peuvent être, c'est rare mais ça peut arriver, conflictuelles, d'autant plus que ce sont de petites structures, on n'est pas dans un conseil d'école avec 200, 300, 600 élèves, c'est 30, 60, 80 parents. Moi je pense que, pour que ça réussisse et c'est notre vœu à tous, je préfère y aller prudemment même si, bien sûr, je suis d'accord avec vous, si l'expérience est très concluante, quand on mettra au point le dispositif, à ce moment-là, c'est là-dessus qu'on peut se rejoindre, faisons plus de deux secteurs mais travaillons et voyons ce que dira le groupe de suivi. Moi je suis prêt à me rallier à la position du groupe de suivi au bout d'un an de fonctionnement, puisqu'il faut au minimum un an sinon ça ne peut pas marcher. Merci.

Je mets aux voix d'abord le vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

Le projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Il est adopté à l'unanimité. Merci.

≈ ≈ ≈

9. DFPE 108 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association La Ribambelle pour l'attribution d'une subvention, pour le fonctionnement de la halte-garderie 19 rue Lindet, de 160.724 euros.

Pas d'interventions. Merci.

≈ ≈ ≈

10. DFPE 357 - Signature de conventions avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance.

Pas d'interventions. Merci.

≈ ≈ ≈

11. DFPE 384 - Approbation et signature d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec Paris Habitat OPH pour la réalisation d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction, 35 bis - 37 rue Falguière.

Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Merci Monsieur le Maire. Pour saluer la qualité de cet équipement. Il s'agit d'une crèche qui accueillera 66 berceaux au 35 bis-37 rue Falguière. J'ajoute d'ailleurs qu'il y a un logement de fonction, c'est quelque chose qui est toujours appréciable pour ce type d'équipement et celui-ci prendra place dans le programme un peu plus large dans lequel il y aura, notamment, des logements sociaux. Le quartier Falguière est un quartier qui est déficitaire dans ce type d'équipement, plus généralement dans un arrondissement qui est déficitaire en logements sociaux, donc, je crois que de ce point de vue-là, un programme exemplaire et qui est un symbole pour l'action de la Ville de Paris dans le lieu symbolique puisque, vous le savez, c'est une adresse prestigieuse, Monsieur le Maire, je vois votre œil qui brille, mais c'était là qu'était située l'ancienne permanence d'Edouard Balladur, c'est un moyen pour nous, pour la majorité de gauche, de rendre un peu hommage à l'action ...

Monsieur le Maire : On pourra la baptiser de son nom ...

Philippe Mouricou : ... de rendre hommage à l'action d'Edouard Balladur de la même manière ...

Monsieur le Maire : Vous avez terminé ? Est-ce que vous allez arriver à terminer votre intervention, Monsieur Mouricou ?

Philippe Mouricou : ... de la même manière que nous rendrons hommage dans le 5^{ème} arrondissement, à la permanence et à l'action de Jean Tiberi en transformant sa permanence en centre d'accueil pour les personnes sans abri. Voilà de quelle manière nous honorons les morts, je parle bien sûr, des électeurs morts du 5^{ème} arrondissement.

Monsieur le Maire : Je vois que Monsieur Mouricou est facétieux. Pour revenir sur un ton un peu plus sérieux, ce que je regrette, c'est que depuis 2002 ce terrain est libre, il a fallu attendre quand même près de 7 ans, la faute à qui ? Pour que s'érige un équipement public. Tout est bien qui finit bien, si je puis dire. Madame Malassis, si vous voulez dire un mot, bien sûr.

François Malassis : Je voulais simplement dire, qu'effectivement si nous avons obtenu cette crèche c'est quand même un peu grâce à vous puisque c'est vous qui l'avez réclamée à la Ville de Paris. Monsieur Najdovski, quand il est venu rencontrer le Maire du 15^{ème} arrondissement lui avait demandé de signaler des terrains disponibles, également quand un permis de construire lui était soumis, de le préciser, c'est-à-dire qu'il fallait réserver le rez-de-chaussée pour y installer une crèche, qu'elle soit grande ou qu'elle soit petite. C'est Monsieur Najdovski qui l'avait conseillé à Monsieur Goujon, ce qu'il fait régulièrement d'ailleurs et c'est quand même grâce à votre intervention, précisément.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas touchant, c'est la réalité et c'est la stricte vérité, demandez à Monsieur Najdovski ce qu'il en pense. Nous allons donc voter ce projet de délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

Maintenant il y a un projet de délibération DLH 158. Non, excusez-moi, il y a avant le DFPE 1005.

≈ ≈ ≈

12. DFPE 1005 - Implantation d'une crèche collective de 66 places, 35 bis-37 rue Falguière.

Monsieur le Maire : C'est le même sujet, on ne va pas y revenir, je pense.

≈ ≈ ≈

13. DLH 158 - Réalisation par la SGIM d'un programme de construction comportant un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de 22 logements thérapeutiques PLS situé 64-68 rue de la Convention.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

≈ ≈ ≈

14. DLH 407 - Réalisation par la Fondation de Madame Jules Lebaudy d'un programme de construction comportant un foyer pour personnes handicapées de 29 logements PLS, 19 rue de la Saïda.

Monsieur le Maire Pas d'intervention ? Merci.

≈ ≈ ≈

Maintenant, nous nous trouvons face, si je peux dire, à neuf projets de délibération qui concernent des acquisitions/rénovations ou des réalisations de constructions sociales, il y en a neuf très exactement plus un Palulos. Donc je propose qu'ils soient soumis à discussion commune, s'il y a des interventions, ce qui nous fera peut-être gagner un peu de temps.

15. DLH 82 - Location par bail emphytéotique au profit de Paris Habitat-OPH d'un lot de volumes dépendant de la propriété communale située 35 bis/37 rue Falguière.

16. DLH 206 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 4 logements PLA-I, 9 logements PLUS, 4 logements PLS et un local d'activités 252 rue de la Croix Nivert.

17. DLH 270 - Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 9 logements PLUS et 4 logements PLS situé 17 rue Mademoiselle.

18. DLH 271 - Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 39 logements PLUS, 17 logements PLS, 3 locaux professionnels et 81 parkings situé 20-26 rue Cronstadt .

19. DLH 275 - Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 3 logements PLA-I, 18 logements PLUS, 9 logements PLS et 2 logements non conventionnables - 32 rue des Favorites.

20. DLH 277 - Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 6 logements PLUS, 1 logement PLA-I, 3 logements PLS situé 46 rue du Commerce.

21. DLH 278 - Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 82 logements PLUS, 13 logements PLA-I, 40 logements PLS et des locaux d'activités 51/53 rue de Lourmel - 95/103 avenue Emile Zola.

22. DLH 280 - Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 2 logements PLA-I, 24 logements PLUS, 12 logements PLS et 2 locaux professionnels, situé 75-77 rue Saint-Charles.

23. DLH 281 - Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 1 logement PLAI, 9 logements PLUS et 4 logements PLS situé 77 rue Blomet.

Monsieur le Maire : Je voudrais savoir s'il y a des interventions. Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Mes chers collègues, comme nous le savons tous, la crise du logement social qui trouve ses racines d'ailleurs dans des facteurs multiples nous préoccupe tous, légitimement, sur tous les bancs de cette assemblée, en témoigne d'ailleurs le besoin de logements qui s'exprime à travers les demandes inscrites dans les mairies d'arrondissement. Aujourd'hui 115 000 demandes.

Face à cet enjeu, la Ville de Paris répond par une politique à la fois diversifiée, volontariste mais qui représente aussi, pour le budget communal parisien, un effort budgétaire tout à fait conséquent. Il y a bien sûr, la construction de logements, nous allons en parler ce soir, mais il y a aussi des dispositions de soutien originaux et variés. Pour en citer deux : le dispositif, pour les propriétaires, dit : « louez solidaire », pour les inciter en toute sécurité à mettre en location leurs appartements, mais aussi, par exemple, le prêt Paris-logement à taux 0.

Concernant plus précisément le logement social maintenant. Il représente 15,6% des résidences principales dans la Capitale. Nous n'atteignons pas encore, dans le 15^{ème} arrondissement ce taux parce qu'un certain retard a été pris et qu'il sera long à rattraper mais combler ce retard est pour nous une volonté politique majeure.

L'objectif de la municipalité parisienne est de produire 40 000 logements sociaux d'ici 2014. Il s'agit-là, je pense, d'un effort sans précédent. Nous en avons d'ailleurs financé plus de 36 000 depuis 2001 et plus du tiers dans les arrondissements du centre et de l'ouest qui étaient les plus mal dotés en logements sociaux. L'offre, naturellement, doit être diversifiée, il faut prêter garde à cela. Il faut des logements pour les étudiants, pour les jeunes travailleurs et pour les personnes en difficulté. Le problème c'est que le parc parisien est aujourd'hui marqué par un taux de rotation faible. La hausse du prix du logement a pour effet de réduire le nombre des départs des locataires qui voudraient accéder à la propriété.

Plus particulièrement en ce qui concerne le 15^{ème} arrondissement, ce soir, ce sont 11 délibérations qui ont été inscrites à notre ordre du jour. Y sont concernés pas moins de 536 appartements, soit par préemption, construction ou acquisition mais aussi d'ailleurs, des locaux d'activité, 18 en tout.

Je crois que l'on pourra remarquer avec satisfaction que la mixité sociale des types de logements proposés est recherchée puisqu'il y a des PLUS, des PLAI et des PLS. On pourra remarquer, avec satisfaction, la variété de l'offre qui est concernée. Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, il y a des hébergements pour personnes âgées dépendantes à Boucicaut, il y a des hébergements pour les personnes handicapées rue de la Saïda, mais aussi des acquisitions, des réhabilitations et du conventionnement pour le logement social.

Nous remarquerons aussi avec satisfaction qu'il y a une exigence, en termes d'offre, pour les professionnels. Pour chaque acquisition, il y a des locaux professionnels et des locaux commerciaux qui sont prévus.

Enfin, nous remarquons, avec satisfaction, la recherche, même si elle est difficile, d'un équilibre géographique à travers notre arrondissement. De nouveaux quartiers sont concernés. La rue Blomet, la rue du Commerce, l'avenue Emile Zola où, jusqu'à maintenant le logement social y est rare, voire inexistant.

Alors, mes chers collègues, le logement est notre priorité et ces 536 logements en témoignent. Ils en témoignent de manière indiscutable et j'espère que la municipalité du 15^{ème} arrondissement va nous accompagner dans la poursuite de cette politique volontariste. Je crois que ces chiffres-là témoignent de notre volonté d'aboutir au moins à 20% du logement social dans le 15^{ème}, mais c'est vrai que nous avons des doutes aussi lorsque nous avons vu, que lors de la récente modification du PLU, la Mairie du 15^{ème} n'a pas proposé de nouvelles parcelles pour le logement social.

Il n'y a pas de raison que nous n'atteignons pas, dans le 15^{ème} arrondissement les 20% de logements sociaux, mais il faut se réjouir, ce soir, de l'avancée que constituent ces 11 délibérations qui vont permettre d'augmenter l'offre de logements accessibles dans le 15^{ème} arrondissement.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions sur ce sujet ? Madame Tachène.

Anne Tachène : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous avons donc ce soir, à examiner un nombre important de délibérations. Je me contenterai des 9 délibérations démarrant au DH 82 portant sur la création de logements sociaux.

On pourra souligner dans un premier temps que le fait que la communication du Maire de Paris porte la semaine prochaine, en Conseil de Paris, sur le logement, ne doit pas être sans relation avec l'inscription à notre ordre du jour, de ces nombreuses délibérations. J'ai bien parlé de créations de logement alors, que, comme vous le savez, il s'agit en fait donc de programmes d'acquisition en conventionnement ou bien de réhabilitation.

Enfin, il s'agit donc, dans ces délibérations, d'approuver la participation de la Ville de Paris pour la réalisation de 363 logements sur les 9 délibérations dont 74 PLAI, 196 PLUS, et 96 PLS.

Il est vrai que, pour une fois, nous pouvons saluer l'effort quant au respect de l'équilibre pour ces différents types de logements, 1/3,1/3,1/3 comme nous le rappelons à chaque conseil d'arrondissement même si on peut quand même considérer qu'on ne va pas combler, aujourd'hui, les lacunes des années précédentes. Comme nous le rappelons régulièrement, il est indispensable d'accompagner de tels programmes par tous les équipements associés.

A cet effet, je voudrais rappeler le vœu adressé au Maire de Paris relatif à l'aménagement paysager de la parcelle du 37, rue Falguière et à la création d'un jardin partagé, d'une aire de jeux pour les enfants, cela datait de décembre 2008.

Enfin, et pour ne pas être trop longue, je voudrais simplement rappeler qu'il existe d'autres moyens pour répondre aux besoins des Parisiens en matière de logement. Par exemple, en soutenant l'accession à la propriété ou bien par la construction de logements neufs.

Je voudrais rappeler, ici, que l'Etat est tout à fait partie prenante de toutes les opérations et je tiens à souligner l'effort significatif que l'Etat, dans le budget 2010, de l'ordre de 7 milliards d'euros, consacre à la Ville et au logement, effort qui traduit la mobilisation de l'Etat tant sur la lutte contre l'habitat indigne et le développement des solutions d'hébergement pour les personnes en très grande difficulté.

Pour finir, en rappelant que nous avons adopté toutes les délibérations sans exception, portant sur la création des logements sociaux, contrairement à ce que nos collègues de gauche colportent, je propose d'adopter ces délibérations. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Il est bon de le rappeler parce que l'on entend parfois, dans les discours publics, certaines contre-vérités, nous nous réjouissons d'autant plus de réaliser des logements sociaux dans cet arrondissement, que nous en avons réalisés avant 2001, près de 15 000. Donc, je crois que la gauche aura encore du chemin à faire avant d'arriver à ce chiffre. Ce que nous avons fait, à l'époque, c'est bien différent, c'était de la construction, là on parle de financement, c'est tout à fait différent, mes chers collègues. Financer ne veut pas dire construire, financer, cela veut dire, et dans une grande proportion, acquérir des immeubles déjà occupés. Donc on ne crée pas de logements puisqu'ils sont déjà occupés, simplement, on en change la population. Ce n'est pas tout à fait la même chose même si cela peut avoir un certain nombre d'intérêts, je voulais le préciser et dire, pour confirmer ce que disait Madame Tachène, nous allons voter ce projet de délibération comme les autres.

Monsieur Mouricou, pour une explication de vote.

Philippe Mouricou : Oui, je suis assez étonné de cette espèce de vision un peu étonnante des programmes d'acquisition au conventionnement. D'une part, il est vrai que c'est un des leviers que l'on utilise pour produire du logement social et je pense que vous avez raison de le dire, on rachète des immeubles qui sont partiellement occupés, les gens sont d'ailleurs très souvent contents puisqu'ils peuvent bénéficier d'un loyer social et c'est aussi un moyen de soutenir les familles et les classes moyennes dans notre arrondissement. Ce n'est pas le seul moyen de produire du logement social, cela nous arrive aussi de retaper des hôtels très délabrés, de racheter des garages, de faire de la réhabilitation lourde. Je crois que nous avons une délibération qui concerne ce type de programme et puis on construit également des logements neufs mais je ne vois pas pourquoi opposer, voyez-vous, l'acquisition, le conventionnement, aux autres moyens de production de logement social.

Cela paraît être des leviers que l'on utilise dans une politique cohérente, vous l'avez rappelé, et équilibrée en terme de population, 1/3-1/3-1/3-. Ici, nous avons 30% de logements sociaux qui seront destinés à des populations intermédiaires. Je crois que c'est l'équilibre que nous essaierons d'atteindre et pour lequel nous nous sommes engagés et puis, comme Gilles Alayrac le rappelait, évidemment, le logement social n'est qu'un des maillons de la politique très offensive que nous essayons de mener à Paris, en faveur du logement plus généralement.

Monsieur le Maire : Vous m'amenez à dire une ou deux choses, pour bien m'expliquer, pour que vous compreniez bien quelle est notre position. L'équilibre d'abord, pour les logements intermédiaires, et là c'est du PLS.

Philippe Mouricou : L'Etat ne finance pas le PLU ?

Monsieur le Maire : Bien sûr, mais je dis que dans le grand nombre de projets de délibérations que nous avons votés depuis le début de cette mandature, nous sommes très loin du compte puisque nous devons être à 7% au niveau des logements intermédiaires. C'est le calcul que j'ai fait, même si c'est un peu plus, ce n'est quand même pas le tiers comme l'avait promis le Maire de Paris. Il est encore temps de récupérer et de rectifier.

Deuxièmement, je ne conteste pas l'acquisition rénovation puisque d'ailleurs, comme vous le disiez, l'Etat participe au financement, et la Caisse des Dépôts, et sans eux, évidemment la Ville, elle seule, ne pourrait pas faire face. Mais ce que je dis c'est que cela ne crée pas du logement net puisqu'il y a là-dedans, et bien souvent d'ailleurs, quand on fait de la rénovation en plus, on diminue le nombre de logements puisqu'on rénove et qu'on améliore et que cela fait souvent, je le dis, parce que c'est la réalité, une perte sèche d'un certain nombre de logements même si ce sont des logements améliorés, etc... Sauf que des gens y habitent déjà et cela ne permet pas de combler, si je puis dire, le grand déficit en matière de logements à Paris. Mais je ne conteste pas, puisque nous allons le voter.

Un dernier point. Je pense qu'à partir du moment où il y a un certain nombre de logements qui sont réalisés, il faut qu'il y ait une politique globale d'accompagnement et de création d'équipements publics qui soit également menée de façon très ambitieuse. Il est vrai que nous avons, si l'on peut me laisser terminer, et ne pas m'interrompre, je ne vous ai pas interrompu, c'est qu'il y a dans ce programme, une ou deux crèches mais que je ne vois pas d'équipements sportifs, je ne vois pas de jardin, je ne vois pas d'écoles, puisque vous savez que nous avons un problème de ce côté-là, ni d'équipements culturels, etc...

J'appelle simplement la Ville à mener une politique globale en matière de logements sociaux, c'est-à-dire des logements sociaux, oui, mais avec des accompagnements tels que je les ai évoqués.

Nous allons maintenant mettre aux voix ces 9 projets. Je précise bien les choses : c'est du DLH 82 au DLH 281 inclus.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité.

≈ ≈ ≈

24. DLH 416 : Modification de la garantie accordée par la Ville de Paris à France Habitation pour l'emprunt Palulos à contracter en vue du financement du programme de réhabilitation de 172 logements sociaux 55,59,65 rue Mademoiselle et 38, rue Amiral Roussin.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas d'intervention, donc nous allons passer à la suite. Merci.

≈ ≈ ≈

25. DVD 215 - Signature d'une convention relative à l'occupation du domaine public par l'Etat et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre du plan de vidéo protection pour Paris -PVPP-.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Monsieur le Maire, je voudrais d'abord commencer mon propos par une observation en rappelant que ce plan de vidéo protection qui va créer un parc de 1 302 caméras sur le territoire parisien ne se fait pas ex nihilo. Les Parisiens ne vont pas, à partir de 2010, vivre soudainement dans une ville où ils seront filmés alors qu'ils ne l'étaient pas auparavant. Certes, comparé à d'autres grandes villes ou d'autres capitales européennes en particulier, il est vrai que Paris est sous-équipé en matière de vidéo mais il est vrai aussi que Paris comporte déjà un parc de 293 caméras. Ces caméras sont utiles. On le constate par exemple dans les espaces clos ou délimités. Ainsi, la Ville de Paris a accepté de financer et d'installer des caméras, on ne le sait pas toujours, dans et autour du Parc des Princes et les supporters de foot et les hooligans eux, le savent. Ils sont filmés. Aujourd'hui, nous constatons une baisse très sensible des incidents dans l'enceinte du parc. Il n'y a plus, ou moins, de saluts nazis ni de banderoles à caractère raciste ni de « ratonnades » autour du Parc des Princes.

Ces caméras sont utiles parce que la Ville, par exemple, finance les édifices du fonds social juif unifié et, à ma connaissance, ceux-ci ne sont ni tagués, ni attaqués. Les caméras sont utiles mais leur technique doit être améliorée bien sûr. Il faut densifier le parc de la vidéo protection et aussi le moderniser. Pour pouvoir exploiter les images, il faut qu'elles soient de bonne qualité et permettent d'identifier les individus.

Elles ne sont un réel outil d'investigation que si elles intègrent les dernières avancées technologiques. A Londres, seuls 3% des vols sur la voie publique peuvent être élucidés grâce aux caméras. Pourquoi ? Parce que 80% des images sont inexploitablement parce que de trop mauvaise qualité. C'est justement l'objet du plan de vidéo protection. 1302 caméras qui reflètent, du moins je l'espère, les dernières avancées technologiques. Alors, pourquoi, pour nous, élus parisiens, ce plan ? Pour mieux gérer la circulation et renforcer la sécurité routière, pour faciliter les interventions des secours, pour mieux gérer l'ordre public et la sécurité lors des manifestations, enfin, pour renforcer la sécurité de tous ceux, qui se trouvent à Paris et là, il y a fort à faire parce que le bilan du gouvernement, en matière de délinquance, est très mauvais. Les violences physiques augmentent dans notre pays. La hausse est de plus de 3,75% en un an. A Paris, je lisais les statistiques aujourd'hui, les délits de proximité comme les vols à la tire ou les vols à l'étalage ont progressé, en octobre, de 4% en un an.

Donc, la politique de Nicolas Sarkozy et de Brice Hortefeux n'est pas une réussite en la matière, il faut le dire. Je vais encore illustrer mon propos avec les événements graves qui se sont produits ce week-end au Champ de Mars. Des émeutes ont montré, je pense, des carences préoccupantes de la part de la Préfecture de Police en matière d'ordre public. La Préfecture de Police n'a pas interdit la distribution de billets par cette entreprise qu'on appelle « Mailorama ». Je signale que j'avais, quelques jours avant cette manifestation, avec mon collègue Jean-Bernard Bros, écrit au Préfet, Michel Gaudin, pour lui demander d'interdire cette manifestation qui faisait craindre, au-delà de la condamnation morale que l'on peut avoir, des troubles graves et manifestes pour l'ordre public. La police s'est défaussée de sa responsabilité. Elle n'a pas agi en responsabilité et je dis que ceci est grave et qu'il fallait anticiper.

Le Maire de Paris, pour sa part, n'a pas de pouvoir de police et si la Ville s'apprête à participer financièrement à la mise en œuvre de ce plan de vidéo protection, avec un montant qui n'est pas symbolique, c'est que la Préfecture l'a sollicitée. Oui, nous allons soutenir ce plan aux côtés de l'Etat parce que la sécurité de nos concitoyens est notre priorité et notre préoccupation. Mais naturellement, nous devons avoir des exigences. D'abord, pouvoir déplacer les installations en fonction de l'évolution des besoins.

Les caméras doivent accompagner l'évolution de la menace. Ensuite, les élus de la majorité parisienne se montreront, j'en suis certain, très vigilants en ce qui concerne les effectifs de policiers dans la Capitale. Je le dis très clairement, nous ne cherchons pas un équipement tous azimuts. Nous voulons de vraies priorités opérationnelles. Nous voulons des caméras qui s'intègrent dans un dispositif général de prévention et de sécurité. Elles ne remplacent pas une présence humaine, bien au contraire, elles permettent de mieux gérer celle-ci. Troisième exigence, exigence forte en matière de liberté. Il existe, heureusement, dans notre pays, un cadre législatif et réglementaire, cohérent et puissant ; des lois qui protègent les libertés publiques.

Les élus auront à s'assurer que les lois de 1995, de 2006, relatives au terrorisme, seront appliquées. Elles imposent certaines limites comme la non visualisation des espaces privés, comme la limitation, dans le temps, de la conservation des enregistrements ou encore la reconnaissance d'un droit à l'accès aux images.

Alors, il y aura, comme à Lyon, un comité d'éthique qui sera présidé par un magistrat et composé, à parité, de membres indépendants nommés par le Préfet de Police et par le Maire de Paris. Ce comité pourra être saisi par tout citoyen, mais aussi par tout élu parisien. Il serait contradictoire, je le dis aux opposants de ce système, de craindre un système sans contrôle et de refuser, par ailleurs, les moyens de ce contrôle.

Voilà donc les raisons nombreuses, mes chers collègues, mais aussi argumentées, je pense, qui justifient que nous votions cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire : Je crois que vous n'aurez pas beaucoup d'opposants à ce dispositif. D'autres interventions ? Monsieur Martinez, pour répondre.

Hubert Martinez : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la délibération qu'il nous est proposé de voter aujourd'hui concerne, comme l'a dit Monsieur Alayrac, le plan vidéo protection pour Paris qui a pour objet la convention d'occupation du domaine public et les modalités de participation financière de la Ville dans le cadre de la mise en place des nouvelles caméras.

Ce sujet de la vidéo protection a fait l'objet d'un CICA le 22 septembre dernier où les différents points de vue ont pu s'exprimer. Toutes les remarques formulées à l'instant par Monsieur Alayrac ont été formulées au cours de ce CICA et les autorités présentes y ont apporté toutes les réponses possibles et maximales.

Au cours de ce CICA, je rappelle que Monsieur Renaud Vedel, Directeur Adjoint du Cabinet du Préfet, nous a confirmé que ces caméras filmeront uniquement les espaces publics et que la vie privée sera totalement respectée, que seuls des fonctionnaires particulièrement formés seront habilités à visionner les écrans de contrôle et le stockage des images devrait être de courte durée : un mois au maximum, une quinzaine de jours le plus souvent dans la pratique.

Des exemples récents montrent l'apport positif de ces dispositifs de vidéo protection et il est important que notre arrondissement en soit bien pourvu. C'est la démarche engagée par l'exécutif du 15^{ème} arrondissement qui a obtenu 8 caméras supplémentaires qui seront placées dans des zones sensibles.

Je rappelle que c'est Monsieur Philippe Goujon, Maire du 15^{ème} arrondissement, qui a été le précurseur parisien en la matière, dès les années 2003. Il faut le rappeler, je pense.

Ce plan de vidéo protection a déjà fait l'objet d'une présentation par le Préfet de Police, lors de l'installation du nouveau conseil de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement, en novembre 2008. Au sein de ce CSPDA, un groupe de travail thématique a été dédié à ce sujet. Il s'est déjà réuni à deux reprises dont l'une, avec les bailleurs sociaux.

Cette délibération fixe les objectifs de ce plan d'équipement complémentaire pour arriver à un parc global, comme l'a dit Monsieur Alayrac, de 1302 caméras dont 87 pour le 15^{ème} arrondissement. Mieux gérer la circulation, renforcer la sécurité des Parisiens et des visiteurs de notre ville contre la délinquance et le risque terroriste, faciliter les interventions urgentes et de secours sont les objectifs principaux de ce plan de vidéo protection pour Paris.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous invite à approuver cette délibération. Tous les partenaires sont d'accord avec un maximum de précautions pour les libertés individuelles. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Juste un mot à ajouter pour répondre plus complètement encore à Monsieur Alayrac dont je reconnais d'ailleurs à lui aussi, le caractère précurseur, puisque si, effectivement, j'ai composé ce plan dès 2004 et il le sait puisque nous en avons souvent discuté, et malgré d'ailleurs des votes à chaque fois, hostiles de la majorité socialiste jusqu'en 2008 par rapport à ces propositions d'installation, c'est vrai que je lui reconnais d'être partisan de ce dispositif depuis le début, mais dans quelle solitude, mon cher collègue !

Solitude qui, maintenant, n'est plus, sauf qu'effectivement, c'est plutôt encore quand même dans vos rangs qu'un certain nombre d'élus refusent la vidéo protection. J'ai même vu qu'au Conseil du 2^{ème} arrondissement, le Maire du 2^{ème}, Jacques Boutault, avait fait rejeter ce plan pour son arrondissement. La population du 2^{ème} appréciera. Le parti communiste et les Verts ont pris position contre ce plan alors que nous, nous sommes unanimes et je me réjouis d'ailleurs que le Maire de Paris se soit rallié à notre position au moment des élections municipales de 2008.

Je voudrais confirmer, bien sûr, toute l'efficacité de cette vidéo protection d'ailleurs telle qu'on peut le constater dans des dispositifs qui sont déjà en place à Paris même, que sont la RATP avec ses 6 500 caméras et la SNCF, le RER avec ses 2 500, où nous avons une très forte baisse de la délinquance non seulement parce qu'il y a eu la création d'une police des transports mais en raison de ces caméras où la chute des vols à la tire était, par exemple, de 50%. Lorsque vous avez cité vos chiffres, Monsieur Alayrac, vous n'aviez sans doute pas été totalement complet. Vous avez oublié de dire, qu'au mois d'octobre, la baisse de la délinquance est de 1,8% à Paris, que tout au long du mois d'octobre, sur le plan national, j'ai là les chiffres du Ministère de l'Intérieur, il y a une baisse de 5,94% dans notre pays de la délinquance en général, qu'il y a même une baisse de la délinquance de proximité de 6,56% et que, de surcroît ... si vous voulez bien me laisser parler, Monsieur Dargent, qui est si chatouilleux quand on lui coupe la parole, ne se gêne pas pour la couper au Maire, parce que, quand cela le gêne évidemment, rien ne va plus ... mais la diminution des atteintes aux biens est de 5,31%... Non, mais Monsieur Alayrac a cité des statistiques, donc je cite des statistiques aussi : 43,7% de baisse des atteintes aux biens entre 2002 et 2008, hausse du taux d'élucidation de 53%, etc... Il est vrai que les chiffres n'étaient pas les mêmes, du temps de la naïveté, comme chacun s'en souvient, du gouvernement Jospin avec ses 15% d'augmentation de la délinquance.

Je voudrais aussi rassurer Monsieur Alayrac sur les effectifs ... Monsieur Dargent, vous n'avez pas pris la parole, donc n'interrompez pas les orateurs et particulièrement, le Maire, Monsieur Dargent. Donc, je peux reprendre le cours des débats, si vous le voulez bien ? Je voudrais donc rassurer Monsieur Alayrac pour lui dire qu'il n'y a pas de danger de baisse des effectifs à Paris dans la mesure où, lorsqu'il y a une baisse des effectifs, effectivement, il manquait 1 500 gardiens de la paix, - c'était sous le gouvernement de Jospin, ce qui, d'ailleurs était une des raisons importante et majeure de la hausse de la délinquance à Paris qui, à l'époque, était très forte. Les syndicats, d'ailleurs, proches de la gauche, étaient les premiers à s'en plaindre quand il y avait 1 500 policiers qui manquaient.

Les effectifs ont été reconstitués par le Ministre de l'Intérieur à partir de 2002, alors cela vous gêne s'il s'appelait Nicolas Sarkozy mais c'était quand même lui qui l'a fait... Monsieur Dargent, cessez d'éructer sans cesse, vous êtes suffisamment susceptible pour vous taire quand les autres orateurs s'expriment. Un peu d'ordre ! C'est un débat, je pense, qui suscite et nécessite de l'ordre ! Je voudrais...Monsieur Dargent, je ferai ce que je veux, voyez, un peu comme Madame Royal à Dijon, récemment, ce n'est pas vous qui allez m'imposer ma conduite !.. Je voudrais parler dans le calme, j'attendrai que Madame Hidalgo et Monsieur Dargent cessent de ricaner sur la vidéo protection pour pouvoir parler...Non, mais vous ricanez, en tout cas... Ecoutez, vous reprochez aux autres de ricaner quand ils le font, alors, ne ricanez pas à votre tour.

Je vais donc reprendre le cours de mon intervention pour dire que, bien sûr, la délinquance baisse et a baissé considérablement ces dernières années, à Paris, dans le 15^{ème}, et sur le territoire national et j'en félicite d'ailleurs les services de police et de gendarmerie.

Maintenant, je voudrais évoquer deux points. C'est premièrement, que ce plan, Monsieur Alayrac, je ne sais pas si nous nous retrouverons là-dessus, n'est pas suffisant. C'est une première étape et lorsqu'on sait que 75 000 caméras sont reliées directement à Scotland Yard à Londres, et vous avez évoqué les difficultés du système londonien, que je partage, je pense que nous sommes loin du compte avec nos 1 000 caméras à Paris, qui sont chargées, non seulement de la protection de la République, mais aussi de la circulation de surcroît. Je regrette que la Mairie contribue de façon si faible au financement alors que vous le savez, partout dans toutes les villes de France, sans aucune exception, ce sont les municipalités qui financent à 100% les dispositifs. Nous avons là une petite difficulté à Paris, puisque sur un coût de 100/200 millions, on ne sait pas exactement quel est le chiffre sur 15 ans, la Mairie de Paris ne finance que 5 millions, c'est-à-dire la simple liaison entre les commissariats de police et le PC circulation parce que cela ne concerne que les caméras de circulation.

Deuxièmement, j'insiste et là, vous pouvez aussi faire quelque chose, la Ville de Paris a équipé et implanté des caméras dans les équipements publics qui le nécessitent et nous avons des listes dans le 15^{ème} ainsi que dans les parties communes des logements sociaux des bailleurs sociaux où nous avons aussi beaucoup de difficultés et je pense que là, vous pourriez faire beaucoup pour la baisse de la délinquance et des incivilités dans ces ensembles immobiliers.

Enfin, vous savez très bien et je voudrais évoquer cette affaire du Champs de Mars où je rappelle que Madame Rachida Dati s'est rendue immédiatement sur les lieux et a dit ce qu'elle en pensait, que l'interdiction n'est pas possible.

Il s'agit simplement d'une contravention de deuxième classe, qui est, mes chers collègues de 150 € d'amende et cette société, qui, de façon abjecte, il faut bien le reconnaître, avait eu cette idée, prévoyait de distribuer 150.000 € à la population. Que voulez-vous que fasse une contravention de 150 € ?

Si vous en êtes d'accord avec vos collègues et notamment au Parlement puisque, de temps en temps, vous faites appel à nous en tant que Parlementaire, je pense qu'il serait opportun que, dans la loi à venir d'orientation, de programmation et de performance de la sécurité intérieure qui va venir en janvier, j'espère, à l'ordre du jour de l'assemblée, que cette lacune de notre dispositif puisse être comblée et je pense qu'ainsi, ce genre de manifestation pourra réglementairement être interdite.

Maintenant nous allons pouvoir passer au vote de ce projet de délibération, parce que, ce qui compte, c'est que nos concitoyens soient mieux protégés grâce à ces 87 caméras.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité pour ce vote.

≈ ≈ ≈

Maintenant, nous avons un certain nombre de subventions.

26. DAC 587 : Subvention à l'association Orchestre Impromptu, d'un montant de 1 000 €.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

27. DAC 637 : Signature d'une convention avec la Fondation de la Ruche-Seydoux pour l'attribution d'une subvention de 100 000 €.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Je ne vais pas reprendre l'historique de la Ruche, cela n'a pas de sens, mais simplement dire qu'il s'agit d'un lieu qui, pour tout Parisien et tout habitant du 15^{ème}, nous tient particulièrement à cœur parce que, depuis 1902, c'est le lieu de la vitalité créatrice artistique, mais c'est aussi un lieu mythique. Il est peut-être à Montparnasse ce que le Bateau Lavoir était, dans le temps, à Montmartre.

Les travaux de restauration urgents qui doivent s'effectuer au sein des bâtiments de la Ruche ont déjà commencé en 2003. Je rappelle qu'il s'agit d'un bâtiment privé, mais la Ville avait subventionné ces travaux à hauteur de 80 000 € et de nouveau, en 2004, avec 100.000 € mais ces subventions, compte tenu de la situation de ce bâtiment, n'ont pu couvrir que des travaux d'urgence. Les travaux nécessaires sont maintenant estimés à 970.000 € et on nous propose, ce soir, et naturellement nous y souscrivons, de voter une aide de 100.000 € à la Fondation de la Ruche-Seydoux. Ce que je voudrais dire, c'est que si ce concours de la Ville pour sauver, préserver un bâtiment qui est d'ailleurs classé monument historique est nécessaire, je voudrais souligner que, à la différence d'autres cités d'artistes, la Ruche n'est pas ouverte au public et seuls les résidants, ils sont une soixantaine, mais aussi de rares privilégiés dont j'ai été avec quelques autres élus, j'imagine, ont pu accéder un jour à ce paradis de verdure en plein Paris, qui, d'ailleurs conserve toute sa magie emprunte de poésie.

Le vœu que je forme, c'est que les dirigeants de la Ruche, et je suis certain que Monsieur Ernest Pignon-Ernest en particulier, qui est un homme ouvert qui veut valoriser ce lieu de création et les résidants puissent trouver des modalités pour ouvrir, de temps à autre, au public, la Ruche. Ça n'est pas un musée, on ne peut pas visiter comme cela les ateliers d'artistes, mais je pense qu'il faut faire un petit effort d'ouverture pour des journées du Patrimoine, je ne crois que cela a pu être fait pour les ouvertures d'ateliers d'artistes des derniers mois, peut-être lors des journées patrimoine de 2008, mais en tout cas, je suis certain que les Parisiens et les habitants du 15^{ème} ne connaissent pas ce lieu, et c'est bien dommage.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Alayrac. Y a-t-il d'autres interventions ?
Madame Fonlladosa.

Ghislène Fonlladosa : C'est une demande qui revient souvent et elle est justifiée. Il est vrai que du monde entier, on vient pour voir la Ruche, compte tenu du passé historique et artistique de ce lieu. Il y a plusieurs remarques que je voudrais faire. D'abord, la Ruche se visite. Il suffit de demander à l'association de la Ruche d'organiser une visite et des visites publiques sont organisées.

Deuxième observation. Ce ne sont pas des ateliers comme d'autres dont vous parlez, Monsieur Alayrac. Ce sont des bâtiments et non des ateliers sur une impasse, par exemple. Ici, ce sont des ateliers-logements, donc chaque artiste vit à la fois dans son logement et dans son atelier.

Il est donc un peu délicat d'organiser à tout va des visites de « logements », et pour en avoir discuté plusieurs fois avec des artistes qui ont dû subir des visites intempestives de gens, vous savez comment sont les gens, ils ne sont pas très précautionneux. J'insiste et je dis que les artistes de la Ruche habitent là. Donc on visite à la fois leur logement et leur atelier. Ce n'est pas très commode de l'ouvrir à tout-va. Je redis que des visites sont organisées, pas tous les jours, mais assez suffisamment souvent. Il suffit que les gens s'inscrivent et demandent poliment plutôt que d'essayer d'entrer dans les appartements des gens avec des attitudes qui ne sont pas très convenables avec le respect de la vie privée des artistes de la Ruche.

Pour les visites du patrimoine, le problème est la même chose. On ne peut pas imaginer, compte tenu de la demande, d'ouvrir à tout-va la Ruche.

Je vous rappelle que, depuis 2002, j'avais émis l'idée que, dans l'impasse qui est à côté de la Ruche où l'on doit construire un immeuble, soit construit un lieu où l'on fasse (là où il y a le garage de voitures à l'heure actuelle) au 6, impasse Dantzig, que l'on construise un lieu où l'on aurait une mémoire de la Ruche non seulement pour rappeler tout cet historique, mais aussi pour que les artistes de la Ruche puissent y exposer.

La Ville de Paris n'a pas préempté cette impasse. Les artistes de la Ruche se sont entendus avec le propriétaire qui va construire un immeuble. Il y aura vraisemblablement un petit lieu, public, mais pas du tout à la hauteur de ce qu'il aurait fallu faire, à mon avis, pour la mémoire de la Ruche. Il y aura donc probablement, je ne sais pas quand, un petit lieu où les artistes de la Ruche pourront exposer. Je ne défendrai pas l'idée que la Ruche soit ouverte à tout va, c'est la même chose dans les ateliers qui sont, eux, pourtant publics du 230 rue Saint-Charles, et 71, rue Leblanc, cela n'est pas ouvert non plus.

Les gens font une fixation sur la Ruche, ce que je disais tout à l'heure, je comprends, compte tenu de sa notoriété, mais c'est la même chose partout dans les grandes cités d'artistes, à l'exception de certains endroits, comme je l'ai dit tout à l'heure où des ateliers sans logements sont dans des impasses ou des villas de plain pied et qui peuvent faire, effectivement, plus facilement des portes ouvertes. Voilà ce que je souhaitais vous dire.

Monsieur le Maire : Merci. Nous allons donc passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité, merci.

≈ ≈ ≈

28. DAC 675 - Signature de 7 conventions relatives à l'occupation du domaine public pour les théâtres.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre aux voix, puisque nous avons fait la première partie de notre ordre du jour, l'ensemble des projets pour lesquels il n'y a pas eu d'inscription.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adoptés.

≈ ≈ ≈

Nous abordons maintenant la deuxième partie de notre ordre du jour concernant les vœux.

VOEUX

29. Vœu au Maire du 15^{ème} arrondissement, présenté par la gauche, relatif à la lutte contre le sida et les maladies sexuellement transmissibles.

Monsieur le Maire : C'est Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Oui, merci Monsieur le Maire. Chers collègues, beaucoup de mairies et de mairies d'arrondissement, à Paris, ouvrent leurs portes pour, notamment, faire de l'information sur le dépistage du SIDA et des maladies sexuellement transmissibles, beaucoup d'entre elles ont d'ailleurs organisé et organisent chaque année des dépistages gratuits et anonymes en mairie, ce sont des services extrêmement importants qui permettent à un public d'être sensibilisé par le SIDA qui reste, vous le savez sans doute, une maladie extrêmement vivace et se répandant de façon extrêmement rapide dans notre région et dans notre ville. Paris, avec la Seine-Saint-Denis sont les deux départements dans lesquels l'épidémie connaît la plus forte progression et donc, il revient aux autorités publiques et notamment aux mairies qui sont des lieux de proximité vis-à-vis de nos concitoyens, il leur revient de faire l'information nécessaire. D'ailleurs, vous pouvez tout à fait être aidés par différentes structures associatives qui sont partenaires des mairies en ce domaine.

D'une part le centre régional d'information et de prévention SIDA que j'ai l'honneur de présider et qui est un lieu très important. Je vous invite vraiment à suivre de près tout le travail qui est fait sur les addictions, sur la prévention des comportements à risques, notamment chez les jeunes et notamment la question de la prévention des suicides.

Une deuxième association peut aider, et je termine là-dessus, à organiser ce type de manifestations. Il s'agit de l'association « Elus ensemble contre le SIDA » qui est composée d'élus de gauche et de droite. Les Ministres de la Santé, de gauche ou droite, et la dernière en date, Roselyne Bachelot, interviennent régulièrement auprès de cette association. Donc je pense, puisque nous approchons de cette date qui est la date du 1^{er} décembre, journée internationale contre le SIDA, de faire en sorte que la Mairie du 15^{ème} puisse être exemplaire et organiser une information et un dépistage anonyme et gratuit en mairie.

Monsieur le Maire : Etant donné l'importance et la gravité du sujet, je vous ai laissé achever mais je rappelle à tous nos collègues que la présentation des vœux non rattachés ne doit pas dépasser une minute. C'est notre règlement intérieur.

Monsieur Loriau, pour répondre.

Jérôme Loriau : Merci, Monsieur le Maire, étant donné l'importance du sujet, de me permettre de répondre au vœu de la gauche. Je voudrais rassurer tous les élus de gauche et l'ensemble des habitants du 15^{ème} qui regardent ces débats, via le Net, de notre engagement total contre ce fléau, ces fléaux, parce qu'on ne peut pas mettre en avant le SIDA et faire se réfugier derrière l'ensemble des maladies sexuellement transmissibles, les infections sexuellement transmissibles qui se nourrissent de la méconnaissance et du silence que l'on veut bien leur accorder.

Oui, nous sommes totalement engagés dans la lutte contre ces fléaux donc et nous sommes favorables, d'ailleurs, pour lutter contre ces fléaux, à une politique extrêmement incisive. Une politique de formation de l'ensemble des acteurs qui peuvent intervenir dans ce domaine et je rappelle que l'Etat a inscrit, comme obligation, dans le programme des lycées, des interventions annuelles afin de sensibiliser les lycéens à ces problèmes. La formation, inclure tous les acteurs scolaires, les parents qui jouent un rôle extrêmement important dans ce domaine, nous sommes également favorables à une politique d'information pour le grand public et j'ai demandé à la commission « information » de la commission extra-municipale des professionnels de santé de se pencher sur l'organisation d'une journée de formation et d'information grand public dans ce domaine et puis, concernant la mise à disposition, nous sommes favorables à la mise à disposition, autant que faire se peut, des locaux et à l'occasion, vous le rappeliez, du 1^{er} décembre, nous ouvrirons la Mairie du 15^{ème} à une manifestation et plus largement, à l'occasion du Sidaction en mars prochain, une grande manifestation, d'une plus grande envergure, sera organisée à la Mairie du 15^{ème}.

Mais, Madame Hidalgo, mes chers collègues, vous connaissez également les moyens qui sont limités à la Mairie du 15^{ème} et nos moyens ce sont le site internet qui sera ouvert à tous ceux qui le souhaiteront pour développer une information de lutte contre les infections sexuellement transmissibles, ce sont nos journaux qui disposent de la même place pour tous les acteurs. Notre Mairie, je viens d'en parler.

Vous parliez de distribution de préservatifs et sachez qu'à l'occasion, justement, du 1^{er} décembre prochain, plusieurs milliers de préservatifs seront mis à disposition, à la Mairie du 15^{ème}, pour ceux qui souhaiteront s'en procurer et vous avez évoqué la mise à disposition de ce même type de préservatifs, masculins et féminins. A la demande de la Mairie du 15^{ème}, deux équipements du 15^{ème} sportif, le centre Cévennes et le centre sportif Charles Rigoulot ont pu faire l'objet d'une installation de distributeurs de préservatifs. Je crois que cette installation est en cours d'évaluation et j'aimerais qu'à l'avenir l'ensemble des installations de l'arrondissement, et en tout cas le 15^{ème}, fasse l'objet des arrondissements pilotes pour ce type d'initiative.

Enfin, vous avez mentionné le CRIPS et nous avons, dans le 15^{ème}, la chance que le CRIPS, bien qu'il ait déménagé il y a quelques années de cela, soit maintenu toujours dans l'arrondissement, à la Tour Montparnasse. J'aimerais vraiment, Madame la Présidente du CRIPS, qu'à l'avenir je puisse compter davantage encore sur le soutien du CRIPS pour développer des actions de prévention spécifiquement dans le 15^{ème} arrondissement. Je sais que sa compétence s'étend à toute l'Ile-de-France, mais vraiment, puisqu'il est dans le 15^{ème}, j'aimerais que les populations jeunes et moins jeunes du 15^{ème} puissent bénéficier davantage encore de cette richesse.

Alors, pour ces raisons, bien sûr, nous allons voter ce vœu, mais j'aimerais vous proposer quelques amendements qui, je crois, ne poseront aucune difficulté.

Je n'ai pas bien compris dans vos « considérants » quelle était l'obligation de résultat que nous avons parce qu'en matière de santé, vous savez, les obligations de résultat c'est un concept qui n'existe pas. Mais passons.

Je vous propose d'ajouter, après les deux paragraphes que vous avez souhaités dans votre vœu :

- que le 15^{ème} arrondissement fasse partie des arrondissements pilotes pour toute opération soutenue ou développée par la Ville de Paris dans ce domaine, faisant allusion à l'implantation de distributeurs de préservatifs dans les équipements sportifs.

et un 2^{ème} alinéa :

- que la Ville de Paris soutienne matériellement ou financièrement la Mairie du 15^{ème} dans les opérations de distribution de préservatifs masculins et féminins.

Parce que cette opération que nous initions le 1^{er} décembre, elle a un coût. Nous ne pourrions pas le faire éternellement et de manière très étendue si nous ne sommes pas soutenus. C'est la raison pour laquelle je demande le soutien des services de la Ville, soit financièrement, soit en mettant à disposition des préservatifs pour pouvoir les diffuser.

Monsieur le Maire : Pour une explication de vote, Madame.

Anne Hidalgo : Je pense puisqu'il y a des propositions d'amendement. Je me félicite de l'ouverture enfin faite sur ce sujet et le fait que la Mairie du 15^{ème} souhaite s'impliquer fortement dans le dépistage du sida. Donc, merci beaucoup Monsieur Loriau, je suis vraiment très contente de cette proposition y compris des deux amendements. Je n'ai pas compris si le CRIPS vous avait refusé une aide que vous auriez sollicitée ou si vous souhaitiez effectivement que je vous aide, et en tous les cas je le ferai très volontiers, à ce que le CRIPS participe à toutes les actions qui pourront être initiées notamment en Mairie du 15^{ème}. Je n'ai pas le sentiment, en tous les cas pour bien connaître l'équipe du CRIPS maintenant depuis plusieurs années, je sais qu'ils ont l'habitude de répondre extrêmement volontairement à toutes les sollicitations qui leur sont faites.

Donc bien sûr que le CRIPS pourra aider et en ce qui concerne notamment la mise à disposition de préservatifs et la Ville chaque année achète un nombre de préservatifs masculins et féminins pour les mettre à disposition dans tous les lieux de distribution possible et le CRIPS, via la Région, achète également chaque année des préservatifs masculins et féminins pour pouvoir les mettre à disposition. Donc, bien évidemment, je regarderai avec vous, si vous en êtes d'accord, le volume nécessaire pour le 15^{ème}.

J'ai cru comprendre que vous étiez aussi d'accord pour l'organisation des dépistages anonymes et gratuits en Mairie. Je m'en réjouis car ce sont vraiment des avancées importantes en tous les cas je voulais vous le dire pour ce qui est des moyens financiers, je pense que toutes les mairies aujourd'hui programment ces actions-là dans leur budget d'animation locale et on a vu que ce budget est particulièrement bien utilisé dans le 15^{ème} arrondissement. Si d'aventure il manquait des moyens pour pouvoir organiser en bonne et due forme une information en mairie et la distribution de préservatifs, je serais bien évidemment tout à fait partante pour examiner les besoins complémentaires mais je pense qu'on arrivera à trouver les solutions dans les budgets constants dès lors que l'achat des préservatifs n'est pas demandé aux mairies d'arrondissement puisque cela provient du budget et régional et municipal parisien. Merci.

Monsieur le Maire : Alors je voudrais dire un certain nombre de choses sur ce sujet important et d'ailleurs nous sommes tous soucieux d'aller plus loin, mais Madame Hidalgo a l'air de découvrir l'action de la Mairie du 15^{ème}. Je dois lui rappeler que nous avons déjà évoqué ce sujet en juin 2008, deux mois à peine ou trois mois après les élections municipales et que nous avons déjà répondu à un vœu de la gauche qui était à peu près le même et nous avons, de la même façon, exprimé à la fois les actions que nous menions et que nous menons et les demandes à la Mairie de Paris.

D'ailleurs le vœu à l'époque qui avait été voté à l'unanimité, amendé avec le même amendement que propose Monsieur Loriau concernant le financement de distributeurs par la Mairie de Paris avait été suivi d'une lettre de ma part à Monsieur Gaudillière pour lui demander la mise en œuvre de ce vœu, finalement voté à l'unanimité. Malheureusement, je n'ai jamais reçu de réponse de Monsieur Gaudillière et les actions que nous avons menées dans ce domaines, nous avons du les mener avec nos propres moyens et Madame Hidalgo a parfaitement raison de dire que c'est sur notre budget d'animation locale, qui est relativement faible, mais nous avons eu ce débat tout à l'heure, que nous avons du payer 1 000 € pour l'action que nous avons menée le 1^{er} décembre dans cette Mairie. Donc effectivement, ce sont 1 000 € qui ont été pris sur notre dotation d'animation locale. Nous ne pouvons pas aller beaucoup plus loin même s'il y aura une exposition également que nous financerons également et, puisque vous nous faites, cela est nouveau, une ouverture pour que la Mairie puisse soutenir un certain nombre de nos actions qui sont celles d'ailleurs que l'on peut mettre en œuvre dans n'importe quelle mairie, je m'en réjouis et j'espère que les résultats suivront.

Puisque nous sommes tous d'accord, je vais mettre aux voix le vœu ainsi amendé. Vous voulez rappeler les amendements, Monsieur Loriau ? Non c'est bon, Madame Hidalgo est d'accord, donc on les vote.

Alors je mets les amendements, pour être parfaitement formel, aux voix.

Qui est pour les amendements ? Qui est contre ? Abstention ?

Qui est pour le vœu ainsi amendé ? Qui est contre ? Merci. A l'unanimité.

≈ ≈ ≈

30. Vœu au Maire du 15^{ème} arrondissement relatif à la célébration du PACS présenté par la gauche.

Monsieur le Maire : Qui prend la parole ? Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Merci beaucoup Monsieur le Maire. C'est un sujet sur lequel nous avons déjà eu l'occasion d'échanger ici, en Conseil de Paris et nous avons notamment, concernant la question de la possibilité de célébrer le pacte civil de solidarité en mairie, eu plusieurs débats qui se sont conclus au Conseil de Paris par un vœu de l'ensemble du Conseil, de la majorité visant à faire en sorte que dans toutes les mairies d'arrondissement, on puisse célébrer, pour les personnes qui souscrivent à ce pacte civil de solidarité, qu'elles puissent, si elles le souhaitent, le faire également en mairie.

Vous nous aviez répondu, dans le 15^{ème} arrondissement, précédemment que ce n'était pas possible, que la loi ne le permettait pas, si la loi ne le mentionne pas explicitement, la loi ne l'interdit pas non plus et c'est pour cela que de très nombreuses municipalités, partout en France et que beaucoup de mairies, y compris, permettez-moi de les mentionner, des mairies dirigées par la droite, célèbrent ces PACS en mairie.

Je vous le rappelle, nous fêtons actuellement les 10 ans de cette très grande avancée sociétale et démocratique. Vous le savez, et beaucoup d'articles de journaux l'ont dit ces derniers jours, le PACS est une véritable réussite dans notre pays, il est effectivement un outil contractuel utilisé par des couples, pour une grande majorité d'entre eux, hétérosexuels, pour d'autres homosexuels. Le Président de la République, et je conclus, a lui-même reconnu le 1^{er} juillet 2009 que l'erreur commise par la droite à l'époque du PACS était ridicule et outrancière.

Un certain nombre de membres de cette assemblée ici même se sont exprimés en faveur de la possibilité de célébrer le PACS en Mairie, je veux leur rendre hommage, c'est courageux de leur part. Des élus UMP comme Géraldine Poirault-Gauvin ou Alain Destrem.

Je réitère cette demande. Monsieur le Maire, faites en sorte que, dans cette mairie, les élus qui souhaitent répondre favorablement à une demande de célébration de PACS de nos concitoyens habitants du 15^{ème} puissent le faire en mairie du 15^{ème} et ne soient pas obligés, comme c'est le cas aujourd'hui, de demander l'asile dans d'autres mairies plus ouvertes à ce jour, mais je ne doute pas que vous ouvrirez aussi les portes de cette mairie à celles et ceux qui souhaiteraient y célébrer un PACS. Merci.

Monsieur le Maire : Je vous demande, par respect de vos collègues qui sont astreints à respecter le règlement intérieur, de le faire vous-même, il n'y a pas d'exception pour la première adjointe et vous avez parlé trois minutes alors que c'est une minute de présentation pour les vœux.

J'espère que nos collègues qui ont été cités apprécieront bien d'avoir été cités parce que, malheureusement, ce satisfecit ne durera pas longtemps. Donc, qu'ils en profitent. Non, ce ne sont pas des menaces, cela veut dire que vous n'allez pas vous satisfaire de leur attitude, je crois, bien longtemps. Nous discutons, nous débattons et nous savons ce que nous disons en Conseil tout comme vous, je le pense.

Je vais donc répondre, une nouvelle fois, puisque depuis mars 2008, ce n'est pas moins que la troisième fois, mes chers collègues, que le groupe la gauche dépose le même vœu. Je ne m'attarderai donc pas une fois de plus sur ce sujet dont nous avons largement débattu dans cette enceinte ou par voie de presse d'ailleurs, puisque, quand Madame Hidalgo m'écrit, en général, la presse reçoit sa lettre avant moi, mais j'ai fini par la recevoir.

Le fait que vous déposiez le même vœu tous les six mois, à peu près, prouve en tout cas, définitivement, je crois que c'est clair pour tout le monde, l'instrumentalisation politique que vous avez décidé de faire de ce vrai et grave sujet de société. Cela je le concède, qui a de fait, davantage d'ailleurs, sa place au parlement, encore une fois, qu'au sein de notre assemblée. Pour ma part, je considère que la polémique n'a rien à faire à l'état civil et que de ce point de vue, vous commettez, à mon sens, une faute grave en rompant le consensus.

Ma position, elle est pourtant claire et sans équivoque et je vais la rappeler, il n'y aura aucune surprise pour quiconque puisque je le répète, avec la plus grande sérénité et je vais vous l'exposer de nouveau même si je crois que c'est plus le fait de poser votre question qui vous intéresse bien plus que la réponse que je ferai et qui sera d'ailleurs, de la même nature que les précédentes.

Comme je vous ... écoutez, Monsieur Dargent, si vous pouviez cesser de m'interrompre, cela accélérerait les choses et je serais amené à dire ce que j'ai à dire ... D'ailleurs, comme je vous l'ai déjà indiqué à deux reprises, Officiers d'état civil, le Maire et ses adjoints ont pour mission première d'appliquer la loi, non pas d'en appliquer de futures encore moins de se faire législateur même si la tentation est forte pour un certain nombre ici.

D'après la loi, les partenaires d'un PACS doivent se présenter ensemble, au greffe du Tribunal d'Instance. Si le gouvernement de l'époque, dirigé je vous le rappelle, par Lionel Jospin, avait voulu que le PACS soit célébré en mairie, je pense, à moins qu'il soit pris en flagrant délit d'incohérence, qu'il l'aurait explicitement prévu et inscrit dans la loi. Il ne l'a pas fait. Chacun se souvient du débat au Parlement, en 1999 sur la question de savoir si le PACS devait être signé en Mairie, puisque ce débat a eu lieu, comme le mariage, ou déclaré au Tribunal d'Instance.

La majorité socialiste de l'époque a tranché et une réforme de la loi actuelle relève évidemment de la compétence du Gouvernement et du Parlement et pas de celle des Maires.

Il ne nous revient pas de déstabiliser l'état civil, ciment du pacte républicain, en l'appliquant différemment d'ailleurs dans chaque mairie de France un peu au gré de chaque souhait des uns et des autres et il serait grave, me semble-t-il, que les citoyens, en fonction de leur mairie de résidence, aient affaire à des règles qui ne seraient pas les mêmes au gré de la volonté politique des élus, et en dehors de la loi, chacun élaborant ses préférences, ses propres règles, au risque d'ailleurs que le citoyen, et c'est le cas, ne soit pas traité pareillement sur tout le territoire.

Je le dis, ne touchons qu'avec une main tremblante à tout ce qui tourne autour de l'état civil qui, je le rappelle, détermine l'identité et le statut des personnes : naissance, mariage, décès. Ne jetons pas le trouble et la confusion dans une matière extraordinairement délicate. Le Gouvernement et la majorité socialiste, en 1999, ont considéré que le mariage était d'une autre essence que le PACS et qu'il devait s'en distinguer. C'est bien d'ailleurs ce que veulent au moins 95% des pacsés, sinon ils se marieraient.

La solennité de la célébration du mariage lui confiant un caractère sacré doit être exclusive. C'est le code civil qui l'impose et la loi a voulu faire en sorte que le PACS soit sans lien avec la Mairie, précisément pour le distinguer du mariage.

Je voudrais que les choses soient très claires. Il ne s'agit pas, pour moi, je vois bien les contrevérités, les approximations, les amalgames, d'exprimer une quelconque hostilité au PACS, je tiens encore une fois à le préciser, mais de considérer et c'était bien le vœu du législateur, qu'il se distingue du mariage.

Si la loi évolue, ce qui est tout à fait possible après tout, je ferai en sorte que, naturellement, elle soit appliquée dans le 15^{ème} arrondissement comme ailleurs. J'ai reçu plusieurs dizaines de témoignages de soutien de la part d'habitants du 15^{ème} qui considéreraient, effectivement, qu'il fallait respecter la loi.

Je voudrais vous faire savoir, aussi, que ni moi ni le service de l'état civil n'ont reçu, depuis mars 2008, une seule demande émanant de couples habitant l'arrondissement demandant de célébrer un PACS en mairie. Mais, attendez, je rêve ! Madame Hidalgo, vous avez déjà parlé trois minutes au lieu d'une, vous ne me laissez pas terminer alors que le Maire peut parler autant qu'il le souhaite, comme au Conseil de Paris, d'ailleurs, où il ne s'en prive pas et vous non plus d'ailleurs, donc, j'aimerais bien terminer. J'attendrai donc que Madame Hidalgo cesse de m'interrompre pour reprendre le cours de mon exposé. Je crois qu'il n'y a pas besoin d'éructer sur les travées de gauche ! Je n'en ai plus pour longtemps donc, je voudrais bien terminer.

A l'inverse, c'est vrai, nous recevons chaque semaine des courriers de futurs mariés qui souhaiteraient qu'une salle soit mise à leur disposition. Enfin, je terminerai en recommandant surtout à nos collègues de gauche de cesser de tenter, à tout bout de champ, de vouloir rompre notre pacte commun en contestant systématiquement les lois votées démocratiquement, en déstabilisant d'ailleurs les institutions, qu'il s'agisse de soi-disant votation sans aucun fondement à l'égal et de toutes sortes de soutiens divers et variés.

Je crains qu'à force de porter des coups de boutoir, notre démocratie qui repose sur l'acceptation de la loi de la majorité s'en trouve un jour affaiblie. J'ai voulu rappeler une nouvelle fois, je pense que ce sera la dernière, la position qui est celle de la municipalité du 15^{ème} et qui me semble tout à fait respectueuse de la loi, comme il se doit de la part d'un Maire d'arrondissement. Merci.

Des interventions ? Madame Géraldine Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin : Merci Monsieur le Maire. Je souhaite associer à mon propos Messieurs Alain Destrem et Grégoire Lucas, Mesdames Anne-Charlotte Buffeteau et Catherine Margueritte. Nous étions très inquiets, mes chers collègues et nous voilà rassurés. Après plusieurs mois d'absence, c'est le grand retour de Madame Hidalgo, ce soir et son come back se fait sur le PACS. On voit bien qu'à gauche vous êtes en manque d'idées et c'est d'ailleurs un aveu de faiblesse, parce qu'un énième vœu sur le PACS ...

(intervention inaudible dans la salle)

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent, les sujets que nous traitons méritent un minimum d'écoute et de respect de la part des uns et des autres.

(intervention inaudible dans la salle)

Géraldine Poirault-Gauvin : ... L'heure est grave, mes chers collègues, puisque maintenant Madame Hidalgo cite le Président de la République. Vraiment, la Gauche est en panne d'idées. Un énième vœu sur le PACS pour une énième récupération politique. D'ailleurs, tout le monde l'a compris, il ne s'agit pas d'un vœu pour la célébration des PACS en mairie, mais d'un vœu contre le Maire du 15^{ème}, contre Philippe Goujon. C'est une exploitation politicienne d'une mesure populaire qui dépasse d'ailleurs les clivages politiques traditionnels pour dénigrer son adversaire, pour diviser au lieu de rassembler.

Chacun connaît la position des collègues que j'ai cités tout à l'heure, notre position favorable à la célébration des PACS en mairie. Pour ma part, j'ai voté effectivement deux fois en Conseil de Paris, une fois au Conseil d'arrondissement. D'ailleurs, je dois dire que Madame Hidalgo était absente lors des votes de juin 2008, d'octobre 2009. Alors quand on veut être la « passionaria » du PACS, le minimum, Madame Hidalgo, c'est au moins d'être en séance. Vous avez bien essayé d'exister à travers la presse, par le biais de dépêches AFP mais personne n'est dupe.

La grosse différence avec vous, Madame, c'est qu'au sein du groupe UMP nous respectons ceux qui ne sont pas toujours d'accord avec nous. Le groupe UMPPA revendique d'ailleurs le droit au débat interne, sur un sujet de cette importance il refuse que soient stigmatisés ceux d'entre eux qui préfèrent attendre que le débat soit porté au niveau national et qui respectent l'esprit de la loi. Par ailleurs, le groupe UMPPA respecte les positions de celles et ceux qui sont favorables à la célébration des PACS en Mairie.

D'ailleurs je tiens à remercier le Président du groupe UMP au Conseil de Paris : Jean-François Lamour et Alain Destrem pour la liberté ... (intervention inaudible dans la salle)... Je suis désolée mais j'aimerais poursuivre sur ce sujet ...

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent, ça va finir par un rappel à l'ordre parce que vous interrompez systématiquement tous les orateurs. Nous ne pouvons pas délibérer de façon sereine sur un sujet qui me semble grave puisque c'est vous-même d'ailleurs qui l'avez introduit. C'est vraiment très pénible.

Géraldine Poirault-Gauvin : S'il vous plaît, s'il vous plaît ...

Monsieur le Maire : Laissez terminer Madame Poirault-Gauvin s'il vous plaît, qui va achever.

Géraldine Poirault-Gauvin : Je tiens à remercier mes deux Présidents de groupe pour la liberté de vote qu'ils ont laissée au sein du groupe. La Gauche, entre 1997 et 2002, n'a pas voulu de ces célébrations de PACS en Mairie. D'ailleurs, Madame Hidalgo, au lieu d'attaquer le Maire du 15^{ème}, vous devriez jeter votre indignation au visage de vos collègues parlementaires et amis politiques entre 1997 et 2002. La question avait été tranchée sous le gouvernement Jospin au moment où vous travailliez d'ailleurs en cabinet ministériel, vous auriez pu user de votre influence. Il est vraiment facile de défendre une idée quand on est dans l'opposition quand on n'a pas eu le courage, oui, le courage, de la défendre quand on est dans la majorité.

Personne ne peut reprocher à un Maire d'appliquer la loi, cette loi qui avait été votée sous le gouvernement Jospin. Nous préférons le respect, la tolérance. Voilà des qualités qui vous font défaut sur ce sujet et c'est bien dommage. Puisqu'il s'agit d'un vœu contre Philippe Goujon, nous ne cautionnerons pas cette mascarade favorable à la célébration des PACS en Mairie, nous voterons contre pour exprimer notre soutien plein et entier à la politique que mène Philippe Goujon dans le 15^{ème} depuis mars 2008.

Monsieur le Maire : Madame Hidalgo qui a été mise en cause et qui va répondre rapidement, une minute d'explication de vote.

Anne Hidalgo : D'abord, plusieurs choses puisqu'il y a eu plus de trois minutes, là.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas à vous de le dire puisque Madame Hidalgo, vous avez parlé plus de trois minutes. C'est exactement le même temps de parole. Donc on vous laisse la parole pour une explication de vote d'une minute.

Anne Hidalgo : Mon temps n'a pas encore commencé. Donc, vous avez dit, Monsieur le Maire, vous avez parlé du PACS en des termes d'un grave problème de société. Non, ce sont des belles célébrations joyeuses, ce n'est pas un grave problème de société que de passer par le PACS. Oui, j'ai de la constance en politique, des convictions, des valeurs et la question de l'égalité des droits est pour moi un sujet très important. Je constate que Madame Poirault-Gauvin vote pour au Conseil de Paris et contre dans le 15^{ème} arrondissement ...

Géraldine Poirault-Gauvin : Et vous, vous êtes absente, c'est pire !

Anne Hidalgo : Je vois que je vous manque beaucoup mais vous savez, quand je ne suis pas là ...

Géraldine Poirault-Gauvin : Mais oui, Madame Hidalgo.

Monsieur le Maire : On ne reprend pas la parole, s'il vous plait. Laissez terminer Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : ... c'est que je représente les parisiens de notre arrondissement, notamment ailleurs que dans cette enceinte ...

Monsieur le Maire : Bien sûr, et nous jamais peut-être !

Anne Hidalgo : ... mais ne soyez pas déçus, je serai là le plus souvent possible comme je l'ai montré depuis déjà plusieurs années. Donc, ne soyez pas déçus, quand je ne suis pas là, ce n'est que pour mieux revenir ...

Monsieur le Maire : Ne vous laissez pas déstabiliser, continuez, Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Alors, je finis. Puisque Madame Poirault-Gauvin, je le vois, a été assez, comment dire ? Recadrée, par un certain nombre de propos ...

Monsieur le Maire : Ça, c'est très méprisant !

Anne Hidalgo : ... je vais, pour, non pas libérer les « Tanguy » mais les « Géraldine et les autres », proposer un vote à bulletin secret sur ce vœu.

Monsieur le Maire : Nous allons ressortir le règlement intérieur. Simplement, vous ne pouvez pas dire que Madame Poirault-Gauvin vote pour en Conseil de Paris et contre en Conseil d'arrondissement puisque ce n'est pas du tout le même vœu.

Alors, on ne fait pas confiance à la Gauche les yeux fermés, les vœux ne sont pas les mêmes. Je ne crois pas que ce soit la réalité des choses. Puisque je ne pense pas qu'au Conseil de Paris le Maire du 15^{ème} ait été mis cause, je ne m'en souviens pas.

(Discussion hors micro)

Très rapidement, puisque vous avez été mise en cause.

(Discussion hors micro)

Là, c'est une mise en cause personnelle, ce n'est pas tout à fait la même chose et d'une façon méprisante. Madame Poirault-Gauvin, très rapidement, pour une mise en cause personnelle.

Géraldine Poirault-Gauvin : Je ne trouve pas ça correct parce qu'évidemment ce vœu, on ne pouvait pas le voter, vous le savez très bien. Ce n'est pas correct parce que vous essayez de faire croire qu'on manque de convictions alors que nous étions en séance, moi j'étais en séance au Conseil de Paris pour voter le vœu, vous n'y étiez pas, Madame Hidalgo. La dernière fois, en juin 2008, vous n'y étiez pas, Madame Hidalgo. Et là, aujourd'hui, il s'agit d'un piège que vous essayez de tendre. Vous n'êtes pas une femme qui rassemble, vous êtes une femme qui divise.

Monsieur le Maire : Merci. Maintenant nous allons relire le règlement intérieur, l'article 16 qui dit que « Le vote a lieu au scrutin secret pour tous les cas de présentation ou de nomination de représentant du Conseil d'arrondissement dans des organismes divers, ou si une demande est présentée en ce sens par le tiers des membres du Conseil d'arrondissement physiquement présents à la séance, pouvoirs non compris ».

Pour ma part, je ne vois absolument aucun inconvénient à ce qu'il y ait un vote à bulletin secret, je souscris à cette proposition. On n'a pas besoin de se compter, nous allons ... (intervention inaudible dans la salle) ... Monsieur Dargent, vous permettez que je puisse m'exprimer comme je le souhaite. Je dis simplement qu'il y a une proposition de la Gauche qui sollicite un vote à bulletins secrets.

(Discussion hors micro)

On peut prendre les deux procédures pour aller, encore une fois, dans votre sens, vous voyez mon ouverture d'esprit. Je vais faire voter à main levée pour le principe du vote à bulletin secret. Qui est pour voter à bulletin secret ?

Oui, explication notamment de Monsieur Destrem.

Alain Destrem : Monsieur le Maire, je suis un peu déçu et mes collègues, c'est à peu près la même chose. Je trouve très sincèrement que le débat qui a eu lieu sur ce sujet, qui est quand même suffisamment intéressant, qui est un débat de société, a été parfaitement courtois, les uns et les autres, tous ceux qui se sont exprimés, ont donné leur opinion. Ce que je trouve absolument extraordinaire maintenant, c'est qu'on gage ce débat qui a eu lieu et qui a été bien précis, avec beaucoup d'honnêteté et tous les propos que j'ai entendus étaient tout à fait parfaits, ne m'ont gêné aucunement. Malheureusement, ça dérape. Ça dérape pourquoi ? Parce que c'est très méprisant à l'égard de ceux qui ont parlé, mes chers collègues, c'est de dire : Madame Géraldine Poirault-Gauvin, par exemple, vous avez parlé mais alors vous savez, je sais très bien que vous avez la pression du groupe UMP sur votre dos avec vos autres collègues, dont paraît-il Monsieur Destrem, d'ailleurs, qui est mort de trouille, comme tout le monde le sait, et qui donc subit des pressions considérables et donc, maintenant, je ne vous fais pas confiance, donc je vous demande de voter à bulletin secret. C'est franchement dommage parce que c'est à la fois suspicieux, évidemment, et en même temps très méprisant à l'égard de vos collègues qui ont parlé.

Donc, Monsieur le Maire, devant une telle attitude, je suggère que le groupe UMP, en tout cas, ne vote pas cette proposition.

Monsieur le Maire : Nous allons faire une suspension de séance.

≈ ≈ ≈

Suspension de séance de cinq minutes.

≈ ≈ ≈

Monsieur le Maire : Merci de vous installer. Je redonne la parole à Monsieur Destrem.

Alain Destrem : Monsieur le Maire, après avoir discuté avec tous mes collègues, je maintiens le fait que la manière dont la proposition a été faite par nos amis socialistes, est assez discourtoise, voire terriblement suspicieuse, voire même probablement méprisante à l'égard de ceux qui ont été cités par Géraldine et que je me fais un plaisir de citer à nouveau d'ailleurs : Géraldine Poirault-Gauvin, Anne-Charlotte Buffeteau, Catherine Margueritte, Grégoire Lucas et moi-même.

Tout le monde sait très bien que nous quatre faisons partie du groupe UMP que nous considérons comme unitaire mais nous ne sommes pas toujours d'accord, ce qui est vrai, ça a été redit, ce n'est pas la peine de revenir sur ce débat. Je regrette franchement ceci mais afin d'éviter qu'il y ait le moindre recul qui pourrait être éventuellement interprété, finalement, à la demande de la majorité des membres du groupe nous sommes d'accord pour qu'il y ait un vote à bulletin secret. Donc en tant que Président, Monsieur le Maire : homme varie, ça arrive mais en attendant je suis le reflet de la pensée de la majorité du groupe.

Monsieur le Maire : Merci. Nous allons mettre aux voix cette proposition de vote à bulletin secret. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Trois abstentions. Très bien. Comme le tiers est atteint, il y aura vote à bulletin secret. Je demande qu'on diffuse les bulletins. Vous vous exprimerez sur le bulletin par oui ou par non en fonction de la réponse que vous voulez donner au vœu présenté par la Gauche concernant le PACS.

Si vous êtes pour le vœu de la Gauche, vous votez pour, si vous êtes contre le vœu de la Gauche vous votez contre. Si vous vous abstenez, vous pouvez mettre un bulletin blanc.

Vous ne bougez pas, l'urne va passer.

Ecoutez bien pour le déroulement du scrutin. Ceux qui ont un pouvoir l'utilisent, bien sûr, et demandent deux bulletins. On va redonner le nom de ceux qui ont des pouvoirs pour qu'il n'y ait pas d'erreur : Madame Isabelle Roy pour Monsieur Baghdad. Monsieur Blin pour Madame Hidalgo. Madame Agnès de Fressenel pour Marie Toubiana. Guy Coudert pour Madame Ghislène Fonlladosa. Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque pour Madame Malassis. Seules ces personnes sont autorisées à déposer deux bulletins.

Maintenant vous remplissez votre bulletin et vous le déposerez dans l'urne qui va tourner et au fur et à mesure on va vous faire signer une liste d'émargement. Vous signez aussi pour les procurations lorsque vous avez deux voix.

Pendant les opérations de vote qui vont durer un certain temps, nous allons continuer notre ordre du jour.

Le vœu N° 31 n'est plus présenté puisqu'il s'agissait des conseils des parents. Nous arrivons au vœu N°32.

≈ ≈ ≈

32. Vœu au Maire du 15^{ème} arrondissement relatif au stationnement autour du nouveau site du Ministère des Affaires Etrangères, rue de la Convention, présenté par la gauche.

Monsieur le Maire : Qui le présente ? Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Oui, Monsieur le Maire, donc il s'agit des anciens locaux de l'Imprimerie Nationale qui ont permis de reloger une partie du Ministère des Affaires Etrangères. Or, sur décision de la Préfecture de Police de Paris, il y a interdiction pour les riverains et les résidents de stationner sur les voies bordant le bâtiment. Au conseil de quartier Emeriau - Zola, beaucoup d'habitants se sont émus de cette situation parce que ça leur enlevait des places de stationnement résidentiel, parce que ces places réservées, soi-disant au Ministère, étaient vides et parce qu'il y a un parking souterrain en revanche pour les salariés de ce ministère.

Alors, je ne souhaiterais pas non plus qu'on oppose des questions de sécurité parce que les alentours de ce Ministère ne sont pas surveillés. Donc si l'on craint une voiture piégée, rien n'empêche quelqu'un de déposer une voiture piégée et de s'enfuir tranquillement à pied et de la laisser faire son office.

Donc, compte tenu de cette situation, nous souhaitons que le Maire d'arrondissement demande au Préfet de Police de procéder à une évaluation d'utilité de ces places réservées et non occupées et qu'il fasse le maximum pour qu'une partie d'entre elles au moins soit remise à disposition du stationnement résidentiel des habitants du 15^{ème} arrondissement.

Monsieur le Maire : La réponse, Monsieur Martinez.

Hubert Martinez : Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce vœu appelle un certain nombre d'observations.

Dès l'été dernier nous avons été sensibilisés par les habitants du secteur Convention aux difficultés de stationnement aux abords du nouveau site des Affaires Etrangères. C'est donc avec une extrême attention que la Mairie du 15^{ème} arrondissement s'est penchée sur ce problème pour y apporter des solutions et tenter de récupérer des places de stationnement pour les résidents. Cinq courriers ont été adressés au Maire par les résidents auxquels il a été répondu de manière précise et très vite la Mairie a saisi les autorités compétentes.

Cependant il y a une réalité qui est sécuritaire, je suis désolé Monsieur Dargent, mais elle existe, et qu'il convient de rappeler. Seul le Préfet de Police apprécie les risques qui pèsent sur un site gouvernemental et impose par arrêté les mesures de neutralisation du stationnement. Par ailleurs, le plan Vigipirate qui est en alerte rouge s'applique jour et nuit, sept jours sur sept, et en particulier aux abords des immeubles gouvernementaux. De plus, les sites du Ministère des Affaires Etrangères sont particulièrement sensibles et exposés à des risques divers, terrorisme en particulier. En l'espèce, le problème ne se pose pas en termes d'inoccupation des places réservées au corps diplomatique et d'une évaluation de l'utilité de ces places, la problématique est tout simplement la protection de nos concitoyens.

Néanmoins, le Maire du 15^{ème} arrondissement a saisi directement le Ministère des Affaires Etrangères ainsi que la Préfecture de Police. Il s'est entretenu personnellement avec le Préfet de Police qui a maintenu sa position initiale en estimant appliquer en l'espèce les règles élémentaires de sécurité aux abords d'un Ministère. Le Préfet de Police a confirmé que le dispositif de sécurité sera pérennisé et qu'un barrièrage mobile sera instauré afin d'interdire physiquement le stationnement des voitures comme c'est déjà le cas devant le Quai d'Orsay et comme cela l'était avenue Kléber devant le centre de conférences du Ministère des Affaires Etrangères.

Nous avons reçu ce soir la copie d'un courrier adressé par le Préfet de Police à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et Européennes. Je cite trois extraits où le Préfet de Police répond au Ministre des Affaires Etrangères : « ... Il ressort qu'une interdiction permanente d'arrêt et de stationnement des véhicules sur le pourtour du bâtiment s'avère nécessaire pour protéger les activités s'y déroulant, notamment en raison de la présence de nombreuses baies vitrées à faible distance des zones de stationnement ... ». Plus loin : « ... Lors des conférences internationales accueillies régulièrement par le Ministère, il est également nécessaire d'assurer le stationnement des véhicules diplomatiques sur la voie publique. L'utilisation de la zone neutralisée apparaît la seule solution envisageable à la fois pour des raisons pratiques et de sécurité ... ». Plus loin : « ... Sur le plan pratique, cette zone sera neutralisée par des barrières mobiles fournies par la Direction de l'ordre public et de la circulation de la Préfecture de Police ... ». C'est le Préfet de Police qui parle.

En conclusion, le vœu présenté par la gauche, bien que très louable, est inadapté sur le fond du problème qui n'est pas celui d'une inoccupation de places de stationnement mais d'une logique sécuritaire et réglementaire qui s'impose à tous. On ne peut prendre le risque d'un éventuel attentat avec des victimes parmi les habitants du quartier ou tout visiteur.

Aussi, je demande à ce que le vœu soit retiré car il n'a plus de raison d'être au regard des arguments sécuritaires, je le regrette, évoqués par le Préfet de Police. S'il est maintenu, je demande à ce que la majorité vote contre le vœu.

Monsieur le Maire : Ne serait-ce que sur la forme, ce vœu est satisfait puisque ce vœu demande mon intervention auprès du Préfet de Police. Je suis non seulement intervenu auprès du Préfet de Police, par courrier et oralement, mais également auprès du Ministère. Donc le vœu ayant été satisfait, je demande son retrait avec une petite précision pour corriger une petite inexactitude que vous avez faite, Monsieur Dargent, qui est que ce site est évidemment surveillé et qu'il y a des caméras périphériques qui surveillent l'ensemble de la zone, qu'il y a un PC sécurité à l'intérieur qui a des écrans de contrôle et qui, évidemment, comprend des agents de surveillance qui contrôlent les entrées, les abords, les accès, etc. Donc ce site est évidemment surveillé.

Voilà la réponse qui m'a été faite. On peut le regretter ou pas, s'en plaindre ou pas, n'empêche que, et je pense que sur vos rangs un certain nombre d'élus le comprennent, il y a des raisons qui font que ce site doit être dégagé sur ses abords, comme c'est le cas évidemment dans d'autres bâtiments publics, qu'ils soient d'ailleurs ministériels ou politiques, le siège des partis politiques par exemple, ou les ministères.

Monsieur Alayrac va faire une explication de vote à moins que vous ne le retiriez.

Gilles Alayrac : Je vais vous répondre, Monsieur le Maire. Je vais vous dire les raisons qui expliquent que nous maintenons ce vœu, qui est tout à fait excellent d'ailleurs, parce que nous sommes loin d'avoir été convaincus par les arguments développés par Monsieur Martinez et d'ailleurs, chers collègues, les riverains de l'ancienne Imprimerie Nationale ne comprendront pas les arguments que vous avez développés ce soir.

Je vais vous dire, le mécontentement est grand dans ce quartier et je pense que vous le sous-estimez. J'y passe tous les jours devant en vélo et ce matin j'ai remarqué que face à la volonté des riverains de se réapproprier l'espace public, parce que cette volonté est réelle, on a une réaction un peu pathétique, je ne sais pas qui mais il y avait le long de la rue Gutenberg des gros tas, des sacs, des tas de terre, pour empêcher le stationnement, ce qui témoigne bien qu'effectivement, les riverains sont en train de se réapproprier l'espace public. Je ne suis pas pour le désordre de la société, loin de là et je pense que mes prises de position en témoignent mais là je peux vous dire que vous êtes dans l'incompréhension de la position des habitants.

Deuxièmement, vous nous dites : « lorsqu'il y a des manifestations, il faut que le corps diplomatique puisse stationner ». Mais, que je sache, il y a un grand parking sous ce ministère, pourquoi ne pourrait-il pas accueillir les véhicules du corps diplomatique qui, légitimement, pourraient stationner en toute sécurité ? Donc, on n'a pas de réponse à cette demande. Et puis je me pose une question sur la cohérence de ce que vous dites, Monsieur Martinez, une partie du Ministère de la Justice se trouve dans le 15^{ème} arrondissement, rue des Cévennes, dans l'ancien local où se trouvait Canal +, on peut stationner le long des fenêtres mêmes du Ministère de la Justice et que je sache, la Chancellerie n'est pas une administration moins menacée que le Secrétariat d'Etat à la Francophonie.

Donc, j'essaie de voir la cohérence, je ne la trouve pas. Ce que je vois c'est que sur ces questions, vous faites des demandes, vous vous satisfaites bien vite des réponses de la Préfecture de Police dont vous vous faites les porte-parole, libre à vous. Je pense que vous n'êtes pas élus pour être les porte-parole du Préfet de Police. Il a une porte-parole, elle fait son métier d'ailleurs très bien.

Monsieur le Maire : Puisque vous l'avez recrutée d'ailleurs à la Mairie de Paris.

Gilles Alayrac : Nous, en tout cas, nous sommes cohérents, nous voulons dégager des places pour les riverains. Vous vous y opposez, ils sauront s'en souvenir.

Monsieur le Maire : Franchement, on ne peut pas laisser dire ça. Monsieur Alayrac a entrepris une croisade contre la Préfecture de Police. Tout à l'heure le Champs de Mars, aujourd'hui l'Imprimerie Nationale. C'est vrai qu'il y a deux impératifs. Il y a celui du stationnement. C'est assez savoureux d'entendre aujourd'hui nos collègues de gauche défendre le stationnement qu'ils ont supprimé par centaines et par centaines dans le 15^{ème}, je tiens quand même à le rappeler. C'est bien d'évoluer, vous avez raison.

Deuxièmement, je voudrais juste dire à Monsieur Alayrac, il le sait fort bien puisque je crois qu'il travaille ou a travaillé dans cette administration de l'Intérieur, l'évaluation du risque terroriste est faite par des services spécialisés, pas plus par nous que par la Préfecture de Police, il s'agit de services spécialisés qui décident que tel bâtiment est un bâtiment sensible. Par exemple, essayez de vous garer devant la rue Solférino, vous n'y parviendrez pas, mes chers collègues, c'est interdit au stationnement sauf pour les membres du parti socialiste.

(Discussion inaudible dans la salle)

Maintenant, il y a le Ministère de la Justice, qui est une simple annexe avec des services techniques, vous le savez bien, alors que là nous avons la présence de Chefs d'Etat étrangers et d'un Ministre et que les services spécialisés de lutte anti-terroriste de la Préfecture de Police ont décidé que c'était ainsi. Maintenant, si vous voulez prendre la responsabilité, mon cher collègue, de dire que ce site n'est pas un site à risque et que toutes les voitures y stationnent, je vous laisse prendre la responsabilité tout seul de cette proposition et demain s'il y a un attentat terroriste avec une voiture piégée qui est garée sur le trottoir devant le bâtiment, je ne dis pas que ce sera de votre faute mais en tout cas, votre vœu va dans le sens de permettre malheureusement ce genre de situation.

Donc nous allons voter maintenant ce vœu, qui me paraît d'ailleurs satisfait puisque je suis intervenu déjà et j'ai eu les réponses nécessaires. Maintenant, si vous voulez régler vous-même.

Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le vœu est repoussé.

Le dépouillement est fait ?

Maintenant je vais appeler les deux scrutateurs parmi les élus les plus jeunes, qui sont Anne-Charlotte Buffeteau et Philippe Mouricou, pour dépouiller le scrutin.

Pendant ce temps nous allons passer au vœu N° 33.

(Discussion inaudible dans la salle)

Excusez-moi, Monsieur Destrem, il y a ici une maîtrise de l'ordre du jour, il y a des règlements, il y a des temps de parole par vœu. Nous pouvons être un tout petit peu plus généreux que ne l'est le Maire de Paris ou sa Première Adjointe à l'Hôtel de Ville. Cela ne me déplaît pas, la démocratie, et chacun pourra s'exprimer à condition ...

(Intervention inaudible dans la salle)

Oui, nous avons un règlement intérieur ici aussi que vous ne respectez pas, Madame, parce que c'est une minute par vœu. Alors vous n'allez pas vous plaindre que je vous laisse trop de temps de parole !

Maintenant nous allons

(Intervention inaudible dans la salle)

On voit bien le sectarisme de Monsieur Dargent qui réapparaît tout de suite ... Monsieur Destrem vient de nous faire perdre deux minutes, donc nous allons reprendre le cours de notre débat avec le vœu 33 que va présenter Monsieur Lefevre.

≈ ≈ ≈

33. Vœu au Maire de Paris et au Préfet de Police relatif au stationnement la nuit sur les places de livraison, présenté par la droite.

Franck Lefevre : Merci, Monsieur le Maire. Ce vœu ne devrait normalement pas poser de problème parce que, comme vous l'avez dit, après avoir supprimé des centaines de places de stationnement dans le 15^{ème}, la Gauche, subitement, se préoccupe de la réappropriation de l'espace public par les riverains. C'est ce que je viens d'entendre à l'instant. C'est d'ailleurs dommage que dans les projets précédents, notamment les 504 logements qui ont été proposés, sur ces 504 logements, j'ai noté qu'il y avait seulement 96 parkings, dont aucun de créé, alors, ça ne va pas aller dans le bon sens.

Je reviens au vœu. Comme tout le monde le sait, une expérimentation a été faite dans le 3^{ème} arrondissement et le 17^{ème} arrondissement, qui permet le stationnement la nuit sur les places de livraison. Par conséquent, comme nous l'avons dit, le 15^{ème} manque cruellement de places de stationnement. Nous attendons toujours le parc de stationnement rue Frémicourt. Donc, nous faisons un vœu au Maire de Paris et au Préfet de Police pour que cette expérimentation soit mise en place dans le 15^{ème} arrondissement, c'est-à-dire l'autorisation du stationnement des voitures sur les aires de livraison entre 20 heures et 7 heures du matin.

Monsieur le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'interventions ... Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, nous avons préparé un contre-vœu dans la mesure où, comme vous le constaterez, nous partageons l'idée que cette expérimentation a vocation, à terme, à être élargie. Néanmoins, dans le vœu que vous nous proposez, il y a deux alinéas qui sont une présentation qui nous paraît erronée de la réalité.

D'abord, comme souvent, vous évoquez le taux de motorisation qui serait particulièrement élevé dans le 15^{ème} arrondissement, c'est faux. Il est analogue à celui des arrondissements qui font le tour de Paris.

Dans Paris, il y a simplement des arrondissements du centre qui sont moins motorisés et des arrondissements de la couronne qui le sont un peu plus. Nous ne voudrions pas que l'on continue sur cette idée qu'il y aurait une spécificité du 15^{ème} arrondissement par rapport aux 19 autres, spécificité qui n'est pas vérifiée.

Le deuxième problème que nous avons avec le libellé du vœu que vous nous présentez, c'est le fait que vous mettiez en avant l'existence du déficit en places de stationnement dans certains quartiers, ce qui est exact, mais sans mettre en regard un excédent dans d'autres quartiers et un excédent global de places dans le 15^{ème} arrondissement. Donc il faut effectivement faire très attention quartier, par quartier. C'est pour cela que nous évoquions l'Imprimerie Nationale et nous sommes très déçus de la position qui a été la vôtre par rapport à ce vœu d'intérêt général mais il ne faut pas généraliser les situations de déficit à l'ensemble du 15^{ème}.

Pour cette raison, nous proposons un vœu qui va dans le même sens mais qui évite ces deux défauts et que nous serions ravis de voter avec l'ensemble de la majorité de ce Conseil.

Monsieur le Maire : Et que proposez-vous, très précisément, Monsieur Dargent ?

Claude Dargent : J'ai 51 exemplaires, conformément au règlement, pour qu'ils puissent être distribués.

Monsieur le Maire : Merci de faire distribuer à tous les élus.

≈ ≈ ≈

Suspension de séance de cinq minutes.

≈ ≈ ≈

Monsieur le Maire : Nous reprenons le cours de nos débats puisque la Gauche a présenté un vœu non rattaché en séance. Nous allons mettre aux voix le fait de savoir si nous acceptons d'en débattre ou pas, selon notre règlement intérieur.

Nous allons mettre aux voix le fait de savoir si nous débattons ou non du vœu de la Gauche. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Donc, Monsieur Dargent va présenter ce vœu.

Claude Dargent : Je ne vais pas ajouter des choses. J'ai expliqué tout à l'heure que nous avons un accord de fond sur la perspective d'une extension de ce dispositif qui, je le rappelle, a été initialement expérimenté dans le 3^{ème} arrondissement, sur la proposition de son Maire, Pierre Aidenbaum, ensuite on y a ajouté le 17^{ème}, pour avoir deux arrondissements très différents. Il semble que ce dispositif donne satisfaction. On va attendre la fin de l'expérimentation mais nous souhaitons que ce dispositif soit mis en place de manière définitive, dans cette hypothèse, avant la fin du premier semestre 2010.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Lefevre, pour répondre.

Franck Lefevre : Oui, merci. Je vois que dans ce vœu une ligne a disparu : le déficit en place de stationnements, vous l'avez souligné. Là nous avons un désaccord majeur. Je vois également sur ce vœu que vous faites appel à « que soit étudié avec l'Etat les modalités de pérennisation du dispositif ». Tout cela me paraît bien loin. Nous, à travers ce vœu on veut une solution efficace, rapide, avec une mise en place quasiment immédiate. Dans votre vœu, effectivement, vous soulignez une mise en place avant la fin du premier semestre 2010 mais juste avant il y a cette étude avec l'Etat, les modalités de pérennisation, on ne comprend pas vraiment ce que cela signifie et avec le désaccord, encore une fois, sur ce déficit en places de stationnement, mes chers collègues, moi je ne peux que vous encourager à ne pas voter ce vœu.

Monsieur le Maire : Alors nous allons le mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est rejeté.

Maintenant je vais mettre aux voix le vœu présenté par Monsieur Lefevre. Il y a eu débat donc on va le voter directement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? La gauche ne prend pas part au vote. Il est adopté.

Je vais donner les résultats du scrutin concernant le PACS : 43 votants, 42 exprimés, 1 blanc et nul. Pour : 11. Contre : 31.

≈ ≈ ≈

Maintenant nous allons passer au vœu N° 34.

34. Vœu au Maire de Paris relatif au nécessaire maintien des subventions des associations de commerçants du 15^{ème} arrondissement, présenté par la droite.

Gérard Gayet : Monsieur le Maire, je voudrais simplement faire deux observations pour présenter ce vœu : une observation sur la méthode et une observation sur le montant. Madame Hidalgo tout à l'heure nous a affirmé qu'elle était, comme nous, pour la transparence en tous domaines. Il serait souhaitable qu'en tant que Première Adjointe au Maire de Paris elle fasse passer ce message à sa collègue Madame Cohen-Solal.

On note la correction de Madame la Première Adjointe qui, quand on lui adresse la parole, quitte la salle.

Monsieur le Maire : Ca a dû la gêner, continuez Monsieur Gayet.

Gérard Gayet : Nous observons encore une fois que le montant des subventions, tel le fait du Prince, est annoncé au Maire du 15^{ème} sans aucun commentaire et sans aucune explication. Dans une opacité la plus totale, nous constatons que telle association a 33 % de son devis, l'autre 25 %. Nous demandons que le pourcentage soit égal pour les associations et qu'il soit revu à la hausse car de moins en moins de commerçants sont capables de participer à ces illuminations et les associations sont de plus en plus déficitaires et nous arriverons à la solution qu'il n'y aura plus d'associations de commerçants pour faire les illuminations.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Baghdad pour une explication de vote.

José Baghdad : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis heureux que ce vœu, de nouveau, soit présenté devant nous comme nous l'avons eu il y a quelques mois. En quelques mois nous avons eu l'occasion de revenir aussi sur ce sujet et je vais fournir, comme vous avez pu le faire sur d'autres sujets, les mêmes explications que nous avons fournies à l'époque à savoir que la Mairie de Paris a souhaité avertir le plus tôt possible les associations de commerçants que les montants de subventions qui leur étaient allouées jusqu'à présent ne seraient pas du même niveau cette année, compte tenu des éléments du contexte économique que nous connaissons tous et par conséquent il fallait qu'elles anticipent au plus tôt les modalités pour assurer les illuminations que nous encourageons toujours de manière généreuse avec un budget global d'environ 750.000 euros mais en faisant les efforts nécessaires pour, soit mutualiser les commandes, comme c'est le cas, soit faire en sorte d'avoir des projets peut-être moins ambitieux financièrement dans un certain nombre de quartiers. Pour les associations qui, comme un certain nombre d'entre elles dans le 15^{ème}, avaient leurs premières

illuminations à organiser, des subventions toujours importantes ont été données pour impulser la première dynamique mais pour les subventions suivantes, cette subvention a été, bien sûr, revue à la baisse avec un taux maximum de subvention par rapport à la facture de ... c'est pour cela que vous avez des pourcentages ... de 25 ou 30 %, ou un tiers. Pourquoi il y a des différences ? Parce que sur certains projets, certaines associations, malgré le fait que la Mairie de Paris ait annoncé des baisses de subventions, ont quand même continué à vouloir faire des projets très ambitieux pour lesquels elles doivent prendre aussi leur part de responsabilité.

Monsieur le Maire : Merci.

José Baghdad : Donc, nous encourageons toujours le commerce avec des budgets très généreux de 750.000 euros et que ce soit les commerces avec des subventions et les commerces avec d'autres formes d'aides.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Baghdad. Explication de vote, Monsieur Barrier.

Claude Barrier : On peut dire que là vraiment, on n'encourage absolument pas le commerce. On est vraiment contre le commerce. Mais chacun a sa sensibilité. Je vois très bien qu'aujourd'hui, le nombre d'associations qui font des illuminations se réduit à peau de chagrin. Ne dites pas que vous encouragez le commerce. Ce n'est pas vrai. Le commerce n'est pas encouragé par les gens de la Gauche. Je suis commerçant dans cet arrondissement, je vois bien exactement ce qui s'y fait et ce que me disent mes collègues à l'heure actuelle. On répercutera tout cela à mes collègues, c'est ce que je veux dire.

Monsieur le Maire : Je vais mettre aux voix. Qui est pour ce vœu ? Qui est contre ? La Gauche est contre. Qui s'abstient ? Il est adopté.

≈ ≈ ≈

35. Vœu au Maire de Paris relatif à la formation et à l'installation de défibrillateurs électriques dans les collèges parisiens présenté par la droite.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Merci Monsieur le Maire. Je ne vais pas revenir sur les « considérants » qui expliquent l'importance de l'information et de l'utilisation des défibrillateurs électriques qui peuvent sauver des vies. C'est quelque chose qui, je crois, est accepté et compris par toutes et tous.

Je tiens à insister sur le fait que les élus du 15^{ème} ont décidé de se saisir très largement de la possibilité qui nous est faite de pérenniser cette information à l'égard du grand public et ce à plusieurs niveaux.

Tout d'abord, nous avons la chance d'avoir deux parlementaires qui utilisent les mandats dont ils ont la responsabilité pour agir à différents niveaux et de façon intelligente, ce qui n'est pas toujours le cas chez les parlementaires parisiens, surtout à Gauche. En tout état de cause, je tiens à souligner la proposition de loi qui a été déposée ... vous pouvez parler en même temps que moi, cela ne me dérange pas, pour l'intérêt de ce que vous pouvez dire, ça ne changera pas grand-chose. Je tiens à insister sur la proposition de loi de Jean-François Lamour et Philippe Goujon qui a été déposée sur la généralisation ...

Monsieur le Maire : Un peu de calme s'il vous plait. Ce n'est pas parce que des collègues ne sont pas d'accord avec vous qu'il faut les interrompre alors qu'on ne vous a pas interrompu et que vous avez largement débordé vos temps de parole.

Jean-Baptiste Menguy : Je vous renvoie à l'excellent site internet de l'Assemblée Nationale pour voir le texte tout à fait intéressant sur la proposition de loi sur les défibrillateurs. Le 3 décembre prochain, et je crois que tous les élus auront à cœur de participer à cette manifestation sur le parvis de la Mairie, à l'invitation des élus du 15^{ème}, viendra le bus du cœur.

Monsieur le Maire : S'il vous plait, Monsieur Mouricou, je vous demande un peu de calme. Vous savez qu'il s'agit de sauver des vies là quand même. Les défibrillateurs, c'est quand même un sujet qui ne nécessite pas forcément ce rôle comique. Je ne vous ai pas entendu compter quand Madame Hidalgo dépassait amplement son temps de parole. S'il vous plait, cela suffit. Vous terminez, Monsieur Menguy s'il vous plait. Merci de conclure.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur Mouricou, je ne vous souhaite pas de ne pas savoir utiliser un défibrillateur en cas d'urgence. Bref, l'un des publics cibles potentiels, ce sont les élèves de 5^{ème} parce que l'apprentissage de l'utilisation du défibrillateur électrique correspond, ou peut être mis en parallèle, à leur programme des Sciences de la Vie et de la Terre dans l'apprentissage qu'ils font sur le cœur humain.

C'est la raison pour laquelle le vœu demande trois choses. La première, c'est que le Maire de Paris saisisse le Rectorat de Paris pour que la formation puisse être dispensée aux élèves de 5^{ème} des collèges parisiens.

La deuxième, tout simplement, c'est que les défibrillateurs soient installés dans les collèges et les équipements sportifs et qu'enfin le 15^{ème} arrondissement ...

Monsieur le Maire : Un peu de calme, Monsieur Dargent, vous êtes très énervé ce soir. Terminez, Monsieur Menguy, s'il vous plaît.

Jean-Baptiste Menguy : J'ai terminé, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'intervention, si, Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous sommes étonnés par ce vœu. Pourquoi ? Parce que nous estimons qu'il est sans objet. A plusieurs titres. D'abord parce que Monsieur Menguy nous apporte pour information que ces formations que vous demandez, à juste titre, sont déjà données. Les collèges parisiens bénéficient de cours de formation sur l'utilisation et la sensibilisation pour les défibrillateurs. Oui, la Mairie de Paris est totalement engagée sur ces actions-là et mène déjà des actions de formation.

Ensuite, sur le fait d'installer dans les collèges parisiens des défibrillateurs électriques. Je suis, comme vous, pour que nous puissions installer dans plus d'endroits des défibrillateurs électriques. Mais je ne comprends pas pourquoi vous voulez équiper en priorité les collèges parce que je ne suis pas sûr que ce soit là qu'il y ait un besoin, le plus important, d'équipement pour des actions de survie qui devraient être menées. Je suis d'accord sur le principe qu'il faut équiper plus nos établissements publics et peut-être encourager les établissements privés à avoir des défibrillateurs, mais je ne vois pas du tout pourquoi on aurait en priorité les collèges alors que d'autres lieux seraient beaucoup plus efficaces dans un premier temps. Pour moi, ce vœu est sans objet parce que les formations sont déjà faites et que deux, les défibrillateurs électriques dans les lieux publics, oui, mais sur les collèges en priorité, non.

Monsieur le Maire : Une explication de vote, d'une minute.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur Baghdad, évidemment, les formations ne sont pas assurées dans les collèges. Il suffit de discuter avec les Principaux de collèges parisiens pour savoir que ce n'est pas le cas. De deux, c'est une question de cohérence, à partir du moment où on propose la formation au collège, il faut bien qu'ils se forment sur quelque chose. Si vous aviez lu le vœu avec attention, vous verriez qu'on demande aussi l'installation dans les infrastructures sportives et cela me paraît aussi important que dans les collèges. Soit c'est de la mauvaise foi, soit vous ne lisez pas les vœux.

En tout état de cause, le vœu a toute sa pertinence ici et il ne s'agit pas que les collègues soient prioritaires mais au moins que ce soit installé dans les collèges.

Monsieur le Maire : Merci. Nous allons mettre aux voix.

Qui est pour ce vœu ? Qui est contre ? Que fait la Gauche ? La Gauche s'abstient. Il est adopté. Merci.

≈ ≈ ≈

36. Vœu au Maire de Paris relatif à la gratuité des transports parisiens pour les conjoints survivants d'anciens combattants, présenté par la Droite.

Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Je vais essayer de tenir ma minute si on ne m'interrompt pas. C'est une demande vraiment importante que les associations de combattants font auprès des élus, notamment Jean-François Lamour qui est rapporteur spécial du budget Anciens Combattants à l'Assemblée Nationale. Je crois que c'est un engagement que nous devons toutes et tous prendre à notre compte que la mémoire et le souvenir -et je salue de nouveau Jean-Manuel Hue- soient à la hauteur des attentes des anciens combattants et leurs conjoints survivants.

C'était un engagement de campagne du Maire de Paris. C'était un engagement formel du Maire de Paris au congrès de la FNACA. C'est un engagement, contrairement aux impôts locaux, qu'il n'a toujours pas tenu. Pour lui rafraichir un peu la mémoire et prenant en compte les difficultés administratives qui peuvent avoir lieu, nous demandons de nouveau que le Maire de Paris tienne ses engagements. Je sais que ça a l'air très compliqué mais en tout état de cause nous demandons que la gratuité des transports parisiens pour les conjoints survivants d'anciens combattants soit actée une bonne foi pour toute.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Je pense pour ma part, avec les collègues de notre groupe, qu'on ne peut pas traiter cette question, que vous avez traitée d'importante d'ailleurs, sur le ton de la rigolade, rapidement ...

Monsieur le Maire : Rapidement, c'est une minute !

Gilles Alayrac : C'est un peu léger la façon de le présenter. En tout cas, la générosité de l'UMP ce soir paraît sans limites puisqu'après les commerçants pour les illuminations des fêtes de fin d'année, il y a maintenant le monde combattant.

Le conseil que je pourrais donner à l'UMP est qu'elle fasse preuve de la même générosité, qu'elle exige de la part du Maire de Paris, au niveau national ...

Monsieur le Maire : Nous ne sommes pas au Parlement, Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Et d'ailleurs là Monsieur Jean-François Lamour déçoit beaucoup par rapport ...

Monsieur le Maire : Nous sommes au Conseil d'arrondissement du 15^{ème}, modestement.

Gilles Alayrac : ... aux anciens combattants. Je voudrais d'ailleurs en citer deux. On attend toujours l'allocation différentielle de solidarité en faveur des conjoints survivants, des veuves d'anciens combattants les plus démunies. Chers collègues, cette allocation reste inférieure au seuil européen de pauvreté puisqu'elle ne s'élève qu'à 750 €. D'ailleurs, les Députés radicaux de gauche, mais ils n'ont pas été suivis par l'UMP hélas, ont demandé sa revalorisation à hauteur de 880 €.

Peut-être une autre illustration, quelle est la position de Monsieur Lamour sur la progression de deux points d'indice de la retraite ? Je crois que rien ne se fera avant huit mois, c'est-à-dire avant le 1^{er} juillet 2010 et ceci, je le regrette.

Pour sa part, le Maire de Paris, a qui on n'a pas besoin de rappeler ses engagements, s'est engagé sur le contrat de mandature à mettre en œuvre la gratuité des transports pour les veuves d'anciens combattants. Plusieurs réunions avec l'administration ont eu lieu, avec Madame Catherine Vieu-Charier l'adjointe en charge de cette question, le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et ils se sont rapprochés du STIF pour connaître les conditions de cet élargissement des bénéficiaires. Le STIF dont je répète que le STIF n'est pas la Ville Paris.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac, merci d'achever, vous êtes à deux minutes.

Gilles Alayrac : Une explication de vote c'est deux minutes.

Monsieur le Maire : Oui, vous êtes à deux minutes, hélas pour vous.

Gilles Alayrac : Très bien. Je vais terminer mon propos pour dire que le STIF aujourd'hui ne permet pas la modification de tarification pour le moment parce qu'une enquête est en cours, que l'engagement de la municipalité sera respecté, la gratuité accordée dans les transports pour les veuves d'anciens combattants dans le courant de la mandature, il n'y a pas de retard comme vous le dites. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Nous sommes ici au Conseil d'arrondissement du 15^{ème} et je pense que déjà que nous avons peu de compétences, n'essayons pas de prendre les compétences du législateur et du Gouvernement.

Une explication de vote, Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Oui, Monsieur le Maire, je vais quand même répondre à mon collègue Gilles Alayrac. Je ne traite pas le sujet avec rapidité et légèreté. Je le traite avec rapidité parce que le temps est limité, ce que vos collègues de Gauche ne semblent pas comprendre. Je ne le traite pas avec légèreté, en ricanant, comme vous l'avez fait quand j'ai présenté le vœu sur les défibrillateurs qui peuvent sauver des vies. Donc en la matière je crois qu'on n'a absolument aucune leçon à recevoir de votre part et je trouve déplorable que vous arriviez à un niveau aussi bas de la politique politicienne.

Sur les engagements, juste un point de politique sur les anciens combattants pour vous dire que la majorité UMP a engagé un effort sur la retraite du combattant qui fait que l'indice augmente de deux points chaque année et que les engagements du Président de la République seront tenus à la fin de la législature, ce que vous n'avez jamais su faire à chaque fois que vous avez été aux responsabilités. Donc même au niveau national nous n'avons aucune leçon à recevoir de vous.

Gilles Alayrac : Oui, mais qui a lancé le débat !!

Jean-Baptiste Menguy : C'est vous qui lancez le débat, souffrez qu'on vous réponde, Monsieur Alayrac.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy, ne vous laissez pas interrompre et continuez.

Jean-Baptiste Menguy : Souffrez la contradiction. Le problème c'est que ça ne va que dans un seul sens avec vous, c'est toujours la même chose. Enfin, je suis désolé, on a tous entendu la main sur le cœur, le Maire de Paris, au congrès de la FNACA promettre, promettre, promettre, il est temps maintenant que les promesses deviennent des actes et si vous n'êtes pas capables de le faire, en tout cas nous le ferons.

La question du STIF est traitée dans le vœu alors si même ce vœu-là vous ne lisez pas c'est quand même dommage.

Monsieur le Maire : Nous passons au vote.

Qui est pour le vœu ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adopté.

≈ ≈ ≈

37. Vœu au Maire de Paris relatif à la dénomination du rond-point Pasteur / Armorique / Vaugirard présenté par la droite.

Pascale Bladier-Chassaigne : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais être très brève. Dans l'ordre du jour du conseil de quartier Pasteur-Montparnasse du 5 novembre dernier figurait un point abordant la dénomination du rond-point Pasteur / Armorique / Vaugirard. Ce rond-point très fréquenté ne portant pas de nom à ce jour, les conseillers de quartier ont émis le vœu qu'une véritable identité lui soit donnée. Vœu qui a été voté à une large majorité. Lors de ce conseil certains noms ont été évoqués mais dans leur grande sagesse les conseillers de quartier ont souhaité se concerter au sein d'un groupe de travail avant de faire des propositions définitives.

En conséquence, Hélène Macé de Lépinay, Gérard d'Aboville, Françoise Malassis, Franck Lefevre et moi-même, au nom du conseil de quartier Pasteur-Montparnasse, émettons le vœu qu'un nom soit donné au rond-point Pasteur / Armorique / Vaugirard. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Qui veut s'exprimer ? Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Je pense que nous allons voter favorablement ce vœu. Je crois qu'il faut rappeler la procédure en matière de dénomination des noms de rues. Il y a forcément un vote en Conseil de Paris à la fois sur le lieu mais aussi sur la dénomination et puis la saisine, préalablement, de préférence, de la commission des noms que j'ai l'honneur de présider et qui examine la liste des noms.

D'ailleurs le 15^{ème} arrondissement siège dans cette commission comme les autres arrondissements et nous avons décidé lors de notre précédente réunion de lister tous les noms qui sont en attente. Il y aura peut-être aussi des propositions de noms en attente qui pourront être soumises au conseil de quartier. Je suggère, pour qu'il y ait vraiment une bonne coordination entre le conseil de quartier et la procédure retenue habituellement, qu'on puisse se mettre en rapport et que je vous donne la liste des noms en attente qui ont déjà été votés par le Conseil de Paris.

Monsieur le Maire : Madame Bladier-Chassaigne ?

Pascale Bladier-Chassaigne : Il n'y aura pas de problème puisque Madame Lalem a donné son accord pour faire partie du groupe de travail. Donc elle nous apportera les noms. Nous avons des propositions.

Monsieur le Maire : C'est une bonne chose que le conseil de quartier puisse s'exprimer et faire des propositions en liaison, bien sûr, avec la mairie centrale. Je mets ce vœu aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité.

≈ ≈ ≈

38. Vœu au Maire de Paris relatif à la mise en accessibilité des stations de métro desservant l'Hôpital Necker présenté par la droite.

Monsieur le Maire : Anne-Charlotte Buffeteau.

Anne-Charlotte Buffeteau : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Permettez-moi très rapidement de faire un petit rappel. Le 17 novembre 2008, un vœu présenté devant notre conseil par Géraldine Poirault-Gauvin et moi-même, sur la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des stations de métro situées à proximité de l'hôpital Necker, avait reçu l'unanimité des voix de notre assemblée. Selon la procédure ce vœu avait été défendu par Géraldine Poirault-Gauvin lors de la séance des 25 et 26 novembre 2008 devant le Conseil de Paris. Mais alors, quel ne fut pas notre étonnement de voir ce vœu consensuel et de la plus haute importance rejeté par Madame Lepetit et les élus de la majorité parisienne. Une erreur, nous dit-on.

Madame Poirault-Gauvin redépose alors ce vœu à la séance des 15 et 16 décembre 2008, il est adopté à l'unanimité. Etrange ! Mais le consensus est là. Madame Lepetit nous répond qu'il y a une discussion, une concertation entre la RATP, le STIF et les collectivités locales. Mais nous voilà un an après et toujours rien. Nous savons par la RATP qu'une étude réalisée par le STIF devra rendre ses conclusions au 1^{er} trimestre 2010 pour la mise en place d'un réseau-noyau de stations accessibles aux personnes à mobilité réduite, qui servira de base à la concertation entre le STIF et la Mairie de Paris. Sur les 300 stations qui relèvent de la compétence de la RATP, seules quelques dizaines pourront bénéficier de ces aménagements.

C'est la raison pour laquelle nous nous ressaisissons du dossier et demandons à la Ville de Paris qu'elle exige, lors de sa consultation par le STIF, que les stations Duroc, Sèvres-Lecourbe et Falguière soient retenues en priorité dans ce réseau-noyau pour leur mise en accessibilité.

Monsieur le Maire : Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, chers collègues. Il y a eu, cela n'a pas échappé à ma collègue, une différence dans l'adresse du vœu. Ce n'est pas le Maire de Paris qui est en l'occurrence en première ligne dans cette affaire c'est effectivement le STIF et la RATP. Ma collègue vient de le rappeler, cette étude est en cours, elle sera rendue au 1^{er} trimestre 2010.

Cette idée selon laquelle il faudrait mettre en accessibilité totale les stations de métro proches de l'hôpital Necker ne peut, dans ce cadre-ci, que recueillir notre approbation dans la mesure où, effectivement, c'est une mesure de bon sens. Il faut rappeler d'ailleurs que ce vœu provient initialement de l'hôpital Necker lui-même dont Anne Hidalgo préside le conseil d'administration. C'est une bonne idée. Simplement, on n'est pas ici pour se raconter des histoires, ces choses-là coûtent extrêmement chères. La mise en place systématique de cette accessibilité dans le métro parisien, ce serait 3 à 4 milliards d'euros. C'est tout à fait important, donc il s'agit de sélectionner des stations et je pense qu'effectivement, dans cette sélection, il faut faire en sorte que l'hôpital Necker soit desservi. Donc nous voterons ce vœu.

Monsieur le Maire : L'hôpital Necker est particulier parce qu'il s'agit souvent de mères de familles avec des poussettes ou des enfants en bas âge. Madame Poirault-Gauvin, pour une explication de vote.

Géraldine Poirault-Gauvin : Juste pour me réjouir de ce consensus enfin retrouvé. Pour vous dire qu'effectivement notre démarche c'était de répondre aux attentes de l'hôpital Necker mais nous, nous avons cherché par tous les moyens à travailler ensemble. Sur un sujet de cette importance, pour les petits malades de Necker il est important d'avoir le consensus, donc nous comptons sur vous au Conseil de Paris et nous verrons si les actes suivent.

Monsieur le Maire : Merci. Nous allons procéder au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité. Merci.

≈ ≈ ≈

39. Vœu au Maire de Paris relatif au devenir du « Patronage Laïque du 15^{ème} - Maison pour Tous » présenté par la droite.

Monsieur le Maire : Monsieur Sarracani.

Gérard Sarracani : Monsieur le Maire, ce vœu est motivé par le fait que la Gauche n'a pas apporté de réponse satisfaisante aux questions que les élus de la Majorité lui ont posées à propos du devenir du Patronage Laïque - Maison pour Tous, lors du dernier Conseil d'arrondissement. C'est pourquoi nous demandons au Maire de Paris de faire réaliser une étude portant sur la réhabilitation ou la reconstruction du bâtiment, d'engager une véritable concertation avec le Maire du 15^{ème} et le Conseil du 15^{ème} arrondissement sur le devenir du bâtiment Patronage Laïque - Maison pour Tous, sur la définition du nouveau projet, sur le mode de gestion de cet équipement et de nous assurer que le contenu de ce projet répond effectivement aux besoins exprimés par les habitants de l'arrondissement de Paris le plus peuplé et qu'une consultation générale de l'ensemble des associations du 15^{ème} soit organisée.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : D'abord, je crois que vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a un comité de pilotage qui associe toutes les associations qui sont domiciliées, qui fréquentent et l'association chargée du Patronage Laïque - Maison pour Tous, qu'il y a déjà eu trois réunions de concertation, à laquelle la Mairie du 15^{ème} est associée et sur laquelle nous avons eu l'occasion de parler du devenir du bâtiment. Le bâtiment va être détruit pour être reconstruit et non pas pour être livré à d'autres opérations, comme c'était le cas dans les projets d'avant 2001.

D'ailleurs, les associations présentes lors du dernier comité de pilotage ont exprimé leur satisfaction de voir que la Mairie de Paris, notamment depuis l'élection de Bertrand Delanoë, avait sauvé ce Patronage Laïque et que, après étude, effectivement, de la possibilité ou non de restaurer le bâtiment, la décision avait été prise, non pas d'abandonner l'idée d'un Patronage Laïque mais au contraire de reconstruire un Patronage Laïque, qui va être d'ailleurs dans le PIPP concernant le 15^{ème} arrondissement.

Sur la définition du projet, le comité de pilotage qui associe bien évidemment les associations et la Mairie du 15^{ème} est en train de travailler sur la nature de la programmation. La question qui est aujourd'hui débattue est une question très importante, c'est : c'est quoi construire un nouveau Patronage Laïque au 21^{ème} siècle dans notre ville ? Qu'est-ce que ça veut dire en termes d'activités qui y sont ? Et une idée particulièrement intéressante a été partagée lors du dernier comité de pilotage par les associations présentes et toutes les personnes présentes, à savoir que ce lieu pourrait, au-delà du fait qu'il continuera à accueillir des associations, des anniversaires, des réunions politiques, il pourra aussi être un lieu d'éducation à la citoyenneté, au civisme et je crois que nous allons pouvoir inventer, au-delà de l'usage actuel du Patronage Laïque, un lieu d'un nouveau type dédié effectivement au civisme et à la laïcité dans notre ville et dans notre arrondissement.

Sur le mode de gestion de cet équipement, ça a été dit là aussi, dès le premier comité de pilotage et rappelé lors dernier comité de pilotage qui est présidé, je le rappelle ici, par Marc Blondel, il a été décidé que le mode de gestion de cet équipement ferait l'objet, d'abord d'une étude juridique, puisque le mode de gestion actuel présente des fragilités juridiques que tout le monde reconnaît, deuxièmement, que nous étions plutôt dans l'idée d'avoir un mode de gestion par une association ...

Monsieur le Maire : Merci Madame.

Anne Hidalgo : Si vous souhaitez, Monsieur le Maire, inscrire ce sujet ou proposer aux associations que ce sujet soit inscrit au CICA, je serais vraiment très favorable et je viendrais bien sûr le leur présenter

Monsieur le Maire : Merci. Nous sommes à trois minutes. Je vois que vous aussi vous essayez d'exercer une influence sur le CICA. Il va y avoir une intervention de Madame Claire de Clermont-Tonnerre sur l'explication de vote tout en sachant que ... maintenant vous ne voulez plus que les élus parlent, vous savez avant ce qu'ils vont dire ...

Je crois que c'est le mode de direction des assemblées qu'elle préside, dont Madame Hidalgo vient de nous faire encore la démonstration mais ici, malheureusement, elle n'est pas à la présidence et donc, oui, les élus auront la parole quand ils le demandent et notamment Madame de Clermont-Tonnerre. Oui, vous avez eu déjà près de trois minutes Madame. Vous avez eu trois minutes alors que le règlement intérieur préconise deux minutes ... oui, Monsieur Dargent, quand ça vous embête, ce n'est plus la même chose.

Alors, il va donc y avoir une intervention de Madame de Clermont-Tonnerre. Vous avez bien compris que ce qui nous intéresse dans cette affaire, c'est que ce Patronage Laïque puisse continuer à être mis à la disposition des associations et des habitants du 15^{ème}.

Claire de Clermont-Tonnerre : Oui, Monsieur le Maire, merci. Juste pour aller dans votre sens, effectivement, j'ai eu l'occasion de participer mais très brièvement aux travaux du comité de pilotage que co-président Madame Hidalgo et Marc Blondel.

Simplement, je veux vous rappeler les trois questions que nous posons depuis le début de ce projet. Pourrait-on avoir communication des études supposées être réalisées par la Ville sur l'opportunité de démolir ou de réhabiliter ce bâtiment ? Les deux solutions sont envisageables mais au moins ayez la correction et la transparence de nous communiquer ces études et de répondre précisément avec des éléments fiables. Deuxièmement, nous souhaitons que cet équipement soit à destination des habitants du 15^{ème} arrondissement, c'était le « Patronage Laïque - Maison pour Tous », la Maison pour Tous semble un peu disparaître du nouveau projet. Je le regrette. Nous, nous souhaitons que cet équipement soit à destination, vraiment, du 15^{ème} arrondissement et non pas le temple de la laïcité pour tout Paris.

Enfin, nous avons demandé que les discussions puissent avoir lieu avec l'ensemble des associations du 15^{ème} arrondissement, pas seulement quelques associations mais l'ensemble des associations. Je crois qu'il faut élargir le débat.

Je voudrais terminer par une remarque qui m'a beaucoup choquée. Lorsque j'ai participé, la semaine dernière, à la réunion de travail de ce comité de pilotage, j'ai posé trois questions, la première portait sur le montant du budget, parce que curieusement il n'était pas évoqué, la deuxième portait sur la communication des études et la troisième portait sur la possibilité d'augmenter la surface à destination du 15^{ème} arrondissement et là, vous m'avez répondu, Madame la première adjointe : « Vous aurez les réponses quand il y aura le passage au Conseil de Paris ».

C'est inadmissible, ce n'est pas ça un comité de pilotage, il n'y a pas de discussion possible. Tout à l'heure vous nous avez fait la leçon sur la transparence, vous nous avez demandé de nous occuper des habitants du 15^{ème}. Nous, quand on vient dans un comité de pilotage c'est pour s'occuper des habitants du 15^{ème} justement et donc ça m'a amenée à quitter la séance puisque visiblement nous sommes mal venus dans ce groupe de travail, en tout cas à la lueur des réponses que vous avez formulées, qui n'étaient pas acceptables.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Simplement pour dire qu'on vous a regrettée puisque toutes les réponses sont apportées.

Monsieur le Maire : Nous allons passer au vote de ce vœu sur le Patronage Laïque. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

≈ ≈ ≈

40. Vœu au Maire de Paris relatif à la dénomination des deux allées du jardin de la ZAC Boucicaut présenté par la droite.

Ghislène Fonlladosa : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous venons de célébrer le 20^{ème} anniversaire de la chute du mur de Berlin, notamment à la Mairie du 15^{ème} et sur l'esplanade du 9 novembre 1989, chute du mur de Berlin, baptisée ainsi à l'initiative de Philippe Goujon, soulignant ainsi l'importance accordée au souvenir historique de l'effondrement d'un système oppressif et mettant en valeur l'amitié franco-allemande.

Monsieur le Maire : Une minute !

Ghislène Fonlladosa : Notre conseil s'honorerait en rendant un hommage au grand violoncelliste Mstislav Rostropovitch qui joua le 11 novembre des extraits des suites de Bach à Check Point Charlie au pied des gravats en mémoire des fugitifs.

L'amitié franco-allemande se verrait également confortée par le rappel de la mémoire de Marianne Breslauer dont le centième anniversaire de la naissance est célébré cette année.

Cette photographe née à Berlin en 1909 ayant évolué dans le milieu artistique de Montparnasse auprès des photographes parisiens des années 1930, notamment Man Ray, Paul Citroen et Erwin Blumenfeld, fut primée au salon international d'art photographique de Paris en 1934 pour sa photo écolière sacrée « meilleure photographie » de l'année. A la veille de la seconde guerre mondiale elle fut persécutée pour ses origines juives et refusa de publier ses photographies sous des pseudonymes. Mes chers collègues, je vous invite à voter favorablement pour ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Notre groupe votera contre pour une raison très simple. J'ai rappelé tout à l'heure la procédure concernant les dénominations de rues, il est nécessaire d'abord de passer par la commission de dénomination et il se trouve que le Maire de Paris a saisi cette commission pour que nous trouvions un emplacement prestigieux pour honorer la mémoire de Monsieur Rostropovitch. Un emplacement prestigieux, c'est-à-dire une grande place, un grand lieu ...

Monsieur le Maire : Ce n'est pas le 15^{ème} !

Anne Hidalgo : ... cette allée est très belle même si parfois certains ont qualifié les bâtiments qui sont construits autour de bâtiments de prisons, en considérant que les architectes qui ont fait les bâtiments de Boucicaut avaient eu le malheur de construire des prisons, mais toujours est-il que nous souhaitons pour Monsieur Rostropovitch un lieu particulièrement prestigieux et plus adapté. Donc j'émetts, pour ce qui nous concerne, un avis défavorable et je pense que le Maire émettra le même avis au Conseil de Paris si ce vœu vient au Conseil de Paris. Je vous propose, pour Marianne Breslauer, pourquoi pas, de regarder si effectivement c'est une possibilité mais qu'on suive la procédure et que l'on puisse saisir, non seulement le Conseil de Paris mais aussi la commission.

Monsieur le Maire : Le 15^{ème} n'est donc pas assez prestigieux. Madame Fonlladosa, pour une explication de vote.

Ghislène Fonlladosa : Je voudrais juste répondre deux choses à Madame Hidalgo. Bien sûr, puisque j'ai siégé à cette commission, que j'en connais les attendus, et que vous avez expliqué à la dernière commission que c'était le Maire de Paris qui décidait en définitive après avis de la commission, bien entendu, donc c'est pour ça que je respecterai les indications que vous avez données mais je pense que c'était utile que le Maire de Paris soit saisi puisque c'est lui qui décidera en définitive.

Deuxièmement, le 2 novembre, je vous ai envoyé un mail pour vous indiquer que je souhaitais donner deux noms à ces deux allées. J'avais initialement choisi Lily Laskine et Rostropovitch, Lily Laskine est déjà attribué, ce qui m'a été répondu par les services de Monsieur Lamy. Vous n'avez pas daigné me répondre sinon j'aurais vraisemblablement modifié mon vœu. Vous aviez depuis le 2 novembre pour me répondre je trouve que vous êtes, encore une fois, très légère.

Monsieur le Maire : Bon, nous allons voter sur ce vœu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

≈ ≈ ≈

Quelques informations sur les dates de notre Conseil d'arrondissement :

Le 7 décembre,

Les 1er février, 23 mars, il s'agit exceptionnellement d'un mardi afin d'assurer la transition au lendemain de l'élection régionale du 21 mars en termes de logistique, ce qui ne nous permet pas de disposer des salles ici, en bas, dès le lendemain.

Le 3 mai, le 31 mai et le 28 juin.

Pour les dates du Conseil de Paris :

Le 14 décembre,

Les 8 février, 29 mars, 10 mai, 7 juin et 5 juillet.

Je vous remercie. La séance est levée.

Le Maire du 15^{ème} arrondissement

Philippe GOUJON
Député de Paris